CLIO

CAHIERS - NUMERO 11

CARREFOUR DES HISTORIENS
ET DES ENSEIGNANTS

CAHIERS DE CLIO

1967 - N° 11

COMITE DE PATRONAGE :

John BARTIER - Marinette BRUWIER - Gilbert DELANDSHEERE - Pierre GOUBERT - Paul HARSIN - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - André JORIS - Jacques LE GOFF - Claire PREAUX - Albert SOBOUL - Jacques STIENNON - Fernand VERCAUTEREN.

COMITE DE REDACTION :

Minna AJZENBERG-KARNY - Pervenche BRIEGLEB - Josette DEBACKER - Armand DEROISY - Jean DUGNOILLE - Jean LECLERCQ-PAULISSEN - Nardo LENAERTS - Jenny VAN ROELEN - René VAN SANTBERGEN - Marie-Rose VILLE.

ABONNEMENT ANNUEL (4 numéros) : 300 fr. b.

Conditions spéciales pour les membres du personnel enseignant et pour les étudiants : 250 fr. b.

PRIX DU NUMERO : 85 fr. b.

Paiements au C.C.P. 20.86.80 des Editions Labor, 342, rue Royale, Bruxelles 3.

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques.

SECRETARIAT DES CAHIERS DE CLIO :

Marie-Rose VILLE, 46, av. Dossin de St-Georges, Bruxelles 5.

Honoré du patronage
du Ministère de l'Education Nationale de Belgique.

CAHIERS DE CLIO

TRIBUNE LIBRE

A QUOI SERT L'HISTOIRE ?

A-t-on fait assez attention à cette question que Marc Bloch plaçait en tête de son *Apologie pour l'histoire :* « Papa, explique-moi donc à quoi sert l'histoire ? » Et s'il en est qui y ont prêté attention, ont-ils beaucoup creusé la réponse à y faire ? Ne serait-ce pas pourtant le préliminaire indispensable à toute réflexion sérieuse sur la pédagogie de l'histoire ? Le comment de l'enseignement, dans notre discipline comme en toute autre, doit être largement commandé par le pourquoi. Je voudrais essayer ici d'indiquer deux directions de recherche relatives la première à la crise de l'histoire et de l'enseignement historique et la seconde à quelques remèdes possibles à cette crise.

La crise positiviste ou de l'histoire-science

L'idée qu'on se fait de l'histoire, en dépit des apparences, n'a pas beaucoup changé d'Hérodote et Thucydide jusqu'aux historiens de la première moitié du XIXe siècle. Elle a été alors victime d'une crise, qui a menacé d'altérer son essence même, crise complexe, assez difficile à situer exactement et plus encore à définir, qu'on pourrait appeler crise positiviste ou de l'histoire-science. En gros, il s'agit de ceci : l'histoire avait toujours été, depuis le Ve siècle athénien et en Occident du moins, soucieuse à la fois, mais non toujours également, de vérité et de service ; c'était une manière pour l'homme de s'engager dans l'histoire, disons une espèce de prélude à son engagement, la prise de conscience de son historicité, la découverte de ce double fait qu'il était tout à la fois objet et sujet du devenir humain. La double signification du mot histoire — c'est-à-dire l'aventure vécue par l'humanité et la connaissance ou la relation de cette aventure — illustre assez bien cette conception. Conception dans laquelle l'ambition de vérité et la volonté d'être et d'agir s'épaulaient mutuellement, comme l'avait très bien vu un des premiers maîtres de l'érudition moderne, le bénédictin Jean Mabillon, qui se refusait à opposer la recherche de la vérité et le service de Dieu et de son ordre. On s'avisa, au XIXe siècle, de mettre l'accent sur la seule recherche du vrai ; le service apparut comme une menace pour le sérieux de l'enquête, pour son objectivité. L'apogée de cette crise se situe chez nous à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Disons, pour aller vite, que *l'Introduction aux études historiques* (1897) de Langlois et Seignobos jalonne à peu près cet

apogée ; mais d'autres tendances s'affirmaient parallèlement. On croyait pouvoir s'autoriser de l'exemple de la science historique allemande — en grande partie à tort : de Niebuhr à Mommsen, l'érudition allemande n'a jamais étouffé le patriotisme, elle se mettait au contraire à son service, *sanctus amor patriae dat animum* (épigraphe des *Monumenta Germaniae*). Si d'aventure quelqu'un s'en avisait, c'était pour se targuer alors d'épurer la pratique encore regrettablement impure des modèles d'outre-Rhin. Cela n'allait pas sans quelque malaise dans l'enseignement, malaise ressenti particulièrement au niveau primaire : l'instituteur, au contact d'un public simple et exigeant à sa manière, sentait le besoin de fournir, plus qu'une information exacte, des modèles ou des règles de vie. Aux niveaux secondaire et supérieur, là où s'institutionalisait, pour des publics de plus en plus larges, une culture aristocratique, qui s'honorait d'être aussi désintéressée que possible, cette histoire, scientifique d'allure, s'imposait. C'est alors qu'on prit l'habitude d'opposer, comme l'observe l'historien néerlandais Pieter Geyl, l'histoire académique et l'histoire universitaire. Pour un universitaire français, la première expression est incontestablement péjorative : l'histoire académique, c'est l'histoire écrite à l'intention d'un public de non-spécialistes (faut-il ajouter politiquement situé à droite ou à la rigueur au centre ?) et qui vise à nourrir les regrets ou à orienter les projets de ce public. L'histoire universitaire se veut plus pure d'intention, plus désintéressée, plus objective ; l'historien universitaire ne se soucie pas de flatter ou de servir un public, mais il oublie que s'il en conserve encore un c'est celui que le législateur lui a livré, le public des écoles, des lycées et des facultés, public qu'il imagine apparemment dépourvu de besoins spécifiques.

Le petit livre de Louis Halphen, *Introduction à l'histoire,* est révélateur d'un tel état d'esprit : pour ce maître de l'histoire médiévale, les vertus de l'histoire étaient purement méthodologiques, vertus de praticien et non de citoyen ; j'énumère : la modestie, l'équité dans nos jugements, la prudence et le scrupule opposés à toute hâte intempestive, le doute raisonné, le bon sens et la mesure. Une réaction s'est amorcée sous l'influence des philosophes et de quelques historiens, Marc Bloch et Lucien Febvre en particulier, pour ne citer que des morts. De sorte que mon analyse de la crise ne s'applique plus tout à fait à la situation présente. Si l'on n'y a guère encore apporté de remèdes, on commence à prendre conscience de la carence qu'Henri Marrou dénonçait naguère en ces termes :

« L'histoire reste trop confinée entre les mains des spécialistes, » elle ne sort pas des ateliers de fabrication : l'historien écrit pour ses » confrères, chercheurs comme lui, les autres historiens, ou pour ses » demi-confrères, les professeurs d'histoire, ou ses futurs confrères, » les étudiants spécialisés en histoire ! Demandons-lui de viser un plus » large, un plus vaste public. » (1)

(1) *Histoire et ses méthodes, p. 1538,* Encyclopédie de la Pléïade, Paris, 1961.

Au niveau de l'enseignement plus encore qu'à celui de l'élaboration de l'histoire, ce divorce est grave. Il est temps de renouer le lien de nature entre le service et la vérité. Ce n'est pas méconnaître la contribution des outils critiques que les siècles modernes, depuis le XVIIe, nous ont façonnés ; c'est au contraire en revendiquer l'usage non plus pour la seule satisfaction gratuite de connaître, mais pour l'épanouissement d'hommes légitimement soucieux d'assumer, autant qu'il est possible, la maîtrise du destin de leur groupe. L'histoire qui mérite d'être enseignée, n'est-ce pas celle qui permet à l'homme de mieux vivre sa condition historique ?

Cela étant admis, si l'on veut bien l'admettre, il m'a semblé possible de discerner quelques orientations d'un enseignement de l'histoire qui répondrait mieux à sa fonction :

1. Par un commerce sympathique avec le passé, l'histoire peut et doit dilater l'aptitude de chacun à comprendre et à sentir.

2. Par une attention renouvelée portée à l'étude de l'événement, l'histoire peut et doit restituer ou du moins affiner le sens de notre liberté, la valeur de notre libre volonté, notre conscience d'agents efficaces de l'histoire.

3. Enfin, par l'analyse du sens ou plutôt des sens discernables dans le passé, elle peut et doit nous aider à charger notre action historique d'un contenu significatif.

Dilater l'aptitude de chacun à comprendre et à sentir

Une histoire à base de sympathie. Dans le même chapitre dont je citais tout à l'heure quelques lignes, H. Marrou parle de « récupération des valeurs » (p. 1481 et suivantes). Dans le passé, d'une certaine manière, c'est toujours l'homme d'hier, l'humanité de l'homme d'hier, que l'homme d'aujourd'hui recherche. Raymond Aron a dit que le passé est inépuisable : il l'est parce que notre propre nature elle-même est inépuisable, parce que la société, l'époque dans lesquelles nous vivons, ne mettent en œuvre que la moindre part de nos tendances, qu'elles nous limitent et nous mutilent. Le recours à l'histoire devient alors une chance d'épanouissement, une chance d'acquérir une aptitude à vivre plus largement, plus richement.

Il n'est pas possible ici d'accumuler les exemples. Indiquons déjà celui-ci qui est particulièrement éloquent : l'histoire de l'amour. Certes, les évocations historiques des couples d'amants illustres n'ont jamais fait défaut. Ce n'est plus tout à fait de cela qu'il s'agirait à présent, mais d'une attention nouvelle aux formes que leur temps imposait à l'expression du sentiment de ces amants. Unique, peut-être, dans son inspiration profonde, l'amour de l'homme et de la femme se diversifie

à l'infini selon les lieux et les époques. L'amour aussi est dans l'histoire : alors qu'il croit, qu'il veut exprimer le meilleur de lui-même, l'amant reprend les mots et les gestes et les façons de penser et de sentir de milliers et de milliers de ses contemporains. De la *Laudatio Thuriae* (coll. Budé, *Eloge funèbre d'une matrone romaine*) au cinéma contemporain en passant par les chansons populaires — souvent empruntées, en réalité, par le peuple à l'élite (cf. Davenson, *le Livre des chansons*) — les documents ne manquent pas permettant de suivre le devenir de l'amour comme élément de la culture et d'en analyser les nuances. Deux grands livres entre autres — *Héloïse et Abélard* d'E. Gilson (1938) et *Autour de l'Heptaméron* de L. Febvre (1944) — ont déjà montré ce que peut donner une entreprise de ce genre quand elle est conduite de main de maître et qu'elle s'attache à quelque expérience privilégiée. Et comment parler de l'amour sans évoquer le mariage ? L'histoire critique parle toujours plus volontiers de celui-ci que de celui-là, sans doute parce qu'il représente l'institution, l'institution opposée à l'événement, l'institution qui laisse de nombreuses traces documentaires, qui engage les fortunes et les titres. Mais s'en tenir au droit matrimonial et aux taux de nuptialité ne saurait être vraiment satisfaisant. Il faut piocher au-dessous de la surface, au-dessous de cette croûte, pour atteindre la vérité humaine des rapports de l'institution et du sentiment, du mariage et de l'amour. Parce qu'il n'est pas de passion qui tienne plus que l'amour aux fibres de l'homme, parce que c'est l'aventure, la grande et souvent l'unique aventure de la plupart des vies d'hommes et de femmes, l'exemple est privilégié. D'emblée, un tel dialogue avec hier nous saisit et nous tient, nous cultive au sens le plus plein du terme. On m'objectera que cet exemple n'est pas adapté aux plus jeunes élèves de nos classes et qu'avec les plus grands même il doit être manié avec tact et discernement. Sans doute, et je ne l'ai noté que parce qu'il est le plus parlant.

Il n'est pas malaisé, même dans le cadre des programmes, d'élargir les perspectives de l'enseignement historique dans le sens que je préconise, et de le vivifier pour le plus grand profit des élèves. Les thèmes, dès qu'on y prête attention, c'est-à-dire dès qu'on veut dépasser la simple transmission des données factuelles, s'imposent presque d'eux-mêmes. Parlons-nous du Moyen Age, nous éprouvons très vite, il est vrai, la difficulté qu'il y a à faire pénétrer des jeunes de douze ou treize ans dans des mentalités qui leur sont devenues largement étrangères ; mais cette difficulté, si on ne l'esquive pas, devient une possibilité d'ouverture. Que peut représenter, pour des enfants de cet âge, tant chrétiens qu'athées, la révélation de Mahomet ? La catégorie révélation prophétique, il y a très peu de chance qu'elle ait déjà place dans leur univers mental : il faut l'y introduire ou se taire... Le mouvement des institutions de paix, et non les terreurs, des alentours de l'An Mil, tout de même que la croisade — la première du moins — ne s'expliquent que par l'orientation eschatologique du christianisme d'alors. Eschatologique, non cléricale ou morale, comme ce devait être le cas

par la suite. L'idéal de pauvreté évangélique des moines mendiants contredit violemment notre goût du confort et du luxe : il n'est pas si totalement opposé à notre véritable nature pourtant que nous devions renoncer à le comprendre ou à le faire comprendre. Inversement, entre l'idéal chevaleresque de la guerre et ce que nous appelons l'esprit sportif, il existe une parenté partielle qui permet peut-être à l'élève d'accéder au premier à partir du second, *mutatis mutandis ;* etc.

Ce qu'il faut que nous sachions, c'est que nous n'intéresserons pas vraiment nos élèves si, dans le cadre même de l'histoire des programmes (les changer n'est pas, à mon sens, ce qui est urgent), nous ne savons pas discerner ce qui pour eux fait problème, ce qui pour eux présente un caractère existentiel. Cette histoire sympathique, qui se rapproche de l'histoire dite des mentalités, fournit un premier moyen de réconcilier la recherche critique la plus exigeante et les besoins existentiels de notre clientèle scolaire. Ce n'est pas le seul. En voici un second que nous pouvons appeler histoire volontaire des événements.

L'événement et la volonté

L'événement, qu'il ne faut pas confondre avec le pur accident (comme faisait Cournot), n'a toujours pas bonne presse chez les historiens. C'est de lui cependant que je vais parler, dont je souhaiterais réhabiliter l'étude. On a trop, par souci d'objectivité, fait fi de ce qui est par excellence le lien vivant de l'histoire. L'aspiration à la science, c'est-à-dire, en fait, à une interprétation sociologique de l'histoire, l'a frappé d'une suspicion apparemment définitive. Aujourd'hui encore, voyez, par exemple, comme l'histoire sociale se laisse séduire par l'établissement des séries statistiques, par les figurations graphiques, etc. D'une manière générale, il faut le redire, on préfère l'histoire des institutions à celle des événements, l'histoire des conséquences à celle des causes ou, pour mieux dire peut-être, l'histoire du *causé* à celle du *causant.* L'étude du devenir des institutions est assurément légitime. Elle est même nécessaire dans la perspective existentielle qui est la nôtre. Ce que je conteste, c'est

1) qu'elle soit la seule ou, cela revient au même, la seule qui soit digne d'être étudiée et enseignée parce que la seule qui puisse l'être scientifiquement ;

2) qu'elle soit, du point de vue pédagogique, la plus intéressante et la plus féconde. Tout au contraire, je suis frappé de voir que l'enfant et l'adolescent aspirent d'abord à découvrir dans le passé des modèles et que ce sont les novateurs, les créateurs, les inventeurs qui leur fournissent ces modèles. Le prestige du grand homme — César, Gutenberg, Colbert ou Lavoisier — tient d'ailleurs moins, me semble-t-il, à ce qu'il a fait qu'à ce qu'il incarnait la force de faire. Nous ne pouvons minimiser la puissance de contagion qui émane de l'histoire des grands hommes ; nous le pouvons d'autant moins que les programmes de notre école primaire cherchent encore à l'exploiter, au moins

pour le temps de la première initiation : grands hommes et grands événements de l'histoire de France. Nietzsche, dans la seconde de ses *Considérations inactuelles,* mettait au premier rang des formes de l'histoire celle qu'il appelait *monumentale (monumentalische),* celle qui agit justement par la contagion de la grandeur passée, et qu'il oppose à la soumission à tout ce qui est, c'est-à-dire à la leçon de la philosophie hégélienne de l'histoire : « courber l'échine et baisser la tête devant la puissance de l'histoire, *Macht der Geschichte.* »

Aujourd'hui plus que jamais, plus qu'au temps de Nietzsche en tout cas, l'homme semble menacé par la tentation de la passivité, de l'abandon aux grandes forces anonymes qui meuvent l'histoire. Nier ces forces serait absurde ; il importe de les connaître pour les dominer. Mais une histoire sans actions, je veux dire sans grands hommes ni grands événements, taillée en somme sur le patron de l'histoire naturelle, ne comporte-t-elle pas le risque d'habituer l'élève, le citoyen de demain, à toutes les démissions ? Le devoir du maître d'histoire, sinon de l'historien, est alors de réhabiliter l'événement et son auteur — qui n'est pas forcément un « grand homme » au sens habituel du terme. Expliquer l'événement, 1789, par exemple, le plus grand de notre histoire moderne, ce n'est pas l'emprisonner dans le réseau inéluctable de ses causes et surtout de ses conséquences, le bloquer dans un ensemble rigide, définitif, mais c'est lui rendre la part d'incertitude dont il était encore chargé lorsqu'il s'est produit, la plénitude des futurs possibles qu'il recélait, c'est le redécouvrir comme un faisceau plus ou moins bien, plus ou moins mal ajusté de volontés anxieuses d'un avenir meilleur. J'incline à penser que, s'il y a aujourd'hui une crise du civisme, c'est parce que le déterminisme et la résignation qui en est la conséquence, la résignation, au moins, au destin collectif, se sont installés au cœur de notre culture, et de notre culture historique notamment. Les historiens et les maîtres d'histoire doivent commencer par reconnaître leur part de responsabilité.

Le sens de l'histoire

L'étude du sens ou des sens de l'histoire conditionne la signification de notre action historique. Je ne sais comment ont réagi mes collègues, mais personnellement, j'ai ressenti comme une provocation le livre de R. Sédillot et, d'abord, son titre, *L'histoire n'a pas de sens.* Est-il besoin de dire que je refuse une telle affirmation ? Mais il est vrai que l'actuelle crise de l'histoire et de l'enseignement historique peut sembler la justifier. Nous avons tour à tour demandé à l'histoire trop et trop peu, et nous continuons à le faire. Les théoriciens (ou les philosophes) de l'histoire, de saint Augustin à Vico, à Hegel et à Marx, pour ne parler que de la tradition occidentale, avaient cru trouver dans la connaissance des faits passés la démonstration de leur foi ou de leur doctrine. Au contraire, les historiens érudits du siècle dernier se sont refusé à trop presser les faits, à leur imposer

du dehors un sens qui ne s'imposait pas indiscutablement. Est-ce un dilemme ? Ou le problème ainsi posé n'est-il pas mal posé ? Nous mettons-nous ainsi, nous, enseignants, en mesure de répondre aux exigences de nos élèves ?

Il est bien sûr qu'aucun historien ne saurait se résigner à l'absurdité totale non plus qu'aucun historien n'a jamais trouvé le principe ultime qui rende compte de tout le devenir des sociétés et des générations. L'homme normal éprouve le besoin de se situer dans une perspective historique qui justifie sa peine et satisfasse son intelligence ; l'homme normal et, d'abord, l'enfant. La saine pratique se trouve à égale distance des extrêmes. Le sens global est illusoire et l'école n'a le droit d'imposer ni le schéma providentialiste de Bossuet, ni le schéma progressiste de Condorcet ou d'Auguste Comte, ni le schéma marxiste. La saine pratique suppose surtout une ré-orientation de l'effort, de l'effort de recherche comme de l'effort pédagogique. Les sens généraux de type rétrospectif auxquels je viens de faire allusion sont aussi fragiles qu'ils sont commodes et donc décevants au bout du compte. L'action, qui suppose une représentation de l'avenir, c'est-à-dire, qu'on le veuille ou non, des extrapolations du mouvement en cours de notre histoire, réclame plutôt des sens — et je dis bien des sens, au pluriel, car notre présent est multiple et confus — et des sens de type prospectif. C'est notre connaissance du passé qui nous donne prise sur notre avenir, qui nous permet de l'imaginer afin de pouvoir le faire. Mais nous le faisons toujours en fonction de besoins présents. Je crois que le présent, non pas notre petit présent individuel à chacun, mais le présent collectif de notre groupe, de notre société, du moment de civilisation que nous vivons, nous impose certains problèmes, ou mieux certaines tâches que nous ne saurions éluder sans trahir notre vocation d'hommes. Ces tâches apparaissent vite à une analyse un peu attentive, elles ne sont pas en nombre indéfini ; pour nous, Français et Occidentaux de 1967, ce sont en particulier la paix de notre temps à inventer, la promotion du tiers-monde, l'Europe à faire, la défense des libertés concrètes, la réconciliation du prolétariat, le renouvellement de la culture, l'organisation des loisirs, la planification économique...

Le service que nous sommes tous en droit d'attendre de l'histoire, c'est le service de ces tâches. L'histoire vivante, adaptée à nos classes, c'est l'histoire de ces tâches. Comment en sont-elles venues à s'imposer à nous ? Comment se posent-elles ? La belle architecture de l'histoire savante ne doit pas faire illusion, même quand elle affecte les allures d'une œuvre d'art ; ce n'est jamais qu'un classement provisoire. Elle peut constituer au mieux une espèce d'arsenal de principes, de leçons, d'arguments, pour l'homme d'action ; encore celui-ci s'en sert-il d'autant plus maladroitement qu'on ne lui a jamais appris à le faire. Ne serait-il pas temps que notre discipline redevienne, dans son perpétuel et nécessaire renouvellement, source de lumière et d'éner-

gie pour le citoyen de bonne volonté, et cela sans manquer aux exigences de la critique, à « l'intention d'objectivité » dont parle le philosophe Paul Ricœur ?

Indiquons encore quelques exemples afin de nous faire mieux comprendre. L'Europe, à faire ou à ne pas faire, est à l'ordre du jour ; nous voyons naître et grandir une curiosité significative pour le passé de cette tâche, curiosité féconde si elle se plie aux règles éprouvées de l'histoire. Lorsque est né le mouvement ouvrier, on s'est avisé qu'il devenait indispensable de faire une histoire du travail et des travailleurs. Qui sait si nos élèves n'attendent pas de nous aujourd'hui que nous leur révélions les richesses d'une histoire des loisirs, c'est-à-dire de la culture au sens le plus large, non plus au sens trop restrictif des sciences, des arts et des lettres, mais au sens d'un art de vivre ou d'une sagesse ?

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur ces derniers propos. L'histoire est totale. Ce serait une faute grave de vouloir retenir tel enchaînement de faits à l'exclusion des autres, comme si sa vérité et son utilité pouvaient être atteintes en dehors de ses liaisons avec les autres. Les exigences des programmes scolaires ont du bon : elles écartent le risque de démembrement, d'effilochement d'un savoir essentiellement solidaire. Il reste que pour aborder ce tout, pour se retrouver dans ce tout, certains cheminements sont privilégiés, ceux-là notamment qui procèdent d'expériences authentiques, du sentiment de ses responsabilités que peut nourrir un homme qui ne refuse pas son histoire.

Voilà trois aspects d'une orientation nouvelle de l'enseignement historique. Ils ne répondent que très partiellement à la question initiale : A quoi sert l'histoire ? Je les propose, non pas comme le terme d'une réflexion que je jugerais naïvement, présomptueusement définitive, mais comme un appel à la réflexion des autres, à une réflexion culturelle seule capable, à mon avis, d'éclairer et de féconder la recherche pédagogique.

Maurice CRUBELLIER,
Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Reims.

DIALOGUE avec...

COOPERATION DU MUSEE HISTORIQUE DE LA VILLE DE VARSOVIE AVEC LES ECOLES

Le Musée Historique de la Ville de Varsovie (*) n'est pas une galerie d'art. Il s'agit d'un musée spécial qui s'intéresse surtout aux événements historiques. Il est vrai cependant que l'on se sert entre autres des objets d'art : de la peinture, de la gravure, des objets d'artisanat et ceux de la culture matérielle, mais toute cette matière exposée tend avant tout à présenter et à interpréter des faits historiques. Notre collection qui devrait être justifiée du point de vue iconographique, n'a pas beaucoup de chefs-d'œuvre. Elle se compose surtout d'objets utiles et d'ustensiles n'offrant pas par eux-mêmes un grand intérêt artistique, mais qui ont pour but de donner une idée exacte de la vie des époques révolues. Par conséquent cette collection ne se contente pas d'accumuler les antiquités sans chercher à les présenter de façon ordonnée. L'exposition est à la fois un cours d'histoire, la synthèse visuelle du processus du développement de la ville dans le domaine de la vie politique, économique et culturelle, et la reconstitution d'images de notre capitale à travers les siècles. Ce sont donc les valeurs documentaires et leur degré d'authenticité qui jouent le rôle le plus important et qui décident du choix de chaque objet exposé. L'esthétique est à la deuxième place.

En rapport avec le caractère didactique, la grande majorité de nos visiteurs se compose de jeunes écoliers envoyés par les écoles normales et secondaires. C'est un public d'une catégorie spéciale possédant ses besoins propres. Ils viennent pour compléter des cours scolaires, chercher des sujets pour préparer leurs devoirs et s'initier aux problèmes qui les intéressent. Ils y viennent individuellement, avec leurs parents, ou en groupes scolaires accompagnés d'un professeur. Ils s'y rendent de plein gré ou obligatoirement. Ils sont plus ou moins intelligents, plus ou moins préparés. On y voit des jeunes, des presque adultes, des habitants de Varsovie qui connaissent par cœur toute son histoire, des enfants des autres villes et même des campagnards qui visitent la capitale pour la première fois. Chacun doit quitter notre musée en en tirant le plus grand profit. Il faut donner au visiteur un cours d'histoire approprié à son niveau, stimuler son intérêt pour le passé et le présent du pays natal et approfondir sa culture personnelle grâce au contact direct avec la science et l'art.

(*) Un livre récent de Pierre BOURDIEU rend compte d'une vaste enquête sociologique relative au public des Musées. Il révèle l'importance du rôle de l'école dans la préparation à l'utilisation fructueuse des ressources culturelles des musées. Il souligne largement l'insuffisance des moyens didactiques employés pour atteindre à cette éducation. En raison d'une certaine ignorance réciproque des problèmes de l'Ecole et du Musée, les tentatives entamées jusqu'ici n'ont pas toujours atteint les buts escomptés. L'exemple que nous apporte ici très simplement la Pologne, vieille terre de culture, nous aidera à réfléchir sur nos besoins. Le lecteur voudra bien excuser, ici encore, la forme de ce document du à la collaboration d'une spécialiste dont le français n'est pas la langue maternelle et qui nous fait la courtoisie de s'exprimer dans la nôtre.

La Rédaction.

Pour satisfaire aux devoirs mentionnés, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants : la méthode et la présentation, qui doit être claire, lisible, accessible à chacun, et le système de l'explication professionnelle en considération des besoins de chaque visiteur. Celui-ci peut trouver le sujet recherché dans les salles d'exposition sous la forme d'une pièce authentique, d'un diagramme et dans des textes explicatifs. De la clarté du cours dépend sa compréhension.

Outre le contenu, c'est la force attractive qui joue un rôle très important. La monotonie et l'uniformité ennuyeuse tuent l'intérêt quel qu'il soit chez un public aussi jeune.

Souvent on doit se servir d'une distraction légère, d'anecdotes frappantes ou de facéties pour cacher l'enseignement sérieux.

Dans le domaine de la présentation, notre musée dispose d'une grande quantité de moyens. Le siège du musée même se trouve sur la place du vieux marché de Varsovie. Il se compose de onze maisonnettes bourgeoises auxquelles le style des époques révolues confère un charme extraordinaire. L'expression d'authenticité est rendue par des voûtes gothiques, des plafonds provenant des XVII° et XVIII° siècles, des cages d'escaliers pittoresques, des poêles en faïence, etc. L'architecte d'intérieur engagé par le musée prend continuellement soin de rendre l'exposition toujours plus attractive, de rechercher des solutions nouvelles dans les méthodes de la présentation, dans la disposition des vitrines, etc. Il tend continuellement à harmoniser la conception du sujet avec la forme plastique. Pour montrer les différences dans la façon de vivre de la bourgeoisie varsovienne dans les époques particulières, on se sert de meubles anciens, de tapisseries, de poteries dont on meuble des intérieurs habitables. Sur la base de la documentation scientifique, on fait de petites poupées représentant la société de Varsovie, des modèles et des maquettes de bâtiments et de quartiers qui n'existent plus.

La présentation est le domaine des sections scientifiques, le devoir d'explication est confié au service éducatif.

Tout cela concerne tous les visiteurs au même degré et ferait l'objet d'un article séparé. Mon rôle est de parler des méthodes du musée dans le domaine de notre coopération avec les écoles.

L'idée d'inclure les expositions muséographiques dans le programme d'enseignement et les perspectives d'utilisation de leur caractère visuel comme élément supplémentaire aux cours scolaires, sont depuis maintes années le sujet d'un grand intérêt aussi bien de la part des autorités scolaires que du côté du musée lui-même. Ce secteur du travail est donc devenu un des plus importants chapitres d'efficacité de notre institution. Sauf les contacts directs avec les écoles particulières, ce travail est depuis longtemps centralisé en coopération avec

le *Curatorium* [1], surtout avec sa section méthodologique. Au cours des colloques communs tenus systématiquement à plusieurs reprises par an, on discute le programme et les méthodes de cette coopération, ainsi que le rôle et les moyens dont le musée dispose. Notre employé auquel a été confié ce secteur du travail y participe chaque fois. Ce délégué est tenu de communiquer tout changement essentiel qui s'opère dans notre exposition stable, et d'annoncer les présentations temporaires ainsi que les autres entreprises qui peuvent intéresser les organisateurs du programme scolaire.

De temps en temps, il prépare par écrit un sommaire complet des expositions destinées à l'usage des éducateurs et celui-ci est envoyé dans toutes les écoles par le *Curatorium*.

Même au musée, on organise des conférences périodiques avec les enseignants délégués de toute la Pologne. Elles sont toujours accompagnées de la visite de l'exposition. On discute sur le vif des besoins de l'école et de l'élève.

Le musée est attentif aux exigences des écoles. Nous essayons d'y satisfaire en organisant des expositions nouvelles et en complétant celles qui existent déjà.

Par conséquent chaque employé de notre service éducatif est obligé de se tenir au courant du programme scolaire au niveau de chaque classe tout au moins dans le domaine de l'histoire et des belles lettres polonaises. La bibliothèque de la section contient les manuels indispensables à l'usage de l'école.

Pour appliquer le programme, il a fallu non seulement créer un service éducatif spécial, mais encore recruter un nombre suffisant de personnes (surtout pour les dimanches) possédant une formation appropriée, ce qui n'a pas été facile car le nombre est encore insuffisant. Parmi les employés professionnels qui assurent le service éducatif du Musée, on compte un grand nombre d'historiens et d'historiens de l'art, un pédagogue et un sociologue. Les premiers se spécialisent dans des problèmes définis concernant l'histoire de Varsovie, les autres font des recherches scientifiques à part.

Le devoir fondamental du service éducatif consiste à expliquer aux visiteurs les problèmes touchés. Les écoliers y viennent le plus souvent groupés par classes et accompagnés d'un professeur. Tous les groupes doivent être inscrits au musée et le sujet à étudier doit être fixé à l'avance. Il existe plusieurs types de visites. Les visites générales sont rares en raison du grand nombre des salles ; soixante réparties sur quatre étages. Elles sont réservées aux provinciaux qui n'ont pas l'occasion de venir à Varsovie pendant plusieurs années consécutives. La plupart des séances sont donc consacrées à un pro-

(1) Equivalent de la *Direction Générale de l'Organisation des Etudes*, en Belgique.

blème et à une période historique précis. Les écoliers se rendent dans la section choisie où on leur présente la collection en veillant à ce que la visite ne dure jamais plus de trois quarts d'heure. Ces visites illustrent le plus souvent les groupes de thèmes traités parallèlement à l'école dans le cadre du programme de la classe. Certaines visites touchent parfois un problème si étroit qu'elles prennent la forme d'un colloque. Elles sont élaborées bien à l'avance de manière bien plus complète que le simple exposé.

Exceptionnellement, on organise aussi des conférences qui ne figurent pas au programme scolaire mais qui le complètent.

Des conférences aux sujets nombreux et variés, présentent le plus important aspect de l'activité éducative du musée. Elles présentent plusieurs aspects dont voici des exemples : durant l'année, on organise des cours bimensuels correspondant au niveau scolaire et destinés aux jeunes envoyés par le centre méthodologique déjà mentionné. Au cours du programme, les participants ont l'occasion de bien connaître toute l'histoire de Varsovie. Le public se compose surtout de jeunes filles et de jeunes gens groupés dans les divers ateliers du « Palais de la jeunesse » dépendant du *Palais de la Culture et de la Science,* où ils font des exercices expérimentaux sous forme d'éducation active.

Depuis quelques années, le musée dirige systématiquement des études plus sérieuses concernant la « Connaissance de Varsovie ». Chaque année, une série de conférences à certains jours de la semaine, permettent de découvrir Varsovie sous tous ses aspects et par tous les temps. Elles sont illustrées par des projections de diapositives parfois en couleurs. Elles sont principalement destinées aux clubs d'amateurs de Varsovie, ainsi qu'aux guides qualifiés parmi lesquels figurent un grand nombre d'écoliers des dernières classes. Le programme est sanctionné par un examen final. Les cours sont confiés à des spécialistes éminents et fréquentés par de nombreux auditeurs.

Il convient de mentionner également un bon nombre de cycles de conférences embrassant cinq ou six séances qui se rapportent à des problèmes moins vastes mais choisis avec soin et traditionnellement organisées deux fois par an, au printemps et en automne. Ils sont suivis par de nombreux auditeurs et, chez beaucoup de jeunes, ils suscitent un grand intérêt.

Une autre catégorie de conférences est formée de petites causeries au niveau populaire, organisées régulièrement chaque dimanche dans les salles d'exposition. Elles intéressent un grand nombre de jeunes auditeurs, souvent déjà familiers du musée. Les séances accompagnées de projections cinématographiques jouissent d'une popularité incessante.

Au cours d'une même année, le personnel du musée donne ainsi des conférences à un public jeune, dont le nombre dépasse largement 2.400 personnes.

Outre son exposition stable, le musée organise plusieurs fois par an des manifestations temporaires dont les thèmes sont souvent inspirés des besoins du programme scolaire. Les grands anniversaires célébrés dans tout le pays se reflètent dans le plan des expositions du musée et des fonctionnaires de l'école. Les écoliers viennent chez nous pour préparer des exercices impossibles à accomplir en ne suivant que des cours scolaires.

Participant en permanence aux entreprises qu'il patronne, le musée collabore à l'organisation de petites expositions scolaires préparées par les élèves, surtout à l'occasion des fêtes nationales. Il y a par exemple trois ans, on a célébré dans le pays tout entier le centenaire de l'insurrection du « 4 janvier 1863 - 1864 ». Cette année, le millénaire de l'existence de la Pologne fournira les thèmes des expositions centrales et locales, des publications, des conférences et des congrès. Cela se reflète automatiquement dans l'activité des professeurs d'histoire et inspire l'initiative des jeunes. Les écoliers trouvent au musée les matériaux des sujets à élaborer et à exposer sous forme de bibliographie, de photos documentaires, de planches et de vitrines prêtées. Ils font appel à notre expérience dans ce domaine. Les thèmes les plus intéressants font l'objet d'un dossier imprimé sous forme de fiches et contiennent beaucoup d'illustrations. Envoyés dans toutes les écoles, ils servent de base pour les exercices ultérieurs.

La coopération avec les divers centres culturels est d'un intérêt considérable. Avec l'aide de la rédaction de l'hebdomadaire « Stolica » (La Capitale), on organise à l'occasion des fêtes nationales des concours destinés aux élèves et portant sur l'histoire de Varsovie ainsi que sur des objets particuliers au musée. Ils prennent la forme soit de simples devinettes orales ou de réponses à des questionnaires, soit des travaux écrits plus sérieux élaborés sur la base de connaissances générales plus vastes. Les réponses les plus intéressantes ont des chances de paraître dans « Stolica ». Ce qui est très apprécié quel que soit l'âge, c'est l'album contenant des dessins, des photos, des extraits des lectures préférées concernant l'histoire de Varsovie ancienne et contemporaine. Le fait que les gagnants retenus par le jury reçoivent les prix de valeur remis publiquement et annoncés dans la presse, n'est pas sans importance.

De temps en temps, on organise des expositions de dessins d'enfants sur Varsovie. La possibilité d'exposer leurs œuvres dans les salles du musée est un grand plaisir, et non seulement pour les jeunes artistes.

La correspondance est un autre aspect très efficace des activités du musée. De nombreuses lettres reçues de la part des enseignants

et des élèves témoignent de l'importance attribuée à notre musée. Ces lettres demandent des informations générales et fragmentaires, parlent du travail quotidien dans les écoles, signalent des initiatives communes et individuelles. Elles révèlent souvent le goût de la découverte et les tendances novatrices des jeunes. Le musée prête attention à tout, consulte sans cesse les œuvres de ses jeunes amis, envoie les sujets demandés, prépare les services photographiques. A l'occasion d'une entreprise plus sérieuse exigeant une consultation sur place, il envoie un spécialiste à l'école.

A défaut d'un musée consacré à l'histoire générale de toute la Pologne, notre institution en assume le rôle. Les élèves nous écrivent pour nous parler des champs de bataille d'autrefois se trouvant dans leurs régions, des cimetières militaires abandonnés à leurs soins. C'est au musée qu'ils font les recherches relatives à la vie des personnages célèbres, qui vivaient et travaillaient dans leurs localités, etc.

Nous sommes aussi en contact avec les jeunes Polonais qui habitent à l'étranger.

Dans toutes ces actions, le musée laisse l'initiative aux élèves.

Outre l'enseignement traditionnel, la coopération avec la radio et la télévision est devenue un élément très important à notre époque de progrès technique. Elle s'exprime par l'élaboration de scénarios illustrés de documents iconographiques, destinés aux auditoires de jeunes. Indépendamment des émissions isolées, on organise aussi des cycles se composant de quelques cours.

Les concours devant la caméra de télévision jouissent d'une grande popularité. L'histoire de Varsovie se trouve dans le répertoire stable du télé-tournoi « Zgaduj - Zgadula », dont les participants y compris les jeunes font preuve d'une grande connaissance du problème. Le musée y participe en préparant les questionnaires ainsi qu'en délégué son représentant au jury du concours.

Le musée prend part à la préparation d'une émission hebdomadaire « Le courrier varsovien » à la télévision.

On prête assistance aux cinéastes qui tournent des films documentaires pour les jeunes. Le musée met aussi ses collections à la disposition des savants, des écrivains et des journalistes qui préparent les manuels et les romans historiques destinés aux enfants et aux jeunes.

Le musée participe aussi à la préparation d'un guide sur Varsovie destiné aux touristes.

Pour la vulgarisation des publications sur Varsovie au niveau des écoliers, le service éducatif du musée a préparé une bibliographie simplifiée qui leur est accessible. Elle contient les œuvres populaires

sur Varsovie, sur son histoire et son présent, ainsi que des romans d'aventures se déroulant dans notre capitale. Les événements et les héros favoris de ces livres deviennent souvent des sujets de conférences du dimanche.

Tout en faisant face aux intérêts historiques des élèves, le musée publie dans la mesure du possible des dépliants, des textes de base correspondant au niveau populaire. Ces divers catalogues, manuels et brochures sont distribués pour la plupart gratuitement. Ces publications sont appréciées par les milieux scolaires. Même la grande bibliographie de Varsovie, dont trois volumes sur cinq projetés sont déjà parus, est souvent utilisée.

L'un des aspects les plus importants de l'activité éducative du musée est l'existence et la coopération permanente de groupes d'amateurs de Varsovie. Ceci concerne surtout les jeunes quittant les écoles secondaires et qui travaillent individuellement sur des thèmes particuliers. Ils visitent souvent les ateliers scientifiques du musée ainsi que notre bibliothèque ; leur intérêt se manifeste dans les problèmes concernant l'histoire de Varsovie ; ils sont désireux de se renseigner sur beaucoup de questions. Nous les traitons comme les futurs étudiants de la Faculté d'Histoire à l'Université.

Des éléments remarquables sont constitués par les films documentaires sur la destruction et la reconstruction de Varsovie lors de la guerre 1939 - 1945, mis à la disposition du musée. Ils sont systématiquement projetés dans la salle de cinéma attenante. Les séances suscitent un très grand intérêt et sont souvent répétées à la demande du public. Grâce à ces films, les jeunes nés après la guerre, qui ne la connaissent que par la littérature, s'en font une image plus objective. Mais après consultation du centre de santé psychologique, seuls les jeunes gens de 16 ans révolus sont autorisés à y assister. D'après les spécialistes, les scènes cruelles de la guerre peuvent choquer les enfants sensibles.

Les concerts de musique ancienne organisés parfois dans la cour du musée dans une ambiance pleine de charme, notamment le soir, attirent le public et popularisent les compositeurs varsoviens des époques passées.

Le musée reçoit près de 400 visiteurs par jour, dont la plupart sont des écoliers. Ce chiffre illustre à la fois la popularité du problème ainsi qu'une propagande active du service éducatif. On attire l'attention du public par les journaux (informations, annonces, photographies des pièces, reportages, etc.). On la centralise par l'aménagement de grandes vitrines d'exposition dans les points centraux de la ville, dans les gares, bureaux de poste, etc.

Nous sommes vraiment très loin de fournir un panorama complet des moyens exploités. Les méthodes, fruits d'une longue expérience

cependant, sont continuellement au stade expérimental. Elles doivent être toujours modifiées et enrichies grâce à l'esprit d'initiative d'avant-garde qui met en œuvre un répertoire de formes nouvelles et grâce au développement de la technique qui apporte constamment des solutions surprenantes. Chaque proposition pionnière, avant d'être appliquée à l'usage général, est soumise à la même discussion que celle qui se déroule continuellement autour de tous les problèmes de l'enseignement.

Irène TESSARO - KOSIMOVA,
Conservatrice du Musée Historique de Varsovie.

INFORMATION HISTORIQUE

DEUX CONCEPTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS AU XVIIIe SIECLE

Les Pays-Bas Autrichiens, à la fin de l'Ancien Régime, présentent souvent de curieux contrastes. Certaines de leurs institutions annoncent les temps nouveaux tandis que d'autres, destinées à disparaître, sont les survivances de temps révolus. Dans un pareil cadre, il était fatal de trouver, chez les titulaires des différents offices, des conceptions fort opposées au sujet de la nature de la fonction publique et de la manière dont elle devait être remplie. Les quelques notes qui vont suivre n'ont d'autre ambition que de montrer par un exemple, en l'occurrence la Drossarderie de Brabant, les conflits et les incompréhensions qui ne pouvaient manquer d'en résulter.

Le Prévôt Général de l'Hôtel (1) qui avait perdu une bonne partie de ses attributions antérieures et le Drossard de Brabant (2) étaient, au XVIIIe siècle, deux officiers qui cumulaient les charges, à première vue assez disparates, de commandant de gendarmerie et de chef d'un

---

(1) La Prévôté Générale de l'Hôtel avait été créée par Charles le Téméraire dans un but de centralisation de la justice dans les Pays-Bas. Charles Quint avait élargi ses fonctions en lui adjoignant celles de Prévôt Général de la Cour, officier chargé jusque là de la juridiction et des exécutions criminelles en l'hôtel du duc. L'ordonnance, dépêchée en 1555 pour la nomination de Thierry de Herlaer, le chargeait de chasser et d'arrêter « *malfaiteurs, si come homicides, larrons, pilleurs, boutefeux, menasseurs, quetteurs des champs, chemins et passages, meurtriers, détrousseurs, efforcheurs et femmes vagabondes, composeurs, banqueroutes, infracteurs de paix, trêve ou sûreté ayants délinqués contre la hauteur de sa dite Majesté, jureurs, blasphémateurs du saint Nom de Dieu ou de ses saints, brimbeurs et brimberesses, puissans d'autrement gagner leurs vies et généralement tous autres criminels de quelconque sorte dont par information précédente, évidence des cas et autrement par bonne, claire et véhémente suspicion et indices, il sera suffisamment averti* » dans tous les Pays-Bas sauf les lieux saints, puis de procéder contre eux soit à l'ordinaire soit à l'extraordinaire. Il pouvait aussi connaître des cas surannés (délits n'ayant pas été poursuivis par les juges naturels dans un certain délai, le plus souvent un an). Enfin aux camps et sièges de l'Empereur, il devait surveiller la conduite des provandiers, contrôler le prix des vivres et effectuer les exécutions criminelles. (ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME, Conseil Privé Autrichien, carton 473. VAN HAEGENDOREN M., *Inventaris van het archief van den Drossard van Brabant en van den Provoost-Generaal van het Hof en van Nederlanden*, Bruxelles 1949, 1 vol. 8°. PROOST J.J.E., *Le Prévôt Général de l'Hôtel, ses attributions, ses prérogatives*, Anvers 1877, 1 vol. 4°. NENY (comte de), *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas Autrichiens*, Bruxelles, 1785, 2 vol. 4°, p. 176.)

(2) La Drossarderie de Brabant datait du XIIIe siècle, résultat d'un effort de centralisation de la justice par les ducs de Brabant. L'office devait s'occuper des vagabonds qui ne dépendaient d'aucune justice particulière, des graves méfaits réservés à la compétence ducale et des cas surannés (VAN HAEGENDOREN, *op. cit. ibidem*, MEYNAERT ARLETTE, *L'instruction de 1469 pour le sénéchal de Brabant et son application* dans *Bulletin de la Commission Royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, T. XX, fasc. 11, 1961 - 1962. POULLET ED. et P., *Histoire politique et nationale, origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas*, Louvain, 1882 - 1892, 2 vol. 8°, T. 11, p. 118, POULLET Ed., *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis l'avènement de Charles Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, Mémoire de l'Académie Royale de Belgique*, T. XXXV, s.l.n.d., 1 vol. 4°, p. 115).

office de justice chargé de juger les vagabonds et gens sans aveu ([3]). Si la compétence du second était strictement limitée au plat-pays ([4]) de Brabant, celle du premier, tout au moins en théorie, s'étendait sur le plat-pays de tout le territoire des Pays-Bas, mais dans la pratique, surtout en matière de jugement, était limitée également au seul Brabant ([5]). Le choix des titulaires des deux offices appartenait au Souverain et par délégation au Gouverneur Général, mais pour la Drossarderie de Brabant, depuis 1677, la charge était devenue quasi héréditaire dans la famille des comtes Van der Stegen, moyennant paiement à chaque désignation d'un don aux finances royales. En 1730, le titulaire, comte Philippe Van der Stegen, avait effectué un versement de douze mille florins pour obtenir cette faveur pour son fils, mais celui-ci étant venu à mourir, il dut, en 1743, y ajouter un nouveau don de six mille florins pour la transmission à un second fils Jean-Baptiste, Drossard en fonction au moment où se déroulent les faits dont nous allons parler ([6]). Pour la Prévôté Générale de l'Hôtel aucune hérédité ne jouait et en théorie il n'était tenu compte que des qualités des différents candidats, qualités et défauts établis et examinés avec le plus grand soin par le Conseil Privé qui émettait un avis, mais des arguments financiers faisaient souvent pencher la balance d'un côté qui n'était pas nécessairement celui du mérite, bien que le plan de réorganisation du gouvernement des Pays-Bas datant du 29 mars 1718 ait prévu qu'il ne serait plus donné aucune attention aux offres d'argent pour l'obtention des emplois et particulièrement pour ceux de justice ([7]). Ainsi, le 4 septembre 1749, les trois conseillers du Conseil Privé qui ont opiné, vu ses mérites, pour la nomination d'un candidat qui n'offre que mille pistoles, alors qu'un concurrent offre 20.000 florins c'est-à-dire environ le double, déclarent croire qu'il n'hésiterait pas à donner autant que l'autre ([8]). En outre le gouvernement rognait autant que possible les gages. En 1719 on obligeait le nouveau prévôt à payer sur ses gages, s'élevant à 1.320 florins par an, une pension de deux fois 500 florins aux deux filles de son prédécesseur ([9]). Encore en 1781, la désignation du lieutenant-prévôt Stocquart de la Courtaubois, qui allait se révéler le plus actif et le plus dévoué de tous les prévôts, était en partie justifiée par l'économie réalisée par les finances impériales, la pension de sous-lieutenant des troupes impériales dont il jouissait venant à disparaître du fait de sa nomination ([10]).

---

(3) Le placard du 10 octobre 1713 définissait ainsi les vagabonds « *Déclarons à cet effet pour fainéans et vagabonds tous ceux qui ne sont en service ou employ, ou ne font aucun trafic, négoce ou labeur, ou n'ont des moyens pour pourvoir autrement subsister.* » (RECUEIL DES ORDONNANCES DE LA BELGIQUE, 3e série (1700 - 1794), Bruxelles 1860 - 1942, 15 vol. 4°, t. 11, p. 480.)

(4) Le terme plat-pays désignait en général dans les Pays-Bas villages, bourgs ou petites villes. En 1786, le baron de Martini précisait qu'il fallait englober dans ce terme tous les endroits où il n'y avait ni tribunal formant un corps de judicature, ni avocats. La chef-ville était au contraire un lieu où il y avait un tribunal dont le chef était un président royal nommé par l'empereur. (A.G.R., *Manuscrits divers*, n° 3.683.)

(5) Y compris le marquisat d'Anvers, la seigneurie de Malines et le duché de Limbourg.

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES, Drossard n° 0567.

(7) A.G.R., Manuscrits divers. n° 830.

(8) IDEM, Conseil Privé Autrichien, carton 473.

(9) IDEM, Conseil des Finances, n° 4.243. En 1750, une des deux sœurs, âgée de 82 ans, touchait toujours sa pension.

(10) A.G.R., *Conseil Privé Autrichien*, carton 475.

Dans de pareilles conditions il n'était pas étonnant que les titulaires de l'office essayassent de tirer de leurs fonctions le maximum de bénéfices. Dès 1759, à propos de l'affaire Parfonry ([11]), l'attention du gouvernement avait été attirée sur des irrégularités graves dans la gestion de la Prévôté Générale de l'Hôtel. En 1761 de nouvelles plaintes provoquèrent la suspicion des autorités et en 1763, une enquête, confiée au Conseil Souverain de Justice du Brabant fut ouverte. Elle allait révéler que :

1. Le Prévôt avait arrêté des gens ayant fixé domicile en Brabant et dans le pays d'Alost, leur avait fait leur procès de connivence avec les seigneurs haut-justiciers afin de décharger ces derniers des frais de procédure qui normalement leur incombaient, mettant ainsi ceux-ci à charge des finances de l'Empereur ;

2. Qu'il avait porté au compte du souverain des frais qui avaient été payés par les condamnés ;

3. Qu'il avait livré, contre récompense, des individus condamnés au fouet et au bannissement, aux recruteurs de l'armée ;

4. Qu'il avait exigé une rétribution d'un individu gracié par le Gouverneur Général ;

5. Qu'il avait placé certains de ses archers comme stationnaires ([12]) dans des villages en s'appropriant ainsi les soldes payées par le gouvernement ;

6. Qu'il avait passé, sans autorisation, une convention avec les députés des deux villes et pays d'Alost, pour faire faire les patrouilles en ce pays par vingt archers extraordinaires de sa compagnie, empochant une partie de la rétribution payée pour chacun d'eux ;

7. Qu'il avait fait, sous différents prétextes, des retenues illégales sur les gages de ses soldats.

En plus d'autres broutilles, il apparaissait aussi que des irrégularités graves s'étaient produites dans le déroulement des procès.

Avec un aussi bel exemple sous les yeux, les archers n'avaient pas hésité à imiter leur chef, percevant, par exemple, des amendes pour avoir fait la charité ([13]) en en gardant une partie pour eux ([14]).

---

(11) Le Prévôt avait fait procéder par ses archers à l'arrestation en 1752, d'un habitant d'Opheylissem (prov. de Brabant, arr. de Louvain), s'entêtant à le considérer comme vagabond et sans aveu malgré les déclarations des gens de loi du lieu. Faisant fi de l'alibi de l'accusé et des témoignages qui lui étaient favorables il l'avait condamné à mort pour complicité dans des vols qualifiés. L'affaire étant venue aux oreilles du gouvernement, suite à une plainte des parents, et une enquête ayant été ouverte, le Prévôt avait obtenu par menaces et violences une rétractation des déclarations des gens de loi (A.G.R. Conseil Privé Autrichien reg. 96 fol. 135, reg. 451 fol. 29. Office fiscal de Brabant n° 1150 et 1281.

(12) Depuis très longtemps, après accord financier conclu avec certaines communautés, Prévôt et Drossard plaçaient des archers dénommés stationnaires, stationnés ou patrouillants, pour assurer la police et aider au service des patrouilles. (A.G.R., *Conseil Privé Autrichien*, carton 479.)

(13) Il était en effet interdit, notamment par l'ordonnance du 10 octobre 1713, de faire l'aumône ainsi que de donner logement aux mendiants, sauf au pèlerins et à ceux nés dans le pays portant une marque les autorisant à mendier. Ces derniers étaient des invalides ou des ouvriers que la maladie empêchait de gagner leur vie. (REC. ORD. BELG. 3e série, t. 11, p. 480.)

(14) A.G.R., *Conseil Privé Autrichien* carton 479.

Le scandale fut étouffé et tout se termina par un arrangement : le Prévôt se démettait de sa charge et dédommageait ses soldats en échange de l'abandon des poursuites.

Cette triste affaire fit apparaître la nécessité de la rédaction de nouveaux règlements pour les deux compagnies. Celui pour la Prévôté Générale de l'Hôtel fut publié le 29 décembre 1764 ([15]), celui pour la Drossarderie de Brabant le 11 mai 1765 ([16]).

Le comte Jean-Baptiste Van der Stegen accueillit très mal cette entrave à son bon plaisir et, fort de son droit, adressa un mémoire au Gouverneur Général ([17]) se plaignant :

1. Du préambule considéré par lui comme une flétrissure à sa conduite et comme une accusation de méfaits semblables à ceux du Prévôt ;

2. De la participation de son lieutenant à ses fonctions qu'il estimait lui être entièrement réservées ;

3. De devoir alterner ses sorties de 15 en 15 jours avec son lieutenant alors que selon lui, le chef de l'office ne sortait jamais dans le plat-pays qu'à la tête de sa compagnie au complet ([18]) ;

4. De devoir demander l'autorisation du gouvernement pour placer des stationnaires au service des communautés ;

5. De voir supprimer sa franchise des droits de barrière en dehors du service.

Le préambule du règlement pouvait en effet être assez mal interprété puisqu'il disait : « *Marie-Thérèse... ayant trouvé convenir de pourvoir à la meilleure direction de la compagnie de notre Drossard de Brabant, et de faire cesser les abus qui s'y sont glissés sur le même pied et de la manière que cet objet a déjà été rempli pour la compagnie du Prévôt Général de notre Hôtel par le règlement du 29 octobre 1764, Nous par avis de notre Conseil ordonné en Brabant et à la délibération de notre très cher et féal cousin Charles, comte du St Empire Romain de Cobenzl, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, notre Ministre Plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, avons statué et ordonné, statuons et ordonnons les points et articles suivants ;...* »

Pour le 2., il visait l'article 2 du règlement « *Le lieutenant de la dite compagnie représentera son chef en son absence, maladie ou autre-*

(15) REC. ORD. BELG., 3e série, t. IX, p. 158.
(16) PLACCAERTEN VAN BRABANT, t. IX, p. 96 à 109.
Les deux ordonnances sont manifestement calquées l'une sur l'autre. On y constate uniquement de minimes différences notamment à propos des chiffres des effectifs. Elles fixaient les détails du service organisé d'ailleurs conjointement pour les deux compagnies en Brabant, et visaient à éliminer non seulement la reproduction des abus antérieurs mais aussi les causes de mauvais fonctionnement. C'est pourquoi, notamment, un rôle plus important était réservé au lieutenant de chaque compagnie.
(17) A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, n° 1905.
(18) Cela ne devait pas se produire fort souvent.

ment, en fera tous les devoirs et fonctions attachés à l'emploi de Drossard de Brabant, tant à l'égard de l'administration de la justice que de la direction de la compagnie. »

Le Drossard le considérait comme un ravalement de sa qualité de chef surtout en ce qui concernait la justice qui de temps immémorial lui avait appartenu exclusivement. Le gouvernement n'avait pourtant visé, et c'était manifeste, qu'à hâter les procès trop souvent négligés ou abandonnés au greffier par un titulaire qui préférait le séjour dans sa propriété de Bousval ([19]) à celui de la capitale.

Pour le 3., il s'agissait encore d'une question d'orgueil, assez justifiée car en effet, dans l'armée également, un chef ne prend le commandement que lorsque les effectifs sont au complet.

Pour le 5., il s'agissait d'une pure question d'intérêt.

Mais c'était le 4. qui allait se révéler le plus important.

Les doléances du Drossard, présentées par lui en un mémoire au Gouverneur Général, furent envoyées pour avis au Conseil Privé. Ce dernier fit faire une enquête par le lieutenant-prévôt de l'Hôtel, choix assez malheureux, étant donné la rivalité qui animait les deux offices ([20]). Peut-être le Conseil préférait-il une sévérité excessive à une impartialité trop compréhensive ?

Quoiqu'il en soit il apparut ainsi que 21 archers, 18 fantassins et 3 cavaliers, portés sur les états mensuels des gages, étaient en réalité placés comme stationnaires dans des villages aux frais des habitants et que le Drossard bénéficiait de leur solde. De plus parmi les invalides portés sur les mêmes états, cinq étaient morts depuis plusieurs années.

Le conseiller rapporteur présenta ses résultats de l'enquête au Drossard. Il est dommage que nous ne possédions pas un compte rendu exact des entrevues et des paroles qui y furent échangées. Nous n'avons à notre disposition que la consulte du Conseil Privé et les différents mémoires du Drossard. Ils sont pourtant suffisants pour voir s'affronter deux conceptions de la fonction publique, conceptions inconciliables. Nous assistons en effet à un véritable dialogue de sourds.

Voici d'abord le texte de la consulte se rapportant aux stationnaires. Elle date du 24 juillet 1766 ([21]).

« *Malgré toutes ces belles protestations il n'était pas naturel de supposer que l'emplacement de ces stationnés s'était fait sans que le*

(19) Prov. de Brabant, arr. de Nivelles.
(20) A.G.R., *Conseil Privé Autrichien*, carton 479 et reg. 456, fol. 75. L'autorité judiciaire de la Prévôté étant en pratique limitée au Brabant ainsi, mais dans une mesure moindre, que son autorité policière, les deux offices devaient fatalement se jalouser.
(21) A.G.R., *Conseil Privé Autrichien*, carton 479.

suppliant (le Drossard) *en avait profité considérablement et que sans un intérêt pécuniaire, il ferait tant d'efforts pour y être maintenu, le conseiller rapporteur eut des lumières là-dessus et il fut informé que le suppliant, en plaçant pour stationnés des archers effectifs de sa compagnie s'était approprié leurs gages, il lui fit cette objection dans un des entretiens qu'ils eurent ensemble et le suppliant fut obligé d'avouer qu'en effet il avait toujours profité et qu'il profitait encore des gages de ses archers qui faisaient avec les régens des villages où ils étaient placés tel accord pour leur traitement qu'ils trouvaient convenir, et en échange lui abandonnaient leurs gages dont le suppliant prétendit qu'ils étaient bien les maîtres.*

Dès lors le conseiller rapporteur tâcha de lui faire entrevoir toutes les suites que l'approfondissement de cette affaire pourrait avoir et lui représenta que c'était à rebours, le même cas comme celui du ci-devant Prévôt de l'Hôtel de l'Escaille, lequel plaçait ainsi des archers de sa compagnie, en leur laissant tirer leurs gages et en partie les gratifications que Sa Majesté paiait pour les sorties, mais en réservant à son profit le salaire que les villages paiaient avec l'autre partie des mêmes gratifications, que cette manigance avait été regardée à juste titre comme une prévarication formelle et fait partie des chefs d'accusation dont de l'Escaille a été chargé. Le conseiller rapporteur essaya de faire comprendre au suppliant que la façon dont il s'y était pris n'était pas moins illicite et punissable, puisque les archers de sa compagnie, entrant au service des communautés particulières dont ils étaient paiés, n'avaient plus aucun droit pour percevoir leurs gages de Sa Majesté où des Etats de Brabant (22) et par conséquent ne pouvaient pas lui céder ces mêmes gages ; de plus, que c'était lui Drossard qui faisait passer ces mêmes archers au service des communautés particulières, à l'effet de s'enrichir de ces gages, en certifiant contre la vérité, par une espèce de faux, sur les billets de paiements mensuels, que sa compagnie destinée pour le service du Souverain et de l'Etat en général, était complette tandis que tous les archers stationnaires y manquaient réellement.

Ces représentations faites de la manière la plus aimable, ne firent aucune impression sur l'esprit du suppliant, ce fut aussi en vain qu'on essaia de le convaincre à plusieurs reprises que ses prétendus griefs étaient purement imaginaires ; pour toute réponse il repartit qu'il ne craignait rien, il insista que les règlemens fussent révoqués, comme blessant son honneur, qu'il peut agir et gouverner sa compagnie sur le même pied comme du passé et que rapport fut fait de ses représentations (23).

---

(22) Depuis 1729, les Etats de Brabant, en guise de rachat des frais de logement et de nourriture dus par les communautés villageoises aux archers en patrouille, pratique qui aboutissait à de très nombreux abus et exactions, avaient accordé un supplément de solde au Drossard et à ses hommes. (A.G.R., *Conseil Privé Autrichien*, reg. 355, 3 mars 1729 et carton 473, rapport du 4 septembre 1749.)

(23) En marge il est inscrit : « *Nota Bene. C'est après cette conversation que le suppliant adressa à Son Altesse Royale la représentation sub n° 3 où il tâche de donner des couleurs différentes au profit qu'il a fait sur les stationnés en déguisant qu'il s'est approprié leurs gages, et en insinuant au contraire qu'ils les aurait remplacés à la compagnie par des surnuméraires.* »

Le cas est grave puisque le crime de faux s'y trouve compliqué avec celui de vol des deniers roïaux et cela dans la personne d'un officier public qui, en toute chose, aurait du suivre rigoureusement les principes d'honneur et de probité dont il se vante avec tant d'ostentation dans tous ses écrits.

Et l'ensemble de tout ceci constate assez que le parallèle entre lui et le ci-devant Prévôt de l'Hôtel de l'Escaille dont il se défend, sans en avoir encore été accusé, ne serait point si mal appliqué à plusieurs égards et que loin que les choses se présenteraient à faire révoquer ou changer le règlement en sa faveur, elles demandent au contraire l'animadversion du ministère public, s'il est vrai qu'à l'égard des officiers de la même qualité atteint du même genre de délit, il ne doit y avoir qu'un même poid et une même mesure » ;

Les réponses du comte Van der Stegen, nous les trouvons éparses dans ses différents mémoires ([24]).

« C'est ainsi que le comte Van der Stegen a fait voir au sujet des stationnés et des surnuméraires qu'il avait suivi ce qui s'était pratiqué avant lui au vu et au su du gouvernement et des Etats de Brabant : qu'il avait été pourvu à sa charge sur ce pied et qu'il n'avait innové en rien. »

« D'ailleurs, c'est à titre onéreux qu'il a été pourvu de sa charge. Il conste par ses lettres patentes ci-jointes sub n° 1 qu'il a obtenu la survivance de feu son père au moien de deux finances, l'une de douze mille florins fournis pour le roïal service... »

« Car ce n'en est point un (reproche) *que de dire, qu'il fait des retenues sur les stationnés ou patrouillans puisque en supposant que les modiques retenues qu'il leur fait tourneraient à son profit, il ne ferait qu'user du droit de sa charge et qu'il n'en serait plus coupable aux yeux du gouvernement, vu que les états de la compagnie, ceux qui sont payés en finance, n'en sont point augmentés et que le public n'y est pas plus intéressé que le souverain. »*

« Quand le gouvernement est assuré de ne payer que le prêt ou les gages revenants au nombre d'archers et fantassins auquel il a fixé la compagnie, l'admission des surnuméraires ne peut que lui être indifférente et soit que ces surnuméraires soient envoyés en station soit qu'ils remplacent à la campagne les effectifs qui sont sur des postes, Sa Majesté ne paye pas un liard de gages ni de sorties de plus, parce qu'elle ne donne les uns et les autres qu'à ceux qui font réellement le service et les sorties de la compagnie. »

Enfin en conclusion, le Drossard ajoutait :

« Il résulte de cet exposé que ni Sa Majesté, ni le public ne souffrent en aucune manière de ces stationnés et que la troupe n'en reçoit

(24) A.G.R., *Conseil Privé Autrichien,* carton 479.

aucun détriment. C'est donc gratuitement que l'on voudrait en prendre le prétexte de taxer le remontrant qui a suivi à leur égard ce qui s'est toujours pratiqué par ses prédécesseurs. C'était une des attributions de leur office de placer les stationnés, de leur faire des retenues et de prendre des surnuméraires. Cette attribution est entrée dans la concession qui a été faite au remontrant des droits et prérogatives de sa charge puisque le droit et l'usage d'accepter des surnuméraires, de placer des stationnés tant surnuméraires qu'effectifs et de leur faire des retenues ont toujours été connus du gouvernement et des Etats depuis tant de siècles sans en avoir jamais été improuvés. »

En résumé le Drossard ne se sent nullement coupable. Il n'a fait que suivre un usage ancien connu du gouvernement et des Etats de Brabant. Comme il a payé pour obtenir sa charge, il a le droit d'en tirer des bénéfices qui ne chargent pas le trésor et qui, à ses yeux tout au moins, ne nuisent nullement à l'accomplissement du service.

Répondant aux différents points d'un mémoire qui leur avait été adressé par le gouvernement, les conseillers fiscaux du Conseil Souverain de Brabant auxquels avait été confié le soin d'approfondir l'enquête dès 1766, allaient reprendre dans leurs conclusions du 27 mai 1769 les arguments du Drossard ([25]).

« *Passant ensuite au quatrième point ([26]), ils assurent qu'il résulte des informations que lorsque quelque communauté s'adressait au Drossard pour avoir des stationnaires, celui-ci leur envoyait des fantassins qui quelques fois étaient au nombre de ceux qui composent la compagnie et quelques fois de surnuméraires.*

Que ces stationnaires retiraient des villages où ils étaient placés depuis dix sols jusqu'à quinze ou seize chaque jour que le Drossard leur laissait suivre cette paie sans en recevoir aucun avantage excepté cependant quand ces stationnaires étaient surnuméraires qui dans ce dernier cas, il se faisait paier deux sols le jour pour les frais d'habillement.

Quand aux fantassins effectifs placés en station, le Drossard recevait à son profit les gages que paiaient les Royales Finances, ce qui lui valait par mois pour chaque fantassin quatorze escalins. Le Drossard prétend que le profit qu'il s'attribuait en s'appropriant ces gages est un émolument dont il a toujours eu droit de jouir. Les fiscaux disent qu'il leur paraît selon le calcul d'approximation qu'ils ont fait qu'il y avait année commune 10 ou 13 stationnaires du nombre des effectifs et que du chef des gages de ceux-ci le Drossard faisait un profit annuel de 600 à 700 florins.

(25) A.G.R., carton 479.
(26) Le 4e point était ainsi rédigé « *Si le Drossard ne plaçait pas des stationnaires à son gré et si ces stationnaires ne vexaient point ceux du village pour leur paiement et s'ils tiraient leurs gages qui étaient paiés par les finances de Sa Majesté.* »

Sur quoi ils observent :

1. Que ceux qui ont déposé dans les informations et qui étaient il y a 30 ou 40 ans dans la compagnie disent tous que c'était un usage ancien que le Drossard profitait de ces gages ;

2. Que le Drossard n'a jamais étendu cette retenue sur ce que ces stationnaires tiraient de la communauté ;

3. Qu'il n'a placé que des fantassins pour être en station et non des cavaliers (27) ;

d'où ils infèrent que le Drossard n'a mis ni rapines, ni avidité dans la jouissance de cet émolument.

Ils ajoutent à ces trois observations que le service n'était point foncièrement dérangé par l'absence de ces stationnaires effectifs et que les finances de Sa Majesté n'étaient pas surchargées de ce que le Drossard prenait leurs gages à son profit. Pour vérifier cette assertion ils disent qu'avant le règlement de 1765, les soldats effectifs quoiqu'en station étaient dans le cas de devoir jouir de leurs gages, ce qu'ils entendent de la manière suivante qu'ils ne trouvent point sur quoi avant le règlement appuier la proposition que les Royales Finances auraient du profiter des gages des soldats effectifs pendant qu'ils étaient en station.

De ce raisonnement que le Drossard ne profitait point des gages de ces stationnés au détriment des finances de Sa Majesté mais au préjudice du traitement de ces mêmes stationnés.

Le service de la compagnie n'était pas selon les fiscaux dérangés par l'absence de ces archers effectifs parce que le Drossard assentait dans sa compagnie des surnuméraires lesquels avaient pour tout salaire les 9 sols qui se paient par jour pour les sorties de quinzaine, salaire que les effectifs de sa compagnie auraient reçu s'ils avaient fait le service (28).

C'est d'après ces réflexions sur le 4e grief qu'ils entendent justifier le Drossard quant à ce point en s'appuiant principalement sur cette circonstance que de tous ceux des soldats de sa compagnie entendus dans les informations il n'en est aucun qui serait d'intention de former quelque prétention à sa charge du chef des gages dont il a profité, et que ce n'est que relativement au préjudice que ces soldats auraient souffert qu'il pourrait en tout cas être punissable, préjudice que les archers effectifs étant en station n'ont pas souffert puisqu'ils étaient plus avantagés par la paie qu'ils recevaient des communautés que s'ils avaient demeurés à la compagnie. »

(27) Ceci est en contradiction avec l'enquête du lieutenant-prévôt.
(28) Salaire payé par les Etats de Brabant voir note (22).

Il est curieux de constater que les conseillers fiscaux, chargés pourtant spécialement de la défense des intérêts du souverain, n'aient point relevé combien le service de garde de la compagnie devait souffrir d'une pareille pratique. Même en admettant que les archers titulaires placés en stationnement dans les villages aient été remplacés pour les sorties de quinzaine ([29]) par des surnuméraires payés uniquement par les indemnités de sortie, il n'en restait pas moins que la valeur de ces hommes devait être fort médiocre. Que pouvaient valoir, en effet, des malheureux réduits à toucher 9 sols par jour sur la moitié du mois ? Déjà les veilleurs de nuit de la ville de Bruxelles, dits « *Handuyts* », qui touchaient 7 sols par jour plus une rétribution de 2 escalins à l'année ou d'un liard à la semaine par grande maison ou maison bourgeoise louée, ne valaient, de l'aveu des autorités, absolument rien et passaient leur temps de patrouille dans les cabarets ([30]).

De pareils archers ne pouvaient se recruter que soit parmi des vieillards plus ou moins impotents, soit parmi ces ouvriers aux emplois incertains comme journaliers, tricoteurs de bas, fileurs etc... demandant une partie de leur subsistance à la mendicité et prêts eux-mêmes à tomber dans ce vagabondage qu'ils devaient traquer 15 jours par mois. Comment d'individus aussi misérablement payés pouvait-on exiger qu'ils ne se laissent pas tenter par quelques petits bénéfices illicites provenant de l'exercice de leurs fonctions temporaires ? A titre de comparaison, signalons que le salaire d'un manœuvre non qualifié était à Bruxelles pour le service de la Cour et du Pouvoir Central de 10 à 11 sous par jour plus, souvent, 1 ou 2 sous en été, à Namur de 8 à 9 sous, à Mons de 8 à 10 sous, à la campagne de 6 à 9 sous et dans les abbayes de 4 à 6 sous ([31]).

En ce qui concernait les invalides défunts qui continuaient à figurer sur les états de frais, le Drossard s'en était expliqué en déclarant avoir usé de ce subterfuge par charité pour donner à leurs veuves et à leurs familles restées sans ressources des moyens de subsistance, explication admise par les conseillers fiscaux et qui semble bien avoir correspondu à la réalité. L'absence de pension pour les veuves était en effet une des causes de misère.

L'attitude très compréhensive des conseillers fiscaux ne peut s'expliquer que par le climat général régnant dans l'administration des

(29) Voici comment les règlements du 29 décembre 1764 et du 11 mai 1765, organisaient le service des 2 compagnies : « *La Compagnie sortira 6 mois de l'année alternativement avec celle du Drossard de Brabant, en prenant chaque fois des cantons différents ; à quel effet, pour le bien du service de Sa Majesté et la tranquillité publique, le Prévôt et le Drossard s'entendront et se concerteront par ensemble quant aux sorties à faire par leurs compagnies en Brabant, en se réglant, à cet égard de la façon suivante : les premiers quinze jours du mois, la moitié de la compagnie du Prévôt. et la moitié de celle du Drossard de Brabant prendront les cantons différents, et, après la rentrée de ce détachement, l'autre moitié de chaque compagnie sortira pendant les autres quinze jours et ainsi alternativement de mois en mois.* »

(30) A.G.R., Conseil Privé, Carton 263, et Rec. Ord. Belg., 3e série, t. IX, p. 242.

(31) VERHAEGEN Alain, *Note sur le travail et les salaires en Belgique au XVIIIe siècle* dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain.* T. XIX, fasc. I, 1953, pp. 73 à 75.

Pays-Bas. Les membres du Conseil Privé étaient les représentants tout dévoués du pouvoir central, les partisans convaincus du despotisme éclairé. Les Etats Provinciaux et les Conseils Souverains de Justice au contraire défendaient l'autonomie provinciale et tout particulièrement en Brabant où la Joyeuse Entrée donnait à cette résistance une base constitutionnelle. En défendant le Drossard contre les critiques du Conseil Privé, les fiscaux défendaient en même temps l'ancienne organisation administrative et l'autonomie du Brabant.

Le gouvernement central allait suivre dans la conclusion de cette affaire l'opinion des conseillers fiscaux. Le 23 août 1769, le Gouverneur donnait au Conseil Privé les directives pour liquider cette affaire. Les justifications données par les conseillers fiscaux étaient acceptées et copie de cette décision devait être envoyée au Drossard afin qu'il pût dissiper la mauvaise impression faite dans l'opinion publique par le préambule du règlement de 1765. En ce qui concernait les sorties dans le plat-pays le chef de l'office devait uniquement s'arranger pour faire chaque année, avec un détachement, la visite de la moitié du Brabant afin de s'enquérir dans chaque village de la conduite de ses archers et de faire rapport au gouvernement, lieutenant et maréchal des logis se partageant le commandement des autres sorties. Si le Drossard quittait la ville, ce qu'il ne pouvait d'ailleurs faire qu'avec l'autorisation du Gouverneur, il devait laisser des instructions à son lieutenant pour que le service soit bien fait. Pour des considérations particulières, il ne serait pas fait d'enquête au sujet des manquements à l'application du règlement de 1765 ([32]).

Il faut voir dans la modération de cette décision une preuve supplémentaire de la prudence avec laquelle les autorités supérieures traitaient les affaires du Brabant. Le Drossard était un officier provincial. Une enquête poussée plus loin aurait pu amener certaines frictions avec les Etats de Brabant à la charge desquels le gouvernement était parvenu, en 1729, à mettre le payement des frais de sortie. De plus le comte Van der Stegen venait en cette même année 1769 de présenter un plan général de remplacement des patrouilles, dans tout le duché de Brabant, par des stationnaires commandés par lui, aux frais des différentes communautés, plan qui retenait favorablement l'attention du gouvernement puisqu'en 1772 il allait être appliqué ([33]).

Le moment aurait été mal choisi pour jeter la suspicion sur son organisateur.

D'autre part il aurait fallu une réforme complète des offices de justice ainsi que des méthodes de choix des titulaires ce qui aurait posé de redoutables problèmes financiers.

---

(32) A.G.R., Conseil Privé Autrichien, carton 479.
(33) IDEM, carton 474.

Enfin il faut reconnaître que, comparé aux excès du Prévôt de l'Hôtel, ce que l'on pouvait reprocher au Drossard n'était que vétilles. Aussi était-il sage d'attendre plutôt un meilleur fonctionnement de l'office par l'application du règlement de 1765.

Quant à la conception de la fonction publique, propriété de son titulaire ou service moyennant rétribution, aucune réponse n'était donnée. Mais, nouvelle preuve de l'empirisme du Gouvernement Autrichien, il ne sera plus par la suite sollicité ou accepté de cadeau financier pour l'obtention de la charge de Drossard de Brabant ou de Prévôt Général de l'Hôtel. Il en est ainsi en janvier 1789 pour la désignation de Stockart de la Courtaubois comme Prévôt ([34]) et en septembre 1791 lorsque le comte de Ghistelles obtient la survivance et l'adjonction de la place de Drossard ([35]).

Armand DEROISY.

(34) A.G.R., Conseil du Gouvernement Général, n° 572.
(35) A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, n° 1906.

LA REVOLUTION BRABANÇONNE

Il n'est pas nécessaire de donner ici une relation chronologique des faits qui se sont produits avant 1789 et pendant la révolution brabançonne. On les rappellera seulement au moment voulu.

Guidés par leurs tendances libérales ou conservatrices, les historiens ont porté des jugements différents sur les événements de 1789 - 1790. Il en était déjà ainsi au XIXe siècle. Plus près de nous, H. Pirenne ne cachait pas sa sympathie pour les « démocrates » partisans de Vonck, en qui il voyait à juste titre les précurseurs des libéraux. La regrettée S. Tassier, qui a consacré au vonckisme un ouvrage qui fait autorité, partageait à peu près ce point de vue. Dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden,* A. Cosemans, tout en s'efforçant de rester objectif, se rattache surtout à la tradition catholique et conservatrice. Il souligne bien l'« ultra-conservatisme » des statistes, mais sympathise avec leur défiance envers la « manie des lumières » française. Il reproche aux démocrates l'idéalisme irréfléchi qui devait bientôt entraîner nombre d'entre eux dans le courant de la « collaboration » avec l'occupant français. La tournure prise par les événements en 1789 et 1790 s'explique en grande partie, selon lui, par une réaction de la population aux menaces contre nos « traditions populaires si hautes en couleurs, avec leurs cortèges, leurs processions et leurs kermesses ». « Le désarroi économique et les querelles de cabaret firent le reste. »

Pour Pirenne et Tassier aussi bien que pour Cosemans, mais pour des raisons différentes, la révolution brabançonne apparaît comme une histoire plutôt lamentable. Il est sans doute vrai que la plupart des contemporains n'ont pas bien pénétré le sens des événements auxquels ils étaient mêlés. N'empêche pourtant que le soulèvement des Pays-Bas autrichiens, comme bien des mouvements dans d'autres pays, est à mettre en rapport étroit avec la crise de la fin de l'Ancien Régime. L'historien ne doit pas s'en tenir à une froide énumération de faits, soi-disant objective ; mais il doit d'abord, quelles que soient ses sympathies personnelles, dépister les divers éléments qui ont conditionné les événements et peser leur importance relative. C'est alors seulement qu'on peut arriver à une interprétation significative ou à une comparaison fondée avec des événements qui ont pu se produire ailleurs. Une étude comparée du mouvement des Patriotes hollandais,

qui s'était produit quelques années auparavant, du début de la Révolution française, de la révolution liégeoise, peut éclairer indirectement les caractères spécifiques de la soi-disant révolution brabançonne. Faut-il rappeler que la révolution qui éclata à Liège immédiatement après la chute de la Bastille était bien plus progressiste et que son déroulement ultérieur ressemble fortement au début de la Révolution française ? Elle était dirigée contre le Prince Evêque, et non pas, comme dans les Pays-Bas autrichiens, contre un souverain réformateur résidant dans une capitale étrangère. Mise en marche par la partie lettrée de la bourgeoisie, par quelques négociants et quelques fabricants progressistes, elle prit très vite, à cause de la crise économique et de la cherté de la vie, qui s'était faite bien plus sensible que dans les Pays-Bas autrichiens, un caractère populaire et radical qui amena bientôt une partie de la bourgeoisie d'affaires, dont nombre de gros fabricants de drap de Verviers, à soupirer après le rétablissement de l'ordre ancien. La souveraineté de la nation fut appliquée dans la mesure où les citoyens payant un minimum de 3 florins de contributions reçurent le droit de vote. Dans les Etats Belgiques Unis de van der Noot et de van Eupen, il ne fut pas question d'une véritable représentation populaire, et encore moins de droit de vote. Le caractère avancé de la révolution liégeoise tient en partie au haut degré de développement économique de la principauté.

Depuis quelques années seulement, on s'est vraiment rendu compte qu'une comparaison entre les divers mouvements et révolutions qui se sont produits entre 1770 et 1789 en Amérique, en France, dans les Provinces Unies, en Belgique, en Angleterre, en Irlande, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, etc., peut jeter beaucoup de lumière sur la crise de la fin de l'Ancien Régime et sur le caractère propre de chacun de ces mouvements. Son influence profonde sur l'histoire mondiale amena à étudier le plus souvent la Révolution française comme un phénomène clos. Vint, après la dernière guerre mondiale, la réaction de Jacques Godechot et de l'Américain R.R. Palmer, qui la considèrent comme un maillon important d'une longue chaîne de « Révolutions occidentales » présentant, à côté de grandes différences, de nombreux traits communs, comme l'affirmation des principes de liberté, d'égalité, de souveraineté de la nation, une organisation et une tactique apparentées (comités, clubs, cocardes, etc.), la rédaction de constitutions, et bien d'autres. A long terme, tous ces mouvements conduisirent à la victoire du libéralisme, à la prise de conscience nationale et au triomphe de la bourgeoisie au XIXe siècle. On ne voit pas bien, à première vue, comment la révolution brabançonne, et quelques autres, peuvent être ramenées à ce dénominateur commun, sauf en ce qui concerne le parti démocratique de Vonck.

Les résultats des comparaisons élaborées par Godechot et Palmer ne sont pas toujours convaincants. Le rapport entre les transformations économiques et sociales de la fin du XVIIIe siècle et les différentes

révolutions n'est pas fortement mis en relief. Si une lumière toujours plus vive a éclairé ces dernières années les différentes phases et le dynamisme interne de la Révolution française, elle ne s'est pas faite aussi nette pour les mouvements révolutionnaires qu'ont connus la plupart des autres pays. Une comparaison significative de la révolution brabançonne avec la phase initiale de la Révolution française achoppe sérieusement sur le manque d'études approfondies sur la fin de l'Ancien Régime dans les Pays-Bas autrichiens. Dans sa typologie des révolutions, Palmer a cependant tenu compte des mouvements qui diffèrent du modèle général. Il souligne la signification de la révolte, dans différents pays, des « corps constitués » (Etats, Eglise, métiers, etc.), qui essayaient de défendre leur autonomie et leurs privilèges contre le pouvoir de l'Etat, et aussi contre les non-privilégiés. Dans les Provinces Unies, en Belgique, en Suisse, les aristocrates ont pu l'emporter sur les démocrates. En France même, ils purent freiner les courants égalitaires jusqu'en 1792. Il est indiscutable que « for a time it even seemed that the French Revolution might reinforce the privileged classes ». Que la révolution brabançonne ne puisse être comparée qu'au stade initial de la Révolution française, cela saute aux yeux. Comment aurait-elle évolué sans la reconquête autrichienne, nul ne peut le dire. La victoire des privilégiés ne pouvait à notre avis être définitive dans un pays aussi près de la révolution industrielle que la Belgique. Palmer ne réussit pas à faire une comparaison absolument satisfaisante de la révolution brabançonne avec la phase initiale de la Révolution française. Ce n'est pas entièrement de sa faute, puisqu'il ne possédait guère d'autres références que l'ouvrage de S. Tassier, déjà quelque peu vieilli, surtout en ce qui concerne l'arrière-plan économique et social. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait à son tour brossé un sombre tableau de l'état arriéré des Pays-Bas autrichiens. Dans la « placid Belgium, the Boeotia of Europe », la révolte ne pouvait guère être autre chose qu'une imitation de ce qui se passait ailleurs. Elle était dirigée contre « les Lumières », ce qui ne serait pas « untipical of the time » puisque cet aspect conservateur se rencontre aussi en Amérique et même dans la « révolte nobiliaire » française qui fraya dès 1787 la voie à la Révolution de 1789.

Palmer reprend donc la vision classique suivant laquelle l'économie et la mentalité des Pays-Bas autrichiens étaient en retard sur la France, où presque toutes les couches de la population participèrent au renversement de l'Ancien Régime. C'est là un postulat qui n'avait jamais été mis en doute jusqu'à ces dernières années. Les recherches de détail ne faisaient que confirmer ce qu'on présupposait en fait, c'est-à-dire qu'avant 1789, et même dans les premières décennies du XIXe siècle, la Belgique était un pays agricole sous la coupe des propriétaires fonciers, nobles ou non, que les industries échappant au cadre des corporations n'étaient qu'une minorité dans les villes, que la grande bourgeoisie d'affaires et le « prolétariat des manufactures » n'avaient guère de signification numérique, etc. On perdait malheureu-

sement de vue que ce sont là les caractéristiques de n'importe quelle société pré-industrielle, s'appliquant aussi bien à la France qu'à la Belgique. Pour notre pays seul, elles devenaient le signe d'une faiblesse frappante. A ce compte, la révolution industrielle qui démarra chez nous plus tôt que n'importe où ailleurs sur le continent fait figure de véritable miracle.

S. Tassier expliquait la victoire des conservateurs par le retard fondamental des Pays-Bas autrichiens dans tous les domaines. Cette thèse se trouve surtout développée dans le premier chapitre de son ouvrage, qui traite de l'Ancien Régime dans les provinces belges à la fin du XVIIIe siècle. Faute d'études préparatoires suffisantes, elle s'appuyait surtout sur des passages de récits de voyage et de journaux de Français, d'Anglais et d'Allemands éclairés qui avaient naturellement tous, l'un plus et l'autre moins, quantité de remarques à faire. On peut seulement se demander si ces voyageurs, ou d'autres de la même culture, auraient été plus laudatifs envers d'autres pays. Qu'on pense par exemple au jugement destructeur d'un Arthur Young sur l'agriculture française en général et à son admiration pour ce qu'il avait pu observer dans le nord de la France, où l'on utilisait à peu près les mêmes méthodes que dans la Flandre toute proche. Pour renforcer ses conceptions, S. Tassier cite surabondamment G. Förster, dont le journal de voyage souligne avec le plus d'insistance le sous-développement, ou mieux la stupidité des Belges au temps de la révolte. Admirateur et ami de plusieurs philosophes français, défenseur des idéaux jacobins en Allemagne, cet écrivain mérite certes beaucoup d'intérêt. Mais son *Voyage Philosophique,* je l'ai montré ailleurs, n'a guère de valeur comme source de connaissance objective du degré de développement des Pays-Bas autrichiens. Il ne fut ni le premier ni le dernier à être frappé de l'extérieur « végétatif » et de la lourdeur d'esprit des habitants des Pays-Bas méridionaux, en particulier des Brabançons, faisant contraste avec la « physionomie distinguée » de la plupart des Liégeois, sans doute parce que ceux-ci se rapprochaient fortement des Français par leur réceptivité aux idéaux de liberté. Que l'esprit, disons depuis le XVIIe siècle, n'ait guère soufflé en tempête dans nos provinces, que les Belges ne brillent généralement pas par l'animation et le style de la conversation, voilà qui mériterait une explication historique et sociologique. Mais rien ne permet d'attribuer sans plus cette apparence de « stupidité et assoupissement » à un retard économique et politique. La conscience politique s'est au contraire particulièrement développée en Belgique, au point que nous sommes un des rares pays où la démocratie politique d'origine bourgeoise semble être un acquis solide. Pour l'étude de la « révolution permanente », des pays comme la Suisse, la Hollande, la Belgique, les Etats scandinaves et l'Angleterre fournissent moins de matière que par exemple la France, la Russie, la Chine, etc. En doit-on les tenir pour « attardés » ?

Qui n'est pas à la recherche systématique de symptômes d'arriération glanera bien plus dans le récit de voyage d'A. de Gomicourt [Derival], un bourgeois français éclairé qui, lui, séjourna plusieurs années dans les Pays-Bas autrichiens à partir de 1782 et y consacra une sorte de « reportage » en six volumes. A tout prendre, nos provinces font bonne figure aux yeux pourtant critiques de ce voyageur, qui y apprécie peut-être davantage l'agriculture que l'industrie et le commerce. La comparaison avec la France ne lui paraît que rarement à l'avantage de sa patrie. Ce n'est qu'en partant d'une idée préconçue que l'on peut, par la mise en vedette de quelques passages séparés de leur contexte, faire apparaître une image défavorable. Concluons donc que l'aspect partial et impressionniste des récits de voyage ne permet à qui s'intéresse aux structures sociales et économiques de les considérer que comme des sources de complément.

Impressionnistes aussi, les notations suivantes chez S. Tassier. Elle souligne entre autres comme quelque chose de très particulier que la noblesse disposât chez nous de revenus bien plus élevés que la bourgeoisie. Mais nous savons désormais grâce à l'étude récente de Daumard et Furet (et on le soupçonnait depuis bien longtemps) que les plus riches bourgeois de Paris venaient à ce point de vue bien loin derrière la haute noblesse. Celle-ci n'était pas plus disposée en France que chez nous, contrairement à ce qu'avance S. Tassier, à risquer son incommensurable fortune dans l'industrie et le commerce. Une forte nuance cependant : sa participation à l'exploitation des hauts fourneaux et des mines était considérable. Dans les Pays-Bas méridionaux aussi, d'ailleurs, on trouve des exemples éclatants d'investissements nobles dans les mines, la métallurgie, la verrerie, les défrichements. On pense immédiatement au rôle joué en Hainaut par les Arenberg, les Croy, le vicomte Desandrouin. Des capitaux belges, nobles ou non, participèrent au XVIIIe siècle au développement des mines françaises, non seulement à Anzin, tout proche, mais jusqu'en Normandie, en Bourgogne et dans le Bourbonnais. Quant à l'esprit de caste de la haute noblesse — S. Tassier cite à ce propos la remarque de Gomicourt que chez nous « un noble s'y croit d'une nature différente de celle d'un roturier » — il existait à peu près partout, et certainement en France. Cela ne veut rien dire sur la situation économique de cette classe, qui reste à étudier systématiquement.

On peut critiquer de la même façon ce qu'écrit S. Tassier sur le haut et le bas clergé. Elle défend entre autres les vues de Förster, selon qui l'Eglise possédait la moitié du sol en Flandre et les deux tiers en Brabant, ce qui expliquerait en même temps l'attachement de la population au haut clergé. En fait, la propriété foncière ecclésiastique n'était pas beaucoup plus importante qu'en France, au nord de la Loire. Le prestige moral du clergé aurait été particulièrement élevé dans un pays qui ne connaissait ni le déisme ni l'athéisme. Mais l'état de la France était-il si profondément différent ? Là aussi les athées

n'étaient-ils pas l'exception, même parmi les philosophes ? Moins frustré qu'en France, puisqu'il n'était pas réduit à la « portion congrue », le bas clergé de chez nous était aussi moins ouvert aux écrits politiques et philosophiques. Il avait « une manière simple de comprendre les événements », « une certaine allure bruyante et un peu vulgaire » qui le mettaient tout près du peuple. Il se peut que ce soit bien observé, mais que là gise l'explication du manque d'esprit révolutionnaire chez les paysans, n'est-ce pas un peu vite dit ? Se basant sur une seule citation de Förster, qui avait été frappé par le grand nombre de négociants et de courtiers anglais établis à Ostende, S. Tassier conclut que « les étrangers venaient prendre dans la vie économique du pays la place négligée par les nationaux », ce qui signifie que notre bourgeoisie d'affaires devait être bien en retard par rapport à celle des pays voisins, et particulièrement à celle de la France.

Mais ces dernières années, plusieurs découvertes dispersées jettent un sérieux doute sur le retard économique et social qu'auraient eu les Pays-Bas autrichiens. Il est temps de poser tout autrement le problème : comment expliquer que, malgré le degré de développement économique relativement élevé du pays, la révolution brabançonne ait pu conduire en 1789 et 1790 à une victoire, probablement provisoire, des privilégiés ?

Il y a en effet de moins en moins lieu de croire que les structures économiques et sociales de la France étaient en avance sur celles des Pays-Bas méridionaux. Une meilleure connaissance de l'arrière-plan social a même permis de revoir fortement les différentes phases qu'a connues la Révolution française. Et les résultats des recherches récentes viennent renforcer l'opinion selon laquelle la société belge de la fin de l'Ancien Régime n'était pas aussi endormie ni aussi archaïque que nous la présentent les manuels et la plupart des ouvrages généraux.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur la situation en France, qui mérite en soi tout un développement. On trouvera dans la bibliographie quelques-unes des publications récentes sur ce sujet. Soulignons seulement qu'en 1789, il n'existait pratiquement pas de prolétariat manufacturier en France, pas même à Paris, où les troupes de choc de la plupart des journées révolutionnaires furent constituées de maîtres et de compagnons des métiers, donc de travailleurs du type corporatif. A Bruxelles aussi, les gens des métiers se rendirent maîtres de la rue, avec cette différence notable qu'ils purent compter sur l'appui des privilégiés rabaissés par Joseph II, puisqu'ils étaient de toute ancienneté représentés aux Etats. Les idéaux des artisans parisiens peuvent aussi, après coup, être considérés pour la plupart comme rétrogrades. Ces gens devaient devenir les premières victimes du progrès industriel, donc de la victoire de la bourgeoisie. Dans les années de cherté, leur colère se tournait contre les marchands, les boulangers et les aristocrates. Les réactions de ces consommateurs

étaient rythmées par les pointes de la courbe des prix, forme classique de la lutte des classes sous l'Ancien Régime.

Dans les Pays-Bas autrichiens, les ouvriers de manufacture étaient au moins aussi nombreux qu'en France. Leur pourcentage dans la population de Gand et d'autres lieux, comme Tournai, soutient brillamment la comparaison avec celui de n'importe quelle ville française, et certainement avec celui de Paris. Pour ce qui est du degré de développement économique, il suffit de laisser parler les chiffres, pour en déduire en toute quiétude qu'avant 1789 la Belgique, loin d'accuser un retard économique, était bien en avance sur la France, et que l'esprit d'entreprise n'y était pas moins poussé.

Aux Archives nationales de Paris, j'ai eu l'occasion de consulter les statistiques de la fin de l'Empire (à partir de 1810). Il faut préciser que le chiffre de la production, dans presque tous les secteurs importants, avait plutôt baissé que monté de 1789 à 1800 environ, et que ce n'est qu'à partir de 1802 que se constate une reprise qui coïncide avec ce qu'on peut considérer comme le premier démarrage de la révolution industrielle en Belgique. Il ressort qu'aux environs de 1810, les départements belges fournissaient presque la moitié de la houille de tout l'Empire. Jemappes seul arrivait à environ 30 % du total. Pour les hauts fourneaux et les forges, ces départements prenaient aussi la première place, 25 % de la production de l'ensemble de l'Empire qui, faut-il le préciser, était bien plus étendu et plus peuplé que la France de 1789. Pour l'industrie de la laine, du lin et du coton, pour les papeteries, les tanneries, les verreries, nos départements se classaient aussi aux premiers rangs. Au point de vue industriel, la Belgique se situait donc à un niveau sensiblement plus élevé que la moyenne de la France et de l'Empire. Qu'elle ait été le premier pays du continent à faire démarrer la révolution industrielle, cela n'échappa pas aux yeux de divers contemporains, puis de quelques spécialistes anglais de l'histoire économique, mais, assez curieusement, ne sembla pas frapper les historiens belges. Il est certain que le développement était relativement élevé dès la fin de l'Ancien Régime et qu'en Belgique la révolution industrielle a plongé ses racines dans un terrain mieux préparé aux points de vue agraire et démographique. Il est donc très improbable que la couche entreprenante ait joué un rôle moindre chez nous qu'en France. Est-il d'ailleurs bien vrai que la bourgeoisie d'affaires ait été le moteur de la Révolution française, comme le pensait Jaurès ? Les recherches les plus récentes permettent d'affirmer que non. Les historiens français croient de moins en moins aujourd'hui que la révolution politique de 1789 ait frayé la voie à la révolution industrielle, et donc au groupe des entrepreneurs. Voici peu, après une étude comparative approfondie de la croissance économique en France et en Angleterre au XVIIIe siècle, F. Crouzet en vint à son tour à la conclusion suivante : « le retard de la France n'était pas désastreux et la révolution industrielle allait peut-être y démarrer avec un décalage de quelques années

seulement par rapport à l'Angleterre. Mais la « catastrophe nationale » que la Révolution et vingt années de guerre furent pour l'économie française allaient aggraver ce décalage et le rendre irrémédiable ». Cependant, d'autres pensent avec A. Soboul que la bourgeoisie réussit à garder au moins partiellement le contrôle sur la Révolution, qui lui avait échappé pendant quelques années dans la seconde partie de la Convention, et qu'elle resta toujours solidement en selle à partir de Thermidor. Il est vrai, si l'on ne perd pas de vue que la bourgeoisie qui a donné le ton pendant la Révolution n'appartenait pas au groupe dynamique ayant posé, comme en Angleterre et dans la Principauté de Liège, les bases de la Révolution industrielle. Elle se composait plutôt de militaires, de rentiers et de juristes roturiers. La bourgeoisie d'affaires, qui comptait bien plus de financiers et de négociants que de chefs d'industrie, et qui n'était que médiocrement représentée dans les diverses assemblées, ne s'entendait en outre que difficilement avec la bourgeoisie des professions libérales, dont elle tenait pour dangereuses les idées morales et sociales. Un réel antagonisme existait entre les deux groupes. Que dans les Pays-Bas méridionaux, à part quelques banquiers et quelques gros commerçants, la bourgeoisie d'affaires se soit fait si peu remarquer en 1789 et en 1790, cela n'est donc pas encore une preuve de son retard.

Autre question importante : les nouveaux entrepreneurs, les commerçants et les manufacturiers ont-ils été, en France, aussi touchés qu'on le croyait naguère par les idées de l'*Aufklärung ?* Aucun doute qu'elle les ait partiellement assimilées, mais il faut constater d'autre part qu'elle ne lisait que peu ou pas du tout, souvent par manque de culture ou tout bonnement de temps. Les journaux et les ouvrages de teinte philosophique atteignaient surtout la noblesse, en particulier de robe, le clergé et les membres des professions libérales. La situation était-elle essentiellement autre dans les Pays-Bas autrichiens ? Godechot fait probablement erreur en écrivant que les Lumières étaient plus largement répandues chez nous qu'en France. Il est certain que le gouvernement de Bruxelles, et surtout le ministre plénipotentiaire Cobenzl, ont plus encouragé qu'entravé la libre circulation des œuvres des Philosophes et des journaux éclairés. Comme presque toujours, nos ancêtres étaient bien plus des consommateurs que des créateurs d'idées nouvelles : cela dut aussi être le cas dans la plupart des villes de province françaises. Il ne fait pourtant aucun doute que les dirigeants statistes et vonckistes, tout comme les partisans de l'empereur, étaient au courant des idées de l'*Aufklärung*, d'ailleurs largement appliquées par le gouvernement et même, sur le plan local, par les bourgeois et les « officiers » nobles qui siégeaient aux Etats ou à la direction des districts ruraux de la Flandre. Symptomatique encore l'essor de la franc-maçonnerie, qui gagnait même des membres éclairés du clergé. On peut y voir l'indice d'une crise dans l'Eglise, pourtant moins délabrée qu'en France, et d'une pénétration du rationalisme à la française ou du déisme anglais. Si les loges bruxelloises étaient très

aristocratiques et conservatrices, les ateliers gantois, plus nombreux, comptaient un nombre étonnamment élevé de négociants et de membres aisés des corporations. Parmi les francs-maçons bruxellois, une minorité seulement était vonckiste, comme les très nobles d'Ursel et La Marck et le banquier Walkiers. Comme en France, les loges, bien qu'inspirées des Lumières, étaient fortement divisées au point de vue politique. On ne dispose pas encore d'études locales approfondies sur les groupes qui s'attachèrent à propager les nouveaux idéaux philosophiques et politiques. Pour Bruges seulement, ville qui n'était certes pas particulièrement progressiste, on est informé par le récent article de Y. van den Berghe. Après la dissolution d'une loge brugeoise par Joseph II en 1786, de nombreux membres fondèrent une « Société littéraire » dont devait sortir quelques années plus tard le Club jacobin de Bruges. La noblesse quitta entretemps la Société littéraire. Une telle enquête devrait être menée pour d'autres villes, et d'abord pour Gand, où des francs-maçons se rangèrent en 1790 à l'aile la plus radicale. Malgré des différences locales, de larges couches de la bourgeoisie, fonctionnaires et membres des professions libérales, subissaient donc l'influence de l'Aufklärung. Etait-elle plus ou moins forte que dans les villes de province françaises, c'est difficile à dire. Mais une partie considérable, sinon la plus considérable, des « Eclairés » se rangea dans le camp impérial en 1789, ce qui excluait un front commun de tous les progressistes.

Bien sûr, le clergé et la noblesse jouissaient encore chez nous de nombreux droits d'origine féodale et domaniale (rentes seigneuriales, meilleur catel, banalités, dîmes et corvées), mais ils étaient souvent payés en espèces et pesaient moins lourd qu'en France. La réaction seigneuriale qui provoqua en France un mécontentement grandissant des paysans ne fut certainement pas encouragée par le gouvernement autrichien, au contraire. On remarque dans les provinces belges une tendance à l'amenuisement des exploitations, allant de pair avec l'apparition à la campagne de travailleurs *full-time* à domicile (industrie domestique). Dans les années précédant la révolution brabançonne se produisirent de nombreuses « émotions » contre l'exportation des vivres ou des matières premières (lin). Mais rien qui ressemblât à une Jacquerie contre les aristocrates, comme la Grande Peur qui devait imprimer un tournant définitif à la Révolution française. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette différence d'attitude : la hausse des prix fut bien moins marquée chez nous, la réaction seigneuriale n'eut pas la même ampleur, l'agriculture était bien plus productive et les charges moins lourdes, enfin le petit clergé n'était pas mécontent. L'avance des Pays-Bas méridionaux dans le domaine agraire est si bien connue qu'il est inutile d'y insister ici. Cependant des circonstances analogues purent entraîner parfois des réactions comparables, auxquelles on a prêté trop peu d'attention jusqu'à présent. Intéressante est à ce point de vue la révolte paysanne de Schorisse (près d'Audenarde) et des environs. Un sérieux mouvement de révolte y éclata en

1788 contre la levée de taxes sur le bétail et de rentes seigneuriales. Il fallut envoyer des troupes pour rétablir l'ordre. Mais en 1790 aussi, en plein règne des Etats, les paysans s'agitèrent en différentes régions, souvent en faveur de l'empereur, ce que l'on n'a encore remarqué qu'en passant.

Le cours de la révolte contre Joseph II pouvait donc parfois contrer les vœux de l'assemblée réactionnaire qu'étaient les Etats brabançons. Dans les pages qui suivent, nous devrons nous borner à quelques exemples. Bien qu'il ne faille pas grossir exagérément leur importance, ils nuancent pourtant l'image classique des manuels.

Dans le pays de Herve (duché de Limbourg), où de nombreux ouvriers à domicile travaillaient pour l'industrie textile verviétoise, se produisirent des mouvements dirigés contre les privilèges de la noblesse et du clergé, tout-puissants aux Etats. Comme dans la principauté de Liège, ce furent surtout des avocats, parfois fils de paysans aisés, qui se mirent à la tête des mécontents. Les Etats du Limbourg, où l'abbé de Rolduc avait une très grande influence, étaient très anti-autrichiens. Ils avaient vu avec dépit l'ascendant que, dès avant 1789, le *Journal Général de l'Europe,* de Lebrun-Tondu, périodique anti-aristocratique imprimé dans le pays de Herve, avait pris sur la partie instruite de la population. En 1790, les Etats n'osèrent pas publier le *Manifeste du peuple du Brabant* de van der Noot. L'abbé de Rolduc ne réussit pas à les entraîner dans la révolution brabançonne. Bien plus, la reconquête autrichienne put s'appuyer sur la population. Un corps de volontaires fut constitué pour repousser les troupes brabançonnes. En contrepartie, l'Autriche renforça la représentation du Tiers aux Etats et admit son exigence du vote par tête.

Dans le Hainaut, où l'on était bien moins chaud pour la révolte en 1789 que dans le Brabant, on en vint en 1790, dans la région de Chimay, à une révolte armée pro-autrichienne contre les « patriotes ». Comme dans le pays de Herve, le mécontentement de la population provenait de la cherté des grains, qu'on attribuait à la libre exportation des produits agricoles.

La région de Tournai et la ville, avec ses nombreux ouvriers de manufacture, adoptèrent aussi une attitude très peu appréciée des meneurs brabançons. Dès avant le soulèvement, on avait pu y voir des ouvriers et des chômeurs exaspérés par la cherté piller les maisons des magistrats municipaux aux cris de « vive l'Empereur ! ». Pendant la révolution, les métiers se rendirent maîtres du mouvement et, proclamant que « c'est à la nation qu'appartient le droit de répartir l'exercice de la souveraineté et de nommer ses représentants », soumirent à leur autorité l'administration de la ville et les Etats. Faut-il rappeler que le principe de la souveraineté de la nation était une abomination aux yeux de van der Noot et de ses partisans, en particulier à ceux du jésuite Feller, traditionaliste acharné et précurseur de Burke et de J. de Maistre.

A Gand se produisit aussi une vive opposition à la politique des Etats de Flandre, où la noblesse avait pu se faire représenter. Ces Etats se conduisirent pourtant de façon bien plus réaliste que ceux du Brabant. La généralité de la ville, la « Collace », qui avait perdu beaucoup de sa signification depuis Charles Quint, promulgua de sa propre autorité en avril 1790 un règlement organisant des élections. Il y était entre autres question de la « volonté générale de la nation », du « désir du peuple », etc. On y parlait donc le même langage révolutionnaire qu'à Paris et à Liège, et que les Patriotes hollandais vaincus. Le Statut rédigé en juin 1790 par la « Collace » montrait encore plus clairement l'influence de la littérature philosophique. On y défendait entre autres le principe de la séparation des pouvoirs. L'article I proclamait « Que l'origine de tout pouvoir réside dans le Peuple ». La Collace exigea le droit de nommer les échevins, ce qui la mit en conflit avec les Etats de Flandre : ceux-ci, étant donné que le souverain était éliminé et qu'ils ne reconnaissaient pas le principe de la souveraineté de la nation, voulaient se réserver ce droit. En juillet 1790, une foule compacte et houleuse déborda le Magistrat et les Etats aux cris de « vive le troisième ordre ». La « Collace » procéda ensuite à l'installation d'un Magistrat selon ses vœux, défaite cuisante pour les statistes, si faibles à Gand qu'on les écoutait à peine. Les vonckistes furent dépassés par une aile plus radicale, conduite par des avocats, des médecins et des commerçants, disciples de l'avocat Meyer, « toutes personnes sans religion ni foi, prenant en remorque la populace crapuleuse sous prétexte de Liberté, d'Egalité et de Fraternité », une trouvaille de la franc-maçonnerie, suivant la source citée. L'auteur, un ecclésiastique vonckiste, nous apprend aussi que les partisans de Meyer s'entendaient fort bien avec ceux de l'empereur. Les progressistes qui dirigeaient la Collace et le Magistrat avec l'appui du peuple étaient donc fort partagés. Les vonckistes étaient ici une sorte de modérés.

Depuis la réforme des Etats de Flandre par Marie-Thérèse (1754), le plat-pays et les petites villes y étaient mieux représentés. Dans un pays aussi décentralisé que le nôtre, qui n'avait jamais connu un absolutisme comparable à celui de Louis XIV, les Etats disposaient de leurs propres finances et de leur propre administration. Même les districts ruraux, comme le Pays d'Alost, le Pays de Waas, etc., avec leurs chefs-collèges, avaient leurs finances et une administration à la compétence étonnamment étendue. Divers membres des Etats et les échevins des districts ruraux étaient fortement sous l'influence de l'Aufklärung et des Physiocrates français. La politique commerciale libérale « à la page » de ce clan aristocratique et bourgeois n'était pourtant pas goûtée de la plus grande partie de la population. On vit en 1789 quel était le discrédit de cette élite pro-autrichienne dans le peuple. En 1789 et 1790, l'entrée de la noblesse aux Etats renforça l'aile conservatrice. Cette assemblée, à la différence de celle du Brabant, chercha cependant longtemps à réaliser un compromis entre les conceptions de Vonck et celles de van der Noot. Elle maintint fermement son oppo-

sition à la politique bornée de van der Noot, qui refusait les propositions de médiation de la Prusse, de l'Angleterre et des Provinces Unies pour arriver à un accord avec Léopold II, le successeur de Joseph II. Elle en vint à ignorer de plus en plus le Congrès.

Il ne fait aucun doute qu'en Flandre, dans le Hainaut et le Tournaisis beaucoup de bourgeois « éclairés », parmi lesquels nombre de partisans déclarés ou honteux de l'empereur, accueillirent avec soulagement la restauration du régime autrichien.

Au XVIIIe siècle, la hausse des prix fut bien moins accentuée dans les Pays-Bas méridionaux qu'en France. Dans une étude encore inédite, E. Scholliers a calculé que vers 1789 le pouvoir d'achat de nos travailleurs était de 10 à 11 % plus élevé que celui des Français, en ce qui concerne le froment et le seigle. On disposait en outre chez nous de la pomme de terre, relativement bon marché. Le niveau de vie de la masse, dans les Pays-Bas autrichiens, n'accusait donc pas non plus de retard sur celui de la France, ce qui pourrait expliquer que les troubles frumentaires, très fréquents surtout à partir de 1784, aient eu une signification politique moins directement prononcée. Cependant la « panne de profit » que E. Labrousse constatait en France dans les années précédant 1789 fut aussi fortement ressentie chez nous. Le chômage et la cherté, allant de pair avec des émeutes contre les marchands et tous ceux qui étaient soupçonnés de spéculer sur la rareté des vivres, prirent plus de place dans la correspondance des autorités que la révolte politique contre les réformes de Joseph II. Il est certain que le climat économique défavorable a fortement influencé les événements politiques dans les Pays-Bas autrichiens comme en France. Mais jusqu'à présent, aucune synthèse n'a tenu compte sérieusement des rapports qui ont existé entre ces deux séries de phénomènes.

Tâchons, en manière de conclusion, de grouper quelques éléments qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension des différences entre la Révolution française et ce qu'on appelle la révolution brabançonne.

En France, les privilégiés et le Tiers Etat tentèrent d'obtenir voix au chapitre pour mettre fin à un absolutisme établi depuis bientôt deux siècles. Dans les Pays-Bas autrichiens, le gouvernement essaya d'écarter les privilégiés, et avec eux le Tiers Etat, du gouvernement du pays et de mettre ainsi un terme à ce qui restait — et c'était considérable — d'une autonomie locale séculaire (exercée il est vrai dans l'intérêt de l'oligarchie des Etats).

Le maintien des Etats dans leur forme dépassée pouvait être présenté par les privilégiés comme une victoire de « la nation ». Seuls

des bourgeois éclairés comme Vonck et quelques autres, ici et là soutenus par la masse (à Gand, à Tournai, dans le Pays de Herve), ne voulurent pas se contenter de cette caricature de représentation nationale. Autrement dit la révolution brabançonne est restée enlisée dans la phase de « révolte des privilégiés » que la France connut aussi à partir de 1787.

Sur bien des points, le régime autrichien avait incarné le progrès. Avec l'appui de la bourgeoisie éclairée, il avait ébranlé l'Ancien Régime. En France, les bourgeois progressistes se rangeaient, avec les membres des métiers et les paysans, dans l'opposition contre l'immobilisme de la monarchie absolue, qui n'était pas en état d'appliquer les réformes nécessaires dans le domaine fiscal ni ailleurs.

Pendant la révolution brabançonne — qu'on l'appelle « révolution » ou tout simplement « révolte », cela dépend de la définition que l'on donne du mot révolution — les progressistes étaient divisés en partisans plus ou moins fidèles de l'empereur, en vonckistes et en radicaux, qui frayèrent malgré eux la voie aux privilégiés, très forts surtout dans le Brabant, avec ses structures économiques et politiques extraordinairement archaïques.

La différence de développement économique conduisit certaines régions et certaines villes à des réactions que ne désiraient pas les statistes. Mais en 1790, les privilégiés disposèrent d'arguments-massue contre les progressistes. Ils purent facilement mettre dans le même sac vonckistes et partisans de l'empereur. Ce fut surtout ce qui se passa en France — nuit du 4 août, vente des biens ecclésiastiques, etc. — qui les mit en garde contre la souveraineté de la nation. Chez nous, la contre-révolution débuta pratiquement en même temps que la révolte. Elle avait été préparée dans les esprits, longtemps avant 1789, par Feller et les siens. Les statistes brabançons firent ce que les privilégiés français n'auraient certainement pas manqué non plus d'entreprendre si on leur en avait laissé l'occasion et s'ils avaient clairement prévu le cours des événements. Mais la dynamique de la Révolution française était de telle nature qu'on pouvait difficilement la freiner. Par leur centralisation, les rois de France avaient malgré eux fait de Paris ce qui devait devenir un gigantesque théâtre révolutionnaire (600.000 habitants). Chez nous, les progressistes ne purent imposer qu'ici et là leurs mots d'ordre aux masses. Les bourgeois « éclairés » — souvent soupçonnés d'être favorables à l'empereur — avaient déjà dévoilé leurs batteries aux Etats et dans les districts ruraux. Dès avant la révolte, ils étaient en grande partie tombés en discrédit et leur aile non compromise était trop faible en nombre.

Il me semble d'ores et déjà établi que le caractère rétrograde de la politique des Etats n'a pas trouvé son origine dans un retard économique. Peut-être même le degré de développement relativement élevé des Pays-Bas autrichiens a-t-il été un des facteurs qui ont barré la voie à une révolution radicale.

BIBLIOGRAPHIE

On ne peut présenter ici davantage qu'un choix. Plus d'indications pourront être trouvées dans mon article plus étendu, *De Brabantse Omwenteling. Een conservatieve opstand in een achterlijk land?*, à paraître dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*. Outre l'*Histoire de Belgique*, de H. PIRENNE, et la contribution de A. COSEMANS dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden* (t. VIII), on consultera, pour les aspects politiques de la révolte, S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le Vonckisme et la Révolution Brabançonne*, Bruxelles, 1930 ; P. GEYL, *Noord-Nederlandse Patriottenbeweging en Brabantse Revolutie*, dans *Nieuw Vlaams Tijdschrift*, VII, nº 6, Anvers, 1953 ; J. DHONDT, *De Politieke groei in België tussen 1789 en 1856*, dans *De Vlaamse Gids*, 1953.

Pour l'étude comparée des divers mouvements révolutionnaires à la fin du XVIIIe siècle : J. GODECHOT, *Les Révolutions, 1770-1799*, Paris, 1963 (Coll. La nouvelle Clio) ; R. R. PALMER, *The age of the democratic Revolution. A political history of Europe and America*, Princeton-New-Jersey, 1959-1964, 2 vol.

Quelques études récentes sur les aspects politiques, économiques, sociaux et intellectuels de la Révolution française : l'état des questions de M. REINHARD, *Sur l'histoire de la Révolution française. Travaux récents et perspectives*, dans *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, XIV, Paris, 1959, p. 553-570 ; A. SOBOUL, *Précis d'histoire de la Révolution française*, Paris, 1962 ; ID., *Les Sans-culottes parisiens en l'An II*, Paris, 1958 ; G. E. RUDE, *The crowd in the French Revolution*, Oxford, 1959 ; J. EGRET, *La Pré-Révolution française (1787-1788)*, Paris, 1962 ; C .E. LABROUSSE, *Esquisse du mouvement des prix et des salaires en France au XVIIIe siècle*, Paris, 1933 ; G. LEFEBVRE, *Le mouvement des prix et les origines de la Révolution française*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, IX, Paris, 1937, p. 139 et suiv. ; ID., *Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Revue d'Histoire Moderne*, 1928, p. 103-130 ; P. BAIROCH, *Niveaux de développement économique de 1810 à 1910*, dans *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, XX, Paris, 1965, pp. 1091-1117 ; F. CROUZET, *Croissances comparées de l'Angleterre et de la France au XVIIIe siècle*, dans *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Paris, 1966, pp. 254-291 ; A. DAUMARD et F. FURET, *Structures et relations sociales à Paris au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, 1961 ; L. G. CROCKER, *An age of crisis. Man and world in eighteenth century french thought*, Baltimore, 1959 ; P. LEON, *Recherches sur la bourgeoisie française de province au XVIIIe siècle*, avec la collaboration de P. GOUBERT (Beauvais), D. LIGOU (Montauban), G. RICHARD (Le Havre), dans *L'Information historique*, XX, Paris, 1933 ; A. BOUTON, *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française (1743-1815)*, Le Mans, 1958, etc.

Pour les Pays-Bas méridionaux :

P. LENDERS, *De politieke crisis in Vlaanderen omstreeks het midden der achttiende eeuw. Bijdrage tot de geschiedenis der Aufklärung in België*, Bruxelles, 1956 ; R. DE BOCK, *De Hoofdschepenbank van het Land van Waas*, (mémoire de licence inédit, Université de Gand) ; Fr. DUMONT, *La Révolution brabançonne et la Révolution hennuyère de 1789*, dans *Revue du Nord* XXXIII, Lille, 1951, pp. 29-43 ; ID.,

La Contre-révolution brabançonne dans la presqu'île de Chimay, 1789 - 1791, Liège, 1947 ; W. RAVEZ, *Tournai et le Tournaisis pendant la Révolution brabançonne*, Tournai-Paris, 1947 ; A. MINDER, *Le duché de Limbourg et la Révolution brabançonne*, Pepinster, 1948 ; P. ROGGHE, *De Omwenteling van 1789. Het aandeel van Vlaanderen, inzonderheid van de Staten van Vlaanderen*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis en de Oudheidkunde*, Gand, 1943, pp. 143-179 ; P. DEPREZ, *Het streven van de adel tot reintegratie in de Staten van Vlaanderen (1781 - 1789)*, dans *Handelingen van het XXIVe Vlaams Filologencongres*, Louvain, 1961, pp. 369-375 ; V. FRIS, *Histoire de Gand*, Gand, 1913 ; J.-J. DE SMET, *Révolution brabançonne-Collace de Gand, 1789-1790*, dans *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres de Bruxelles*, XI, 2e partie, Bruxelles, 1844, pp. 341-358 ; F. DE SMAELE, *De boerenopstand te Schorisse in 1788*, dans *Jaarboek van de Zottegemse Culturele Kring*, année 1951-1952, s.l., pp. 61-96 ; etc.

Sur la campagne et les paysans : B. H. SLICHER VAN BATH, *De agrarische geschiedenis van West-Europa (500-1850)*, Utrecht-Anvers, 1960 (avec bibliographie); P. DEPREZ, *De boeren in de 16, 17 en 18e eeuw*, dans *Flandria Nostra*, t. I, Anvers-Bruxelles, 1957, pp. 123-165 ; L. VERRIEST, *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XIe siècle à la Révolution*, Louvain, 1956[2] ; L. VAN BUYTEN, *Grondbezit en grondwaarde in Brabant en Mechelen, volgens de onteigeningen voor de aanleg der verkeerswegen in de achttiende eeuw*, dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, XVIII, La Haye-Anvers, 1963, pp. 81-122 ; R. VAN UYTVEN et J. de PUYDT, *De toestand der abdijen in de Oostenrijkse Nederlanden, inzonderheid der Statenabdijen in de tweede helft der 18e eeuw*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis inzonderheid van het oud hertogdom Brabant*, 3e série, XVII, Anvers, 1965, pp. 5-80 (pagination du tiré à part) ; P. RECHT, *Les biens communaux du Namurois et leur partage à la fin du XVIIIe siècle*, Bruxelles, 1950 ; H. VAN HOUTTE, *La législation annonaire des Pays-Bas à la fin de l'Ancien Régime et la disette de 1789 en France*, dans *Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, X, 1912, pp. 96 et suiv. et 384 et suiv. ; etc.

Sur l'industrie, le commerce, la bourgeoisie d'affaires et les travailleurs : H. COPPEJANS-DESMEDT, *De Burgerij in de 17 en de 18e eeuw* et J. CRAEYBECKX, *De arbeiders in de 17 en de 18e eeuw*, dans *Flandria Nostra*, op. cit. (avec bibliographie) ; H. COPPEJANS-DESMEDT, *Bijdrage tot de studie van de gegoede burgerij te Gent in de XVIIIe eeuw*, Bruxelles, 1952 ; R. DARQUENNE, *Histoire économique du département de Jemappes*, Mons 1965 ; A. JULIN, *Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIIIe siècle*, dans *Mémoires... publiés par l'Académie Royale des Sciences... de Belgique*, LXIII, Bruxelles, 1903, pp. 19 et suiv. ; J. CRAEYBECKX, *Les statistiques de la fin de l'Empire et les débuts de la révolution industrielle en Belgique*, à paraître dans *les Mélanges G. Jacquemyns ;* P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934. Sur les prix et le niveau de vie : C. VERLINDEN, J. CRAEYBECKX, E. SCHOLLIERS et coll., *Documents pour l'histoire des prix et des salaires en Flandre et en Brabant*, Bruges, 1959-1965, 3 vol. ; J. CRAEYBECKX, *Brood en levensstandard. Kritische studie betreffende de prijs van het brood te Antwerpen en te Brussel in de 17 en de 18e eeuw*, dans *Bijdragen tot de Prijzengeschiedenis*, III, Louvain, 1958, pp. 133-162.

Sur les « Lumières » et leur expansion : M. DENECKERE, *Het culturele leven in het Zuiden, 1748-1795*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, VIII (avec

bibliographie) ; W.J.H. PRICK, *C.F. de Nélis, un homme d'Eglise libéral au siècle des Lumières (1736-1784).* Paris, 1942 ; H. DE GROOTE, *Vrijmetselarij in Brabant tijdens de achttiende eeuw,* dans *Bijdragen tot de Geschiedenis, inzonderheid van het oud hertogdom Brabant,* 3e série, nº 4, Anvers, 1952, pp. 37-53 ; Y. VAN DEN BERGHE, *De reacties van de Brugse Jacobijnen tijdens de eerste Franse inval (1792-1793),* dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheikunde te Gent,* nlle série, XIX, Gand, 1965, p. 1-52 (pagination du tiré à part) ; B. VAN DER SCHELDEN, *La Franc-maçonnerie Belge sous le régime autrichien,* Louvain, 1923.

Quelques sources aisément accessibles : G. FÖRSTER, *Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, etc., fait en 1790,* traduit de l'allemand par Ch. Pougens, Paris, s.d., 2 vol. ; [DERIVAL], *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens,* Amsterdam, 1782 et suiv., 6 vol. ; *Jaerboeken der Oostenrijkse Nederlanden van 1780 tot 1814,* Gand, 1818 (P. DEPREZ a eu l'amabilité d'attirer notre attention sur cette source si intéressante pour les événements à Gand et en Flandre) ; D. DESTANBERG, *Gedenkboeken der stad Gent onder het huis van Oostenrijk. Gent onder Jozef II, 1780-1792,* Gand, 1910 ; J. F. et J. B. VAN DER STRAELEN, *De Kronijk van Antwerpen,* éditée par A. VAN BEERENDONCKS, R. J. LEENAERTS et J. RIJLANT, Anvers, 1929-1936, vol. II et III.

J. CRAEYBECKX.

INFORMATION PEDAGOGIQUE

REGLEMENTS ET PRIVILEGES DES XXXII METIERS DE LA CITE DE LIEGE — LES FEVRES

CLASSE DE PREMIERE TECHNIQUE

I. - Bibliographie.

A. OUVRAGES GENERAUX.

— MAGNETTE F., *Précis d'Histoire Liégeoise,* Appendice III, p. 278, Liège, Vaillant-Carmanne, 1924.
— *Cent mille ans de vie quotidienne,* « Panoramas d'Histoire », Paris, Pont Royal, exclusivité Hachette, 1960.

B. OUVRAGES SPECIAUX.

— ECO UMBERTO et ZORZOLI G.-B., *Histoire Illustrée des Inventions de la pierre taillée au satellite artificiel,* Paris Milan, Pont Royal et Bompiani, Hachette, 1961.
— ROUSSEAU Pierre, *Histoire des Techniques et des Inventions,* Paris, Fayard, 1958.
— *Peuples au Travail,* Tome 1, *Travail - ouvriers - patrons, Capital - Etat,* Metz - Zurich - Lausanne - Liège, Saint Louis Ht Rh., 1952.
— *Travail et Condition sociale,* « Documentation nº 9 », p. 68 à 75, M.I.P., Secrétariat général à la Réforme de l'enseignement moyen, Bruxelles.

C. RECUEILS DE TEXTES.

— VERNIERS, QUICKE et BONENFANT, *Lectures Historiques,* Tome 1, p. 127 à 131, Bruxelles, De Boeck, 1937.
— MOLLAT M. et VAN SANTBERGEN R., *Recueil de textes d'histoire,* publiés sous la direction de L. Gothier et A. Troux, Tome II, Liège, Dessain.
— *Règlements et Privilèges des XXXII Métiers de la Cité de Liège, Fascicule 1, Les Fèvres,* textes édités par G. Hansotte accompagnés d'un glossaire philologique par Robert Massart, Liège, Editions de la Commission Communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège, 1950.

D. MANUELS.

— HAYT Franz, *Histoire Générale,* Tome 1, *De l'Empire romain au XVIIe siècle,* Coll. Roland, Namur, Wesmael-Charlier, 1962.
— DORCHY H. et GYSELS G., *Moyen Age et Temps Modernes,* Liège, « Sciences et Lettres », 1959.

— JOSSERAND et JULIEN, *Civilisation et Travail*, Tome 1, *Des Origines à la fin du Moyen Age*, Paris, Nathan, 1960.

II. - Matériel didactique.

1. CARTE MURALE : les Principautés belges au XIe siècle, Joosen, Wesmael Charlier.

2. DOCUMENT SONORE : texte enregistré : Règlements et Privilèges du Métier des Fèvres. Accompagnement musical : courts extraits du Concerto « De Raguse » de Vivaldi, pour guitare et ensemble de cordes pincées, orchestre sous la direction d'Antoine Duhamel, « Trésors Classiques », Philips 835478 LY.

3. DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES.
a) travail du cuivre avec tour à repousser mécanique, *Documentation par l'Image*, revue mensuelle, Paris, Nathan, mai 1959, en plus un croquis explicatif.
b) une rue et ses commerçants au XIVe siècle, *Documentation Pédagogique, Vie économique et sociale au Moyen Age*, Farde nº 44, Montmorillon (Vienne), Administration et rédaction A. Rossignol, 1954.
c) une ville au Moyen Age, *Documentation Photographique, Civilisation Médiévale*, Dossier 55-09, Documentation Française, Secrétariat Général du Gouvernement, Paris, 1959.
d) un laminoir (laminage à froid), Brochure *S.A. Cockerill-Ougrée, Seraing-Belgique*, Liège, Thone, 1957.
e) un tour du Moyen Age vers 1250, *Documentation nº 9*, M.I.P.
f) deux planches avec sceaux des XXXII métiers de Liège.
g) deux planches représentant le sceau des métiers des Fèvres, des Maçons, des Cordonniers, du Fruitier et Haranger, à la disposition de chaque élève.
h) grande planche murale : documents :
— représentant les métiers pratiqués dans nos régions « hier et aujourd'hui ».
— prouvant la permanence de l'artisanat unique dans certains pays d'Asie par exemple (le tissage, la fabrication du pain, le travail du bois, etc...), *Documentation par l'Image*.

III. - Leçon.

N. B. : Pour le détail des documents, cfr matériel didactique et bibliographie.

SECTION I.

Documents.

a) *le laminoir actuel* → machines = hommes = numéros ; matériel utilisé dans nos ateliers ?
b) *un ouvrier travaillant un plat en cuivre* → machine + outil → travail réalisé en partie à la main. (+ croquis explicatif de la technique utilisée à l'aide du tour à repousser remplaçant le travail par battage).
c) COMPARAISON : le tour au Moyen Age → machine actionnée entièrement à la main.
DONC tous ces hommes exercent un métier — Notre sujet : les métiers au Moyen Age, plus particulièrement celui des fèvres.

SECTION II.

Documents.

a) *une ville du XIVe siècle.* A remarquer : aspect, atmosphère, personnages, animaux, atelier du tailleur → travail en public, pourquoi ?

b) *deux planches avec blasons* à remarquer : outillage, objets fabriqués ou vendus, nom d'un saint patron ; actuellement ? ouvriers groupés en métiers.

— pourquoi existe-t-il pour la classe de 1e A 3 les deux sections A et B ? (choix des langues).

— votre section A 3 A qui groupe-t-elle ? (tous les élèves suivant le cours d'anglais). Ici le métier des fèvres groupe tous les travailleurs de métaux, tous les boulangers, tous les tailleurs... très souvent leurs ateliers sont rassemblés dans une même rue (par exemple, à Liège, rue des Cloutiers, rue des Armuriers...).

CONCLUSION : Qu'avons-nous appris grâce à ces blasons ?

Synthèse : Plan I.

TRANSITION : Les métiers possèdent aussi des règlements et des privilèges.

SECTION III.

Document sonore : texte des règlements et privilèges du métier des fèvres.

Méthode.

Audition, lecture, analyse de chaque article, puis synthèses partielles.

Groupement des articles par centres d'intérêt :

a) droits (2, 3) et devoirs (2, 4, 5, 6, 7, 9, 1, 11) des fèvres ;

b) formation professionnelle de l'artisan (2, 5, 8, 9, 10) ;

c) organisation administrative du métier (1, 2, 7, 8, 12).

Attention toute particulière des élèves attirée sur l'importance primordiale de l'article 12 ; pourquoi ?

— Caractère coutumier des règlements et privilèges du métier.

— Permanence des coutumes.

— Permanence de l'outillage utilisé.

— Valeur du serment des gouverneurs et jurés.

Synthèse : Plan II.

IV. - Plans.

Inscrits au T.N.

Plan I.

En observant les blasons des métiers, nous avons appris :

a) qu'il existe des groupements d'ouvriers appartenant à un même métier (ex. : les fèvres, les maçons...) ;

b) que ces ouvriers — ou artisans — utilisent un outillage simple et toujours identique ;

c) que chaque métier possède un saint patron, un sceau et est régi par des coutumes immuables.

Plan II.

L'audition du document nous montre que les « Règlements et Privilèges du métier des Févres de la cité de Liège » équivalent à des coutumes que chaque artisan doit

respecter sous peine de payer une amende, de voir sa marchandise confisquée ou d'être exclu du métier. Nous apprenons ainsi :

A. - *Que les fèvres ont des droits et des devoirs.*

a) le droit au travail ;

b) le droit d'exercer le métier choisi après apprentissage ;

c) des devoirs à l'égard des collègues de la profession (pas de concurrence, travail fortement spécialisé) ;

d) des devoirs à l'égard du règlement (durée du travail, qualité exceptionnelle de la matière première) ;

e) des devoirs à l'égard des consommateurs (le juste prix, l'excellence des produits vendus, le poinçon de marquage).

B. - *Que l'artisan est soumis à une formation professionnelle sévère.*

a) apprentissage ;

b) seule utilisation d'outils désignés et inspectés par le métier ;

c) forte spécialisation.

C. - *Que le métier possède son organisation administrative.*

a) contrôle strict exercé par les gouverneurs et les *rewards* assermentés après chaque étape de la fabrication ;

b) monopole de fabrication et de vente ;

c) conditions d'admission ;

d) peines infligées aux artisans ne respectant pas les règlements du métier.

V. - Lexique.

laminoir, laminer
fèvre = febvre
faber 12e S. = forgeron
admission, être admis
être apprenti, faire un apprentissage

compagnon salarié
reward, wal warder = surveiller
monopole, privilège exclusif

tour à repousser
artisan, artisanal, artisanat
travail à la chaîne
blason, emblème
confisquer
exclure
permanent, permanence
chef-d'œuvre
immuable

VI. - Règlements et privilèges des XXXII Métiers de la Cité de Liège.

LES FEVRES.

Nous les gouverneurs, jurés du bon métier des fèvres de la cité de Liège, à tous ceux qui verront ces articles, salut...

Nous faisons savoir que chacun est tenu de maintenir les règlements et privilèges dont le métier des fèvres est muni.

1. Personne ne pourra travailler ni vendre nos ouvrages de fer battu, de fonte, d'étain... s'il n'appartient à notre bon métier des fèvres... et s'il n'est pas natif de la cité... sous peine d'une amende dont la moitié... est donnée à la cité et l'autre moitié à notre bon métier.

2. Quiconque voudra apprendre l'art et pratique de notre bon métier, soit de serrurier, de potier d'étain ou de coutelier... se mettra ainsi au service d'un maître,

se devra de payer des droits... S'il ne le fait pas, il sera contraint de le faire et le maître qui l'emploie paiera une amende au profit du métier, des inspecteurs et de l'accusateur.

3. En temps de calamités et de guerre... nous voyons plusieurs pauvres passants, chassés de leur pays ; ils vont ici et là chercher de quoi vivre, si l'un d'entre eux demande du travail, que cela lui soit accordé pour un mois ou deux, qu'il soit inscrit sur le registre du métier... moyennant une faible somme d'argent.

4. Les maîtres ouvriers des potiers d'étain ne pourront fondre, vendre le métal brut que si la qualité du métal a été contrôlée, à savoir trois quarts de fin d'étain et l'autre quart de plomb, sous peine d'amende... et de confiscation.

5. ...est ordonné... que tous les maîtres ouvriers de notre bon métier faisant couteaux, faux, fer de pics... ne pourront vendre leurs ouvrages dans la cité de Liège que si ces derniers portent une marque ou enseigne, à savoir la couronne ou le perron, sous peine d'amende ou d'être bannis du métier.

6. ...nos gouverneurs devront aller deux fois l'an parmi la cité pour vérifier poids et balances ; si des faux sont trouvés, le responsable verra ses poids confisqués et paiera une amende.

7. Si quelqu'un du dit bon métier vend une marchandise qui ne concerne pas le métier (des fèvres), il sera mis à l'amende et la marchandise confisquée.

8. ...ordonnons que les maîtres potiers ne pourront... avoir pour aide que deux serviteurs ouvriers avec un apprenti.

9. Les grossiers demanderont 7 sous la livre de clous et 9 sous la livre de fer pour charrue.

10. ...les batteurs travailleront tous les jours ouvrables de 4 heures du matin à 7 heures après vêpres (été) (en hiver) dès l'aube jusqu'au déclin du jour... car ils ne peuvent travailler à la lueur de la chandelle.

11. Pour que tout soit correctement exécuté et que les règlements soient respectés... chaque année... on élira deux rewards qui prêteront serment... et veilleront à ce que les présentes ordonnances soient observées et les amendes recueillies.

12. Tous les articles ainsi conclus et arrêtés par nous, gouverneurs, jurés... du bon métier des fèvres de la cité de Liège, avons promis et juré solennellement de les garder... maintenir strictement selon les formes prescrites, d'observer les peines et amendes ; nous veillerons (aussi) à ce que les maîtres de métier jurent également de garder et d'observer les règlements afin... qu'ils fassent œuvre bonne et loyale et que la cité prospère.

VII. - Application.

a) Comparez les extraits du règlement des boulangers de la bonne ville de Liège avec ceux du métier des fèvres ;

b) Actuellement, l'artisanat existe-t-il encore dans nos régions ? Justifiez ; dans d'autres pays et continents ? Justifiez.

VIII. - Questionnaire.

a) Quels avantages cette réglementation du travail présente-t-elle pour le client ? pour l'artisan ? pour la ville ?

b) Comparez les règlements de métiers avec un règlement de ghilde.

c) N'existe-t-il pas encore des noms de rues ou de familles qui portent des noms de métiers ? Recherchez-les.

Marie-Claire ALLARD.

L'OMALIEN

CLASSE DE QUATRIEME.

I. Bibliographie.

— BAILLOUD G., MIEG de BOOFZHEIM P., *Les civilisations néolithiques de la France dans leur contexte européen,* Paris, Picard, 1955.
— CLARK J.G.D., *L'Europe préhistorique, les fondements de son économie,* Paris, Payot, 1955.
— CURWEN E. C., HATT G., *Plough and Pasture,* New York, 1953.
— DANTHINE H., *Notes sur le rôle du feu dans l'agriculture omalienne,* dans *Archaeologia Belgica,* 61 : *Miscellanea archaeologica in honorem J. BREUER.*
— DESTEXHE-JAMOTTE J., *Communication sur les meules omaliennes de la Hesbaye liégeoise,* dans *Bull. de la Société Préhistorique française,* tome XLVIII, n° 9-10 1951.
— DESTEXHE-JAMOTTE J., *Contribution à l'étude du néolithique de la Hesbaye liégeoise,* dans *Chercheurs de Wallonie,* XIV, 1949.
— GRAVIS A., *Les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye liégeoise étaient-ils agriculteurs ?* dans *Bull. de l'Institut archéologique liégeois,* tome XXXIV.
— HAMAL-NANDRIN J., SERVAIS J., LOUIS M., *L'omalien,* dans *Bull. de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire,* 1936.
— MAURIZIO A., *Histoire de l'alimentation végétale,* Paris, Payot, 1932.
— ULRIX F., *De Bandkeramische Cultuur in Haspengouw,* Provinciaal Gallo Romeins Museum, Tongeren, 1961.
— VARAGNAC A., *L'Homme avant l'écriture,* Armand Colin, Paris, 1959.
— WATERLBOLK et MODDERMAN, *Die Grossbauten der Bandkeramik,* dans *Paleohistoria,* vol. VI-VII, Groningen, 1958-59.

II. Matériel didactique.

1. Cartes murales.

— carte d'Europe.
— carte de Belgique.

N. B. - L'expansion des agriculteurs de la poterie rubanée pourrait être mieux repérée par l'utilisation de calques à superposer à la carte murale.

2. Documents.

A. *Iconographiques.*

— diapositives prêtées par le séminaire de Préhistoire de l'Université de Liège.

1) fragment de vase orné.
2) fragments de poteries ornées.
3) carte géographique des Danubiens.
4) lames de faucilles en silex.
5) paire de meules en grès.

B. *Sonores.*

Texte enregistré.

A Tourinne, village voisin de celui de Latinne, dans un champ à surface légèrement inclinée, une partie des terres, par suite de violentes pluies, avait été entraînée vers le bas et le soc d'une charrue, atteignant des couches plus profondes avait mis au jour des petits fragments de bois brûlés, des tessons de poteries et des silex taillés. Des sondages pratiqués peu après indiquèrent plusieurs emplacements d'habitations et les premières fouilles révélèrent la présence d'un petit atelier de la taille du silex et quelques emplacements d'habitations renfermant des industries lithique et céramique jusqu'alors inconnues en Belgique.

L'annonce de cette découverte fut faite par Marcel De Puydt le 24 décembre 1888, à la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

Texte lu ou enregistré.

Les Omaliens s'installèrent dans une région assez restreinte, sur les riches terres hesbignonnes situées au nord de la Mehaigne. Les terres nécessaires à l'installation des champs étaient couvertes, soit de hautes futaies, soit de taillis, soit de broussailles qu'il fallait faire disparaître, au moins en grande partie. Or, si nous passons en revue l'outillage omalien, nous ne trouvons guère, comme instrument pouvant servir à l'abattage des arbres, que des herminettes, et encore sont-elles souvent de trop petite taille pour constituer un outil vraiment efficace pour ce genre de travail. On peut donc supposer que les Omaliens ont dû se débarrasser de la forêt en pratiquant ce qu'on nomme parfois l'« économie par l'incendie ». Le procédé est encore d'usage courant à l'époque actuelle dans nombre de régions forestières d'Asie, d'Afrique et d'Océanie ; en Europe, il fut pratiqué par les Finno-Ougriens jusqu'au XIXe siècle.

H. DANTHINE,
Notes sur le rôle du feu dans l'agriculture omalienne, p. 19.

III. Méthode.

1. Rappel de la leçon précédente.

— Prouvez, par la forme des objets, que l'homme du paléolithique devait trouver l'essentiel de sa nourriture dans la chasse, la pêche et la cueillette.
— Pour quelles raisons, le nomadisme était-il nécessaire durant cette première période de la Préhistoire ?

— Donnez les principales caractéristiques de l'être humain à cette époque.

— Indiquez les grands changements météorologiques qui se sont produits à la fin du paléolithique et qui vont influencer le mode de vie à l'époque néolithique.

2. Motivation de la nouvelle leçon.

Le but de cette leçon est de démontrer aux élèves que l'Omalien constitue la motivation d'une initiation à la vie de l'époque néolithique et que ce genre de vie est encore d'actualité. Ce but pourra être atteint en faisant participer les élèves, à travers les témoignages très fragmentaires de l'archéologie, à la connaissance toute relative de ce peuple qui laboura notre riche terre de Hesbaye aux temps reculés de la Préhistoire et qui contribua sans doute au début de son expansion économique.

« *Dans nos campagnes,* comme l'écrit André Varagnac, *tout s'est fait progressivement. Une ferme d'Europe occidentale, avec sa diversité d'activités productives, est le résultat de plusieurs millénaires de recherches et d'essais empiriques.* »

3. Méthode.

Inductive, recherche de la matière au travers des documents. L'archéologie ne doit pas être étudiée comme objet, elle est un moyen.

4. Contenu.

Doc. texte n° 1.

Doc. carte n° 2. Carte de Belgique. Situer Tourinne et Latinne.

Doc. dia. n° 1 : fragment de vase orné.

Doc. dia. n° 2 : fragment de poteries ornées. Des poteries du même style rubanné ont été retrouvées dans les riches plaines danubiennes. L'Omalien serait originaire de ces régions qu'il aurait quittées pour trouver d'autres terres aussi fertiles dans le but de les cultiver.

Doc. dia. n° 3 : lames de faucilles en silex. L'Omalien est un agriculteur, il doit pouvoir couper les récoltes.

Doc. dia n° 4 : paire de meules en grès. La récolte rentrée, l'Omalien doit moudre le blé. Comparer sa technique avec celles pratiquées par les agriculteurs jusqu'à nos jours. Souligner l'effort considérable et le temps nécessaire pour moudre avec une paire de meules.

D'autres documents trouvés dans les villages omaliens peuvent être présentés. Mais, le professeur soulignera l'absence d'objets pouvant servir à la chasse.

Cette dernière constatation prouve que l'Omalien vit d'une économie d'agriculture-élevage, caractéristique de l'époque néolithique et qui a succédé à l'économie de chasse-pêche du paléolithique. Ce qui a provoqué une véritable révolution dans les habitudes humaines : l'homme est devenu sédentaire et il s'est approprié d'autres moyens d'existence. Preuve d'un progrès.

IV. Plan au tableau noir, élaboré en fin de leçon.

A. Comment connaissons-nous l'Omalien ?

1. Fouilles archéologiques dans les fonds de cabane.

2. Objets en silex taillé et poli comme des faucilles lamées pouvant servir d'outils pour les travaux agricoles.

3. Poteries à dessins linéaires destinées à tous usages domestiques.

4. Paires de meules et polissoirs en grès ou en roche polie de l'Eiffel.

B. Que connaissons-nous de l'Omalien ?

1. *Agriculteur :* il s'est fixé dans une région fertile.

2. *Origine :* de l'Est, des régions danubiennes, sa poterie à dessins linéaires le prouve par analogie.

3. *Eleveur et pacifique :* par déduction, en raison de la quasi-absence d'objets destinés à la chasse et à la guerre.

4. *Artisan :* le travail de la poterie avec un début de recherche esthétique.

5. *Sédentaire :* le défrichement et la mise en valeur du sol exigent un travail de longue haleine dont les résultats ne profitent que très tardivement.

V. Lexique.

Tesson = débris d'un objet en poterie.

Silex = roche très dure à arêtes tranchantes.

Fouille = excavation pratiquée dans le sol.

Lithique = dont la matière est la pierre.

Faucille = instrument pour couper les herbes.

VI. Suggestions de questions.

— Prouvez que l'Omalien a contribué à la fertilité de la Hesbaye.

— Prouvez que son genre de vie est encore d'actualité.

— Prouvez par la diversité des objets lithiques retrouvés que l'Omalien a découvert l'essentiel de sa nourriture dans la culture du sol.

VII. Suggestions de coordination.

— Avec le cours de géographie : agriculture dans les régions forestières d'Asie et d'Afrique.

— Activité para-scolaire : visite des salles de Préhistoire au Musée Curtius à Liège.

Yves DIEUDONNE.

L'« AFFAIRE LAW »

CLASSE DE SECONDE D'HUMANITES (2e NORMALE).

Cette leçon trouve sa place dans le programme des secondes au chapitre « Le déclin de la monarchie française sous Louis XV ».

L'entreprise de Law nous semble non seulement très significative (et partant très importante) en ce qui concerne l'histoire de la France sous la Régence, elle prend également naissance dans la fin du règne de Louis XIV et explique en partie la suite de l'évolution économique et politique, sous Louis XV. D'autre part, cette « affaire Law » n'est plus aujourd'hui considérée comme un cas d'espèce : elle correspond à des entreprises similaires que l'on rencontre (à la même époque) dans d'autres pays d'Europe (la plus importante étant celle de la Compagnie des Mers du Sud, en Angleterre). L'explication du Système de Law peut donc servir d'exemple pour faire une brève étude de la situation économique et financière (et de ses rapports avec la situation politique et sociale, voire morale) de l'Europe dans la première moitié du XVIIIe siècle.

A un autre point de vue, la quasi-absence de formation économique des élèves faisant leurs humanités (sauf en section économique évidemment) nous pousse à utiliser tous les chapitres du programme d'histoire qui s'y prêtent, pour pallier cette lacune et donner aux élèves quelques notions relatives aux phénomènes économiques, financiers et monétaires.

Cette leçon sur l'affaire Law suppose connues par les élèves les notions élémentaires de Banque, Société par actions, Bourse, loi de l'offre et de la demande, etc. **(Ces notions ont pu être enseignées ou revues à l'occasion du chapitre relatif aux Provinces Unies au XVIIe siècle, par exemple), de même que la situation de la France sous Louis XIV, le Colbertisme...**

Bibliographie.

SOURCES :

— LAW J., *Oeuvres complètes* (publiées par P. HARSIN), 3 vol. 8°, Paris, 1934.

— SAINT-SIMON, *Mémoires* (texte établi par G. TURC), éd. *La Pléiade,* 7 vol. 16°, Paris, 1947-61.

— BUVAT J., *Journal de la Régence* (publié par E. CAMPARDON), 2 vol. 8°, Paris, 1865.

— BARBIER E. J. F., *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV,* 8 vol. 8°, Paris, 1857.

OUVRAGES GENERAUX :

— GAXOTTE P., *Le siècle de Louis XV*, Paris, 1963.
— MOUSNIER R. et LABROUSSE E., *Le XVIIIe siècle, l'époque des « Lumières »*, (*Coll. Histoire Génér. des Civilisations*, H. CROUZET), Paris, 1959.
— MURET P., *La prépondérance anglaise* (*Coll. Peuples et Civilisations*, HALPHEN et SAGNAC), Paris, 1942.
— PRECLIN E. et TAPIE V. L., *Le XVIIIe siècle (Coll. Clio)*, Paris, 1952.
— MARION M., *Histoire financière de la France depuis 1715*, tome I, Paris, 1914.
— HARSIN P., *Crédit public et banque d'Etat en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, 1933.
— HARSIN P., *Les doctrines monétaires et financières en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, 1928.
— BARBIER P. et VERNILLAT F., *Histoire de France par les chansons*, Paris, 1956.

OUVRAGES PARTICULIERS :

— DARIDAN J., *John Law, père de l'inflation*, Paris, 1938.
— HARSIN P., *La modernité de John Law* dans *Soc. d'écon. polit. de Belgique*, 1952.
— HAUSER H., *Crise de crédit et de spéculation en France et en Angleterre au lendemain de la Paix d'Utrecht*, dans *Revue d'hist. moderne*, tome IX, 1934.

MATERIEL DIDACTIQUE :

— Diapositives (personnelles) et projecteur :
  — Billets émis par la Banque de Law ;
  — Carte montrant l'étendue du Système ;
  — Affiche de la Compagnie du Mississipi ;
  — Estampe de la Compagnie ;
  — Gravures représentant des établissements coloniaux au XVIIe siècle ;
  — Gravures représentant la rue Quincampoix ;
  — Caricatures d'époque sur l'agiotage ;
  — Caricature du temps sur la fuite de Law.
— Organigramme à plans superposables : le Système (v. annexe 2).
— Graphiques à plans superposables : l'année 1720 (v. annexe 3).
— Magnétophone et bande enregistrée : textes (v. annexe 1).
— Textes stencilés (v. annexes 4 et 5).
— Coupure de presse : *Wall street, ce sombre lundi de panique* (MATCH, mai 1959).

Marche de la leçon :

Motivation : Présentation d'une coupure de *Paris-Match* de mai 1959 (TEXTE A). Quel est le problème évoqué ? Celui d'une crise en Bourse. A quelle raison attribue-t-on cette crise ? Optimisme exagéré, jeu de l'offre et de la demande.

Examen de la crise de 1720 :

— TEXTES B et C.

Rappel de la situation de la France à la fin du règne de Louis XIV, de la situation financière, des problèmes de la Régence. (ORGANIGR. PLAN 1).

— Que faire ?

Diminution de pensions, suppression de rentes, conversions forcées, échanges de papiers contre d'autres papiers... + enquêtes + « économies » Est-ce possible ?

Nouveaux impôts, la bourgeoisie se rallierait à l'Espagne (cf problèmes de la Régence) ; suppression de privilèges, la noblesse est trop puissante ; nouvelle organisation de l'administration, pas de moyens financiers pour la mettre en place.

De plus, manque de numéraire (au XVIe siècle, afflux d'or qui a entraîné la hausse des prix ; bientôt les échanges ont dépassé les capacités en or, d'où dévaluation).

UNE SEULE SOLUTION : FAIRE APPEL AU CREDIT, cf théories de Law.

— John Law propose son Système au roi, puis au Régent. Quelles sont ses théories ?

TEXTES STENCILES (ANNEXE 4)

= apologie du crédit ; papier-monnaie et banque d'émission.

Comment applique-t-il ses théories ?

ORGANIGRAMME (ANNEXE 2)

Calendrier = TEXTE STENCILE (ANNEXE 4).

Diapositive = CARTE.

= Fondation d'une *banque,* société par actions (actions payables en *or* et en *papiers royaux)* émettant des *billets de banque* (émission et dépôt).
Les receveurs d'impôts doivent faire leurs envois d'argent sur Paris en billets de la banque et accepter les billets contre remboursement en or ; autorisation des paiements d'impôts en billets.
La banque est créancière du roi ; elle se contente d'un intérêt de 3 % pour les papiers royaux (au lieu de 4 %).
Pour accroître le crédit, création de la *Compagnie d'Occident,* société par actions (actions payables *en papiers royaux et en billets de la banque*).

L'apogée du Système :

Diapositive = BILLET DE LA BANQUE.

TEXTE D : prospérité de la banque.

Diapositive = AFFICHE DE LA COMPAGNIE.

TEXTE E : envoi de main-d'œuvre en Louisiane.

TEXTE F : essor économique en France.

= Le *dividende* est fixé à *40 %*.

— Les dangers du système :

— le nombre de billets émis dépasse fort les réserves ;

— le bénéfice escompté ne pourra être obtenu (cf diapositives : ETABLISSEMENTS COLONIAUX) : les installations coloniales sont rudimentaires ;

— la spéculation s'empare des cours des actions (cf diapositives : RUE QUINCAMPOIX. CARICATURES ; TEXTE G).

— La panique de 1720 :

TEXTE H : retrait d'or et cessation des paiements.

GRAPHIQUES (ANNEXE 3).

= Vu le cours des actions, le dividende ne représente plus que 2 %
La vente, le retrait d'or, amènent la panique : effondrement des cours.
Réactions de Law : obligation de faire tous les paiements en or, interdiction de posséder de l'or, cours forcé, interdiction du marché à terme
+ publicité monstre, envoi de main-d'œuvre.
cf diapositives : ESTAMPE DE LA COMPAGNIE, FUITE DE LAW.

TEXTE I : déclaration de Law.

Synthèse et réflexion :

— Pourquoi la crise a-t-elle eu lieu ?

Outre les causes étudiées, il y a aussi les *ennemis* de Law (banquiers, fermiers généraux, banquiers anglais, méfiants...), la population qui n'a pas compris le rôle du papier-monnaie et n'a vu que la spéculation possible...

— Le bilan de l'affaire en ce qui concerne la France :
Passif : réaction générale ; ruines, crise morale ; inflation, misère ; retour aux anciennes complications administratives ; horreur du crédit ; hautes personnalités compromises...
Actif : impulsion économique (Nouvelle-Orléans 1717 ; Nantes, Lorient); grands travaux ; développement de l'industrie de luxe...
— Rapprochement avec l'Angleterre :
au point de vue politique,
hostilité économique, protectionnismes réciproques.

Synthèse au tableau :

Pendant la leçon, la matière est synthétisée au tableau à l'aide de l'organigramme et des graphiques.

A la fin de la leçon, on élabore avec les élèves un *bref* résumé rappelant les buts poursuivis par Law et le Régent, et rappelant la

création de la *banque,* la création et l'extension de la *Compagnie,* la *spéculation,* les motifs de la *baisse,* la *panique,* et dressant le *bilan* de l'entreprise.

Questionnaire :

— A l'aide des textes stencilés « principes de Law », exposez l'essentiel des théories financières et économiques de John Law.

— Ayant devant vous l'organigramme du « Système » de Law, expliquez pourquoi Law crée d'abord une banque (quel est le but de cette banque), puis une compagnie de commerce (quel est le but de cette compagnie de commerce).

— Quels sont les appuis sur lesquels Law a pu compter et quels sont les ennemis qu'il a rencontrés ?

— Quelles sont les raisons qui expliquent la faillite précipitée du Système ?

— En dépouillant un journal financier (par exemple *L'Echo de la Bourse* ou le *Monimat),* voyez si on ne trouve pas, ces derniers temps, des moments où la spéculation s'empare de la Bourse ou de certains titres boursiers.

Coordination :

Nous voyons peu de possibilités de coordination entre cette leçon et d'autres disciplines ; sauf avec un cours de sciences économiques ou, éventuellement, un cours de littérature française où l'on étudierait la situation culturelle sous la Régence ou des extraits des Mémoires de Saint-Simon, par exemple.

ANNEXE 1.

Textes :

A. PARIS-MATCH, mai 1959 :

Wall street, ce sombre lundi de panique.

Le lundi 28 mai, les visages des agents de change de Wall Street reflétaient la panique dans l'enceinte enfiévrée du Stock Exchange, la Bourse de New York. On crut revivre le « mardi noir » de 1929 où l'effondrement des cours, ponctué de suicides retentissants, entraîna une crise qui laissa l'économie mondiale malade pour de longues années. Au cours de ce « lundi noir », la valeur des titres baissa de 20 milliards de dollars pendant que 14.750.000 actions changeaient de mains.(...) L'optimisme exagéré des cours durant les dernières années rendit le choc plus brutal : sur les écrans des 3.800 tickers (machines enregistreuses) dispersés à travers les Etats-Unis les 15 millions de porteurs de parts américains, fascinés, suivaient des yeux la chute verticale des cours à travers la folle danse des chiffres.

B. SAINT-SIMON, *op. cit.*

Un Ecossais de je ne sais quelle naissance, grand joueur et grand combinateur, et qui avait gagné fort gros en divers pays où il avait été, était venu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appelait Law ; mais, quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler Las, que le nom de Law disparut. On parla de lui à Monsieur le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les matières de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnaie et de finances ; cela lui donna curiosité de le voir...

C. LAW, *op. cit.*, t. 3, p. 27.

Lettre de M. Law à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent, lorsque le système fut dissous :

Lorsque j'eus l'honneur de proposer à Votre Altesse Royale l'établissement de la banque, ce projet était regardé comme une idée chimérique... Jamais établissement de cette nature n'a été entrepris dans un temps plus difficile. Les affaires du roi et des particuliers étaient entièrement dérangées ; les dépenses de la couronne, quoique en temps de paix, allaient à des sommes immenses au-delà de la recette ; on ne savait pas même le montant de la dette ; la situation des affaires des particuliers était encore plus mauvaise ; le commerce et la confiance domestique et étrangère étaient perdus (...) L'étranger ne pouvait plus commercer avec la France, n'ayant pas le moyen d'y faire les fonds, pour l'achat des denrées...

D. BUVAT, *op. cit.*, I, p. 278 et p. 365.

La nuit du 17 au 18 juin 1717, on posa 50 soldats du régiment des gardes françaises à la Monnaie et un pareil nombre chez le Sieur Law, afin que rien ne pût s'en détourner. On fabriquait à Paris pour 800.000 livres de nouvelles espèces par jour.

(Deux ans plus tard) on assurait qu'il y avait pour 32 millions d'espèces d'or et d'argent à la Banque Royale. Sur quoi le Sieur Law avait représenté à Monseigneur le duc d'Orléans qu'il semblait à propos que Son Altesse Royale ordonnât de faire des payements à ceux à qui il était dû ; que ce serait le moyen de faire bientôt circuler l'argent et que ce qui serait un jour sorti de la Banque, y serait rentré le lendemain par la confiance que cela aurait pu rétablir dans le public ; à quoi le prince ne jugea pas à propos de faire beaucoup d'attention.

E. BUVAT, *op. cit.*, I, pp. 303, 386, II, p. 31.

Septembre 1717.

Il était enjoint aux laquais et autres domestiques de prendre un certificat signé de leurs maîtres du jour qu'ils seraient congédiés et si

dans 4 jours ils ne se trouvaient point placés, il serait permis de les enlever comme gens vagabonds et sans aveu pour les envoyer dans les colonies de la Nouvelle-France et du Mississipi.

12 mai 1719.

Le Roi accorda à la Compagnie d'Occident la permission de prendre les jeunes gens des deux sexes qui s'élèvent dans les hôpitaux... et les autres jeunes gens qu'on y avait enfermés ; la Compagnie ayant représenté que les filles débauchées qu'on avait transportées à Mississipi et dans les autres colonies françaises y avaient causé beaucoup de désordres par leur libertinage et par des maladies vénériennes qu'elles y avaient communiquées, ce qui avait causé beaucoup de préjudice au commerce et à la compagnie. On assurait que les seuls hôpitaux de cette ville de Paris pourraient fournir 4.000 jeunes.

Février 1720.

La Compagnie des Indes trouva le moyen d'engager 800 familles de jeunes gens robustes en Suisse, en Allemagne et en Italie, pour s'aller établir à Mississipi ; elle leur avait fait des avances considérables... On y envoya aussi en même temps des prêtres missionnaires et des jésuites pour instruire toutes ces familles et pour leur administrer les sacrements.

F. BUVAT, *op. cit.*, I, p. 359.

14 mars 1719.

On conduisit au Fort l'Evêque soixante-dix personnes, la plupart de distinction, pour s'être assemblées à Versailles pour l'exercice de la religion calviniste qu'elles professaient, avec environ 60 horlogeurs anglais de la même secte qui étaient logés dans le grand commun, pour travailler à des pendules et à des montres à la façon d'Angleterre, d'où le grand Law les avait fait venir pour établir cette manufacture en France, avec la permission de Monseigneur le Duc d'Orléans.

HAUSER, *op. cit.*

(D'ailleurs voici ce que dit à ce sujet l'ambassadeur d'Angleterre en France :)

Nous ne pouvons trop nous hâter de prendre les méthodes les plus efficaces pour empêcher Monsieur Law de tirer nos manufacturiers hors d'Angleterre.

(et un chroniqueur anglais dit en 1720 :)

Les Français ont si bien amélioré leur fabrique de draps que par leurs directions et instructions, ils pouvaient rapidement l'amener au point de perfection de nos meilleures manufactures d'Angleterre.

G. BUVAT, *op. cit.*, I, 430, 452, 470.

13 septembre 1719.

On publia un arrêt du Conseil d'Etat qui permit à la Compagnie des Indes de prendre de nouvelles actions pour la valeur de 50 millions, qui se trouvaient remplies et retenues par l'empressement et l'aveuglement extraordinaires des Parisiens, même avant la publication de cet arrêt.

26 octobre 1719.

Les actions de cette Compagnie se négociaient publiquement, depuis quelque temps, en la rue Quincampoix à Paris, où il y avait depuis le matin jusqu'au soir un si grand concours de personnes des deux sexes et de toute condition, et même d'ecclésiastiques, qu'on avait beaucoup de peine à passer au travers de cette rue qui est fort longue et droite...

On y voyait des docteurs de Sorbonne, des prêtres et des religieux qui se mêlaient de ce commerce... dont tout le monde était alors comme enchanté.

Décembre 1719.

On écrivait de Lyon, d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, de Strasbourg et de Bruxelles, que les carrosses et autres voitures publiques y étaient retenus deux mois d'avance et que même on y agiotait les places retenues pour venir à Paris, tant il y avait d'empressement de tous les côtés pour avoir des actions, comme si c'eût été le comble de la fortune la plus assurée.

Il n'est pas concevable combien l'empressement était extraordinaire en la rue Quincampoix. Les jours ne suffisaient plus pour ce négoce inouï, on le continuait la nuit dans les bureaux qui se tenaient dans toutes les chambres et dans toutes les boutiques de cette rue où se trouvaient plusieurs brigades d'archers de la maréchaussée pour empêcher le désordre...

SAINT-SIMON, *op. cit.*, t. XXXV.

On se précipitait à changer terres et maisons en papier et ce papier faisait que les moindres choses étaient devenues hors de prix.

Toutes les têtes étaient tournées ; les étrangers enviaient notre bonheur ; les Anglais même, si habiles en banques, en commerces, s'y laissèrent prendre...

H. BUVAT, *op. cit.*, II, p. 105.

Mercredi 17 juillet 1720.

La foule fut si extraordinairement dense (rue Vivienne) que douze ou quinze personnes furent étouffées dans la presse, et foulées aux

pieds de ceux qui faisaient leur possible pour avancer, sans pouvoir reculer ni se dégager de la presse, entre le mur et une barricade de charpente, par laquelle enfilade il fallait absolument passer pour arriver à la galerie basse de l'hôtel Mazarin où l'on faisait ce gros payement de 10 livres à chaque particulier, homme ou femme, qui présenterait un billet de dix livres.

BARBIER, *op. cit.*, I, 48.

On promena cinq cadavres le long de la rue Vivienne, et à six heures on en porta trois à la porte du Palais Royal (où habitait le Régent). Le peuple suivait en fureur et voulait entrer dans le Palais Royal qu'on ferma de tous les côtés... Une autre bande se jeta du côté de la maison de Monsieur Law dont ils cassèrent toutes les vitres...

I. HARSIN, *op. cit.*

(Déclaration de Law en 1723 :)

Je suis le responsable. J'ai trop entrepris et trop vite. Si je pouvais recommencer mes entreprises, j'avancerais plus lentement et plus sûrement et je n'exposerais plus le pays aux dangers qui accompagnent inévitablement le dérangement des pratiques financières ordinairement admises.

Organigramme :

— Le premier plan rappelle que l'Etat (à droite) a émis quantité de « papiers » (rentes,...) à 4 % d'intérêts ; que l'or de l'impôt rentre mal dans les caisses royales (cf organisation des finances).

— Deuxième plan : entre la population (à gauche) et l'Etat (à droite), Law crée une *banque,* société par actions (capital = 6 millions de livres), les parts s'acquièrent moyennant *or et « papiers royaux ».*

La banque est à la fois banque de crédit et d'émission et de dépôt : elle émet des billets, elle accumule l'or.

Conséquences : nouveau crédit en les papiers royaux ; la banque peut prêter de l'or à l'Etat ; la banque est créancière de l'Etat (par sa possession de rentes, etc.).

Bientôt les impôts sont payables en billets de banque ; l'Etat fait ses paiements en billets de banque également.

— Troisième plan : pour accroître le crédit de la banque, Law crée une *compagnie de commerce* (société par actions, capital = 100 millions de livres). Les parts ne sont payables *qu'en billets de banque et en papiers royaux.*

Succès considérable, premier dividende fixé à 40 %. Début de la spéculation.

Conséquences : pour maintenir la confiance, Law est obligé d'élargir le Système (autres compagnies de commerce, fermes de tabac, etc...) et de maintenir le haut dividende.

Compagnie et banque sont absolument interdépendantes.

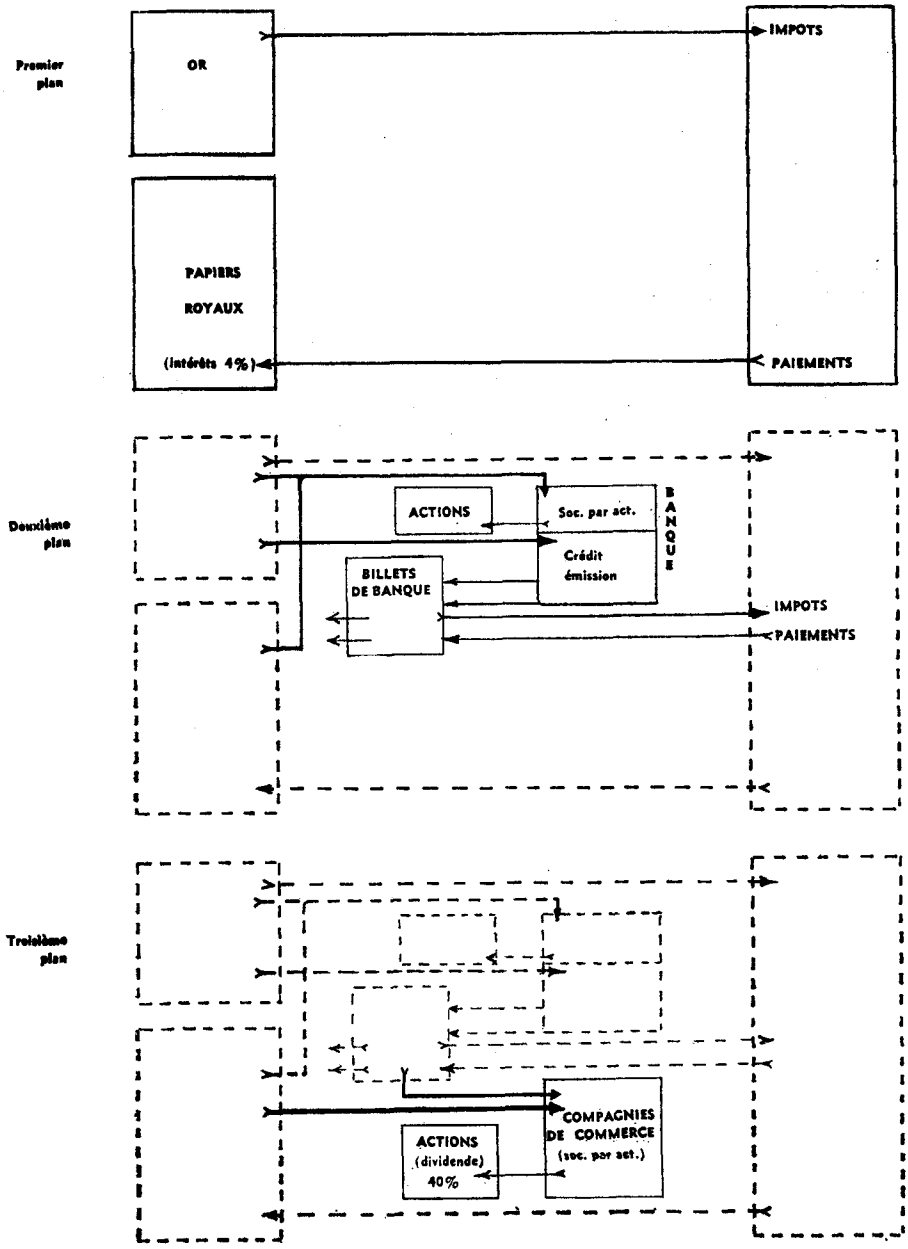
Premier plan
OR
IMPOTS
PAPIERS ROYAUX
(intérêts 4%)
PAIEMENTS
Deuxième plan
ACTIONS
Soc. par act.
BANQUE
Crédit émission
BILLETS DE BANQUE
IMPOTS
PAIEMENTS
Troisième plan
COMPAGNIES DE COMMERCE
(soc. par act.)
ACTIONS
(dividende)
40%

Graphiques :

— Il est conseillé de réaliser ces graphiques sur pellicule transparente : le premier plan (cours des actions) montre la courbe-type de la crise, la hausse rapide puis la chute vertigineuse (avec dents de scie) ; en superposant le deuxième plan (valeur réelle du billet de banque) on constate la chute parallèle et l'essai de cours forcé ; le troisième plan (cours de l'or) fait apparaître le *marché noir* de l'or et la fixation du cours officiel, fin octobre.

— Ces courbes ont été établies d'après les mentions éparses dans les sources citées ci-dessus. Nous nous sommes davantage attaché à faire apparaître graphiquement l'allure générale de la crise, qu'à établir avec rigueur les cours exacts.

Les traits continus (pour les courbes) signifient que le cours est établi directement à partir des sources consultées ; le trait interrompu représente des cours établis par déduction.

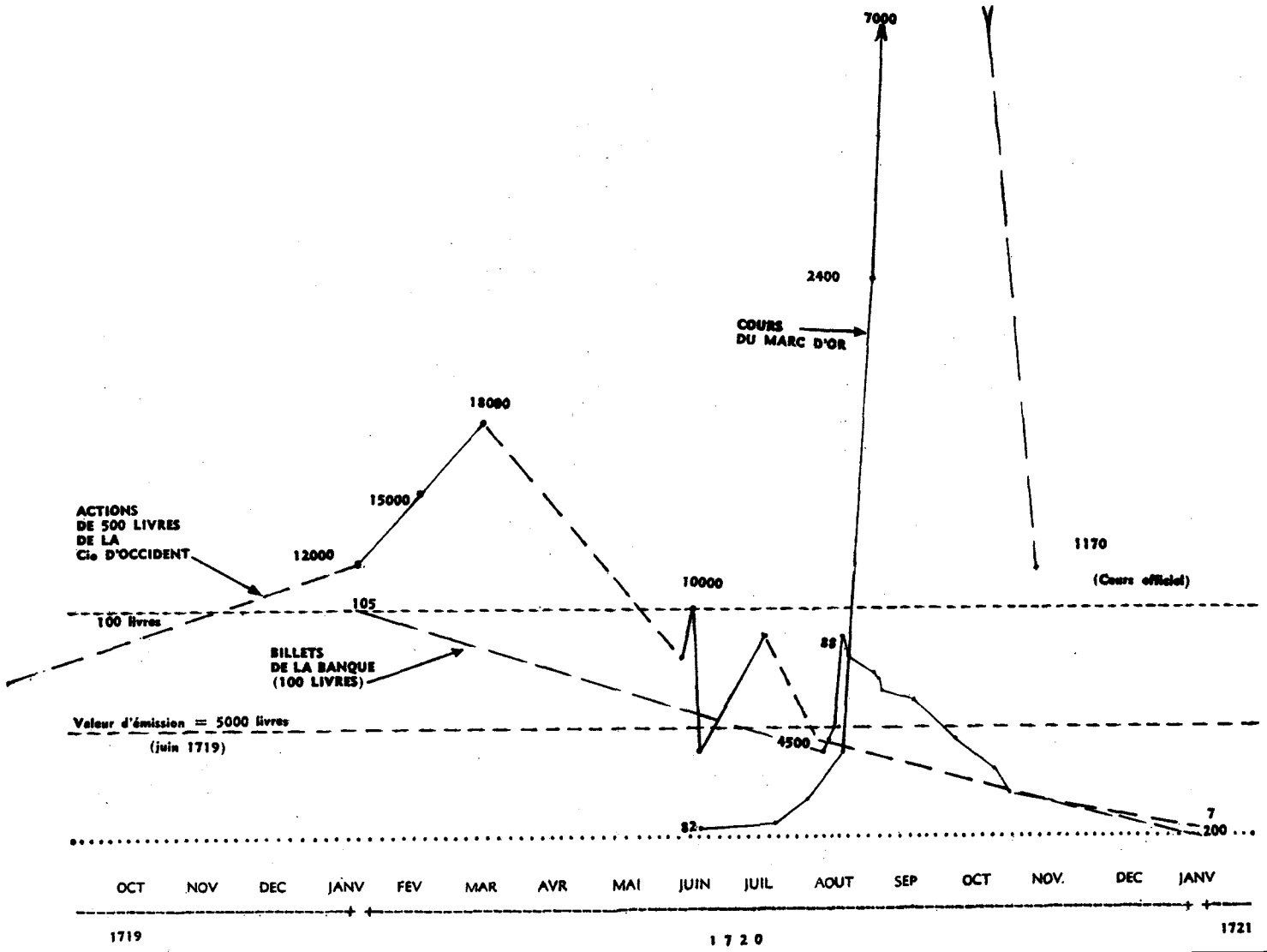
7000
2400
COURS
DU MARC D'OR
18000
15000
ACTIONS
DE 500 LIVRES
DE LA
Cie D'OCCIDENT
12000
1170
(Cours officiel)
10000
105
100 livres
88
BILLETS
DE LA BANQUE
(100 LIVRES)
Valeur d'émission = 5000 livres
(juin 1719)
4500
7
200
82
OCT
NOV
DEC
JANV
FEV
MAR
AVR
MAI
JUIN
JUIL
AOUT
SEP
OCT
NOV.
DEC
JANV
1719
1720
1721

Les principes de Law : ANNEXE 4.

Ce qui constitue la puissance et la richesse d'une nation, c'est une population nombreuse et des magasins de marchandises nationales et étrangères. Ces objets dépendent du commerce, et le commerce dépend de la monnaie...

Le papier-monnaie que je propose a une plus grande valeur que l'argent... :

— il est plus facile à transférer ; il faut moins de temps pour payer 500 livres en papier que 5 livres en argent.

— On peut le garder plus aisément, à cause de son moindre volume...

— Il peut se diviser sans perte, parce qu'on a la faculté de le changer en petits billets au bureau.

— Il est susceptible d'une empreinte, et moins sujet que l'argent à la contrefaçon.

— Il est pris en France, et le prince est toujours arbitre de sa quantité, selon les besoins de l'Etat.

— Enfin, il n'est par lui-même d'aucune valeur qui puisse entrer en ligne de compte.

La Banque, par le moyen de ses billets qui suppléeront aux usages de la monnaie dans tous les paiements entre le Roi et ses peuples, et qui s'introduiront par la suite dans le commerce, fera le même effet que si la quantité des espèces était considérablement augmentée, et donnera une circulation aux espèces qui sont présentement serrées faute de confiance, et par là rendues inutiles au commerce et à l'Etat... Il est évident qu'à mesure que la monnaie devient abondante dans un Etat, les prix et les revenus des terres, maisons et autres biens réels, aussi l'industrie, les manufactures et le commerce augmentent dans la même proportion ; car la valeur de toutes choses est réglée sur la proportion qu'il y a entre la quantité et la demande.

(Extraits de *Considérations sur la monnaie et le commerce avec un projet pour fournir de l'argent à la nation, Lettre sur le nouveau système des finances* et *Lettre au Régent sur la Banque,* dans LAW J., *Oeuvres complètes* (publiées par Paul HARSIN), Paris, 1934, 3 vol., gr. 8°, passim.)

Calendrier de l'établissement du « système » de Law :

Oct. 1715 : Rapport de Law au Régent.

Mai 1716 : Fondation d'une *Banque* (privée).

Oct. 1716 : Les receveurs d'impôts doivent faire leurs envois d'argent sur Paris en billets de la Banque et accepter les billets contre remboursement en or.

Avr. 1717 : Autorisation des paiements d'impôt en billets.

Août 1717 : Création de la *Compagnie d'Occident* (monopole du commerce avec le Mississipi et le Canada).

Févr. 1718 : La Banque devient « *Royale* ».

Sept. 1718 : Rachat de la ferme des tabacs.

Déc. 1718 : Englobe la Compagnie du Sénégal (traite des noirs).

Mai 1719 : Englobe la Compagnie des Indes orientales et la Compagnie de Chine.

Juil. 1719 : Privilège des monnaies — Englobe la Compagnie d'Afrique (Guinée, Mer du Sud, Antilles).

Août 1719 : Obtient les fermes d'impôt.

1720 : Law est nommé contrôleur général des Finances.

ANNEXE 5.

Lecture :

LAW, PILIER DE TRIPOT ET MAGICIEN DU TRESOR...

Law était fils d'un orfèvre d'Edimbourg que les opérations de change et d'escompte avaient enrichi, mais par sa mère il était allié à la maison ducale d'Argyll. Beau, aimable, souriant, délicat, il avait l'art de séduire. Sa jeunesse se passe en amours, en fêtes et en duels. Il dissipe son bien, tue un rival, est pris, condamné, grâcié, repris. On va l'exécuter ; il s'évade de la Tour, sauve sa tête, se réfugie en Hollande, spécule, joue, gagne et refait sa fortune. Les questions d'argent le passionnent, moins par avidité et par ambition, que par besoin de savoir et de comprendre. Dans son esprit agile, étrangement doué pour le calcul rapide, il tourne et retourne ce qu'ont écrit les économistes pour expliquer la formation et la distribution des richesses. Monnaie, crédit, change, commerce : sur tout cela, il a des idées à lui. Il court l'Europe pour les vérifier. On le voit en Allemagne, en Italie, à Venise, à Gênes, à Florence, à Naples. Il s'embarque pour l'Ecosse et présente au parlement des Considérations sur le numéraire. *Le parlement ne l'écoute pas. Il se réfugie à Londres, est éconduit à nouveau, repasse sur le continent et s'installe à Paris. Le contrôleur général Chamillart lui accorde quelques audiences. Mais Law aime trop le pharaon. On signale à la police ce pilier de tripots que la voix publique accuse de tricher aux cartes. Il est expulsé. Le voici à nouveau sur les routes, errant de capitale en capitale pour offrir sa science aux gouverne-*

ments. Mais les gouvernements ne croient pas à son génie. Le duc de Savoie ne veut pas être enrichi par lui. L'empereur non plus. Law, une fois encore, tente sa chance à Paris. Depuis son premier séjour, les circonstances n'ont fait qu'empirer. On écoute avec éblouissement cet homme si sûr de lui, qui promet monts et merveilles. Le commerce va renaître, les manufactures se réveiller. La campagne fleurit. Les villes prospèrent. Le Trésor se remplit. L'Etat paie ses dettes. C'est un miracle ! Si l'on s'étonne, Law a réponse à tout. Il jongle avec les millions. Il a des plans dans toutes les poches, des arguments plein la tête, de l'or plein les mains.

A bout de ressources et d'imagination, Desmarets ne demande qu'à découvrir un sauveur. Et puis, au point où on en est, il est difficile de tomber plus bas et rien ne coûte d'essayer.

Louis XIV lui-même va se laisser tenter. Quand tout semble résolu, le roi meurt. Desmarets congédié cède la place au conseil des Finances, rebelle à toute nouveauté. Law ne se décourage pas. Il assiège le Régent. Il lui montre l'incapacité de Noailles, l'insuffisance de ses remèdes, le ridicule de son administration. Le régent approuve, écoute et se décide...

...Le système de Law ne comportait ni privation, ni impôt, ni souffrance. C'était le moindre effort, la facilité, l'illusion. Le régent fut séduit, et, sur ses pas, la France fit son entrée dans le monde des chimères.

(GAXOTTE, P., *Le Siècle de Louis XV,* Paris, A. Fayard, 1963, 8°, pp. 98, 99.)

Guy VAN BINST.

UN MINEUR BORAIN AU XIXe SIECLE

CLASSE DE CINQUIEME D'HUMANITES (1)

Méthode et esprit de la leçon.

1. Attirer l'attention des élèves sur ce qui fut le grand problème social de notre région pendant près de deux siècles : *La condition du mineur.*

Toutefois, vu l'ampleur de la matière, il a fallu opérer une sélection sévère : l'accent a été mis plus sur la vie quotidienne que sur la vie professionnelle. Celle-ci, avec ses risques terribles, ses luttes souvent acharnées, devant dans l'esprit de l'auteur, fournir matière à une seconde leçon, centrée cette fois sur le mécontentement des travailleurs, leur révolte, leurs luttes et leurs premières conquêtes sociales.

2. Régionaliser et concrétiser au maximum le sujet traité en partant d'un cas *vécu* situé dans une localité *proche.*

3. Utiliser des documents simples, mais authentiques et originaux, des témoignages directs recueillis sur place, et sortir ainsi de la documentation traditionnelle fournie par les manuels et autres sources livresques.

4. Suggérer ainsi aux élèves la possibilité qu'ils ont de mener eux-mêmes de petites enquêtes en interrogeant d'anciens mineurs (ou d'autres vieux ouvriers) de leur entourage.

Bibliographie.

I. - DOCUMENTS D'ARCHIVES.

A. Archives communales de Pâturages.

1. Registres paroissiaux (baptêmes, mariages, décès), de 1768 à 1790.
2. Registres de l'Etat civil (an XI et an XII).
3. Registre de l'Etat civil (1807).
4. Registres de population de 1857 à nos jours.

---

(1) A ceux de nos lecteurs qui s'étonneraient de retrouver ici certains documents déjà publiés dans les *CAHIERS DE CLIO*, n° 9, p. 55-80, Bruxelles, 1967, nous rappelons le but pratique de cette publication destinée à faciliter en tout la tâche du professeur. Celui-ci trouvera ici un bel exemple d'adaptation d'une enquête à un groupe de jeunes élèves.

B. Archives communales de Wasmes.

Registres de population (1890 - 1900).

C. Archives du Charbonnage de l'Agrappe (à Frameries).

Livret d'ouvrier de CAUFRIEZ, Albert, Aimable. (1)

II. - SOURCES DIVERSES. (Documents iconographiques et témoignages oraux.)

A. Photographies.

1. De membres de la famille CAUFRIEZ.
2. D'un groupe de mineurs où figurent divers membres de la dite famille (1).
3. De la maison de Fernand CAUFRIEZ à La Bouverie (1).

B. Témoignages oraux.

1. De Monsieur Fernand CAUFRIEZ, 36-38, rue du Pasteur Busé, à La Bouverie (1).
2. De Monsieur Albert-Paul CAUFRIEZ, 9, rue Bertaimont, à Mons.

III. - OUVRAGES SPECIAUX.

H. FAUVIEAU : *Le Borinage,* monographie politique, économique et sociale : 1 vol. in 8e.

E. LAURENT : *Le grisou, 1* vol. in 8o, 230 p. Ed. Dupuis, Marcinelle : 2e éd. s.d.

Matériel didactique.

1. Carte du Borinage, montrant les communes où A. A. CAUFRIEZ a travaillé.
2. Arbre généalogique de la famille CAUFRIEZ (1).
3. Graphique des âges des membres de la famille CAUFRIEZ (1).
4. Diapositives reproduisant les photos citées dans les sources.
5. Extraits enregistrés de l'interview de M. Fernand CAUFRIEZ.

Rappel.

Le développement de la GRANDE INDUSTRIE au XIXe siècle : au lieu de petits ateliers où travaillent un patron et quelques ouvriers, construction de grands bâtiments — *des usines ou fabriques* — qui groupent des *centaines* et même des *milliers d'ouvriers.* Dans ces usines, emploi de *machines.*

Dans notre région, AU BORINAGE, des mines de houille : DES CHARBONNAGES.

Un mineur borain.

Dia n° 1 : Pâturages, vue panoramique de crassiers (terrils) et de charbonnages.

Introduction :

Dia n° 2 : PHOTO D'UN GROUPE DE MINEURS (± 1890).

Observons : des hommes, des femmes, des enfants.

---

(1) cfr. *CAHIERS DE CLIO,* n° 9, p. 55-80, Bruxelles, 1967.

Quels habits portent-ils ? Vêtements de travail : casque (casquette), mouchoir de cou, costume de toile (« bleu »), grosses chaussures de cuir ou des sabots.

Quels accessoires voyez-vous ? outils de travail : pic, marteau. lampe Davy.

Quel est leur métier ? Mineur.

Nous allons suivre l'un d'entre eux et essayer de mieux connaître son existence, sa condition de vie.

Le personnage et sa famille.

Dia n° 3 : PORTRAIT D'ALBERT - AIMABLE CAUFRIEZ
+ tableau généalogique (sa famille : ascendants, descendants et collatéraux.)

Observons :

Où et quand est-il né ?
Quel est le METIER de ses frères et sœurs ?
Quel était le METIER de son père ? de ses oncles et tantes, de son grand-père ? de son arrière-grand-père ?
(= hérédité de la profession.)

Conditions de travail.

Dia n° 4 : Page du livret d'ouvrier mineur d'Albert-Aimable Caufriez (signalement).

Observons :

Quelle est la *date de naissance* déclarée ?
Comparons avec la *date inscrite* sur l'arbre généalogique.
Quel *âge avait-il* lors de son inscription ?
Pourquoi a-t-on, semble-t-il, *triché ?*

Enregistrement de la déclaration de son fils Fernand Caufriez sur le travail des enfants : les *djambots d'huche* ou *enfants de portes.* (texte I.)

— En quoi consiste le *travail des enfants* dans les mines ?
— Quels en sont les *dangers* (maladie).

Enregistrement de la déclaration sur *Le travail du mineur* (texte II)
+ dias n°s 5 - 6 : un charbonnage.

— Quelle était la *durée de la journée* de travail ?
— Faut-il y ajouter un *temps supplémentaire ?* (déplacement à pied).
— Les ouvriers mineurs avaient-ils des *congés* comme à présent ?
— Quelle était la *durée de la carrière* d'un mineur ?

Tableau des emplois successifs d'Albert-Aimable Caufriez (voir tableau en annexe).

— Combien de fois notre mineur a-t-il *changé de charbonnage* en 25 ans (quarante).
— Quels sont les *sièges* où il a travaillé ?
CARTE (lieux de travail) (= instabilité de l'emploi).

Dia n° 7 : Page du livret d'ouvrier d'A. A. Caufriez (avec visa de police) + lecture de deux extraits du livret d'ouvrier (texte III).

— Art. 1 et 3 de l'arrêté du 9 Frimaire An XII.
— Art. 415 du Code Pénal.
— L'ouvrier peut-il se *déplacer librement ?*
— Est-ce compatible avec la *liberté individuelle ?*
— L'ouvrier a-t-il la *possibilité de lutter* pour améliorer ses conditions de travail et de vie ?
— Est-ce compatible avec la *liberté d'association ?*
— L'ouvrier jouit-il *pleinement* des droits et libertés garanties par la Constitution ?

Tableau des emplois successifs d'A. A. Caufriez.

Pourquoi change-t-il aussi fréquemment ? (recherche d'un meilleur salaire, conflits avec les porions, caractère).
A combien s'élevait *le salaire* d'un ouvrier mineur au XIXe siècle ?

Enregistrement de la déclaration de Fernand Caufriez (texte IV). + lecture : Exemple de budget de mineurs borains (extraits des rapports de l'enquête de la Commission du Travail en 1886) d'après H. Fauvieau (texte V).

— Le *travail du père* suffit-il à faire vivre sa famille ?
— Quelle était donc la *situation de la famille* d'un mineur (père, mère et enfants) ?

Examen de l'arbre généalogique de la famille Caufriez.

Combien d'enfants y avait-il chez les Caufriez ? 9. Chez son père, Albert Caufriez ? 7.

Comparons avec la composition d'une famille de nos jours (Fernand a *une* fille, son frère Albert a *un fils* Albert-Paul, qui a lui-même *une* fille : Jacqueline).

Conditions de vie.

Dias nos 8 à 14 : Photos de maisons de mineurs + enregistrement des déclarations de Fernand Caufriez (textes VI et VIII) + lecture : enquête de 1896 relativement à la commune de Pâturages, d'après H. Fauvieau (texte VII).

— Comment les ouvriers mineurs et leur famille étaient-ils *logés* ?
— Comment étaient-ils *habillés ?*
— Comment étaient-ils *nourris ?*

ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE CAUFRIEZ

Les élèves recherchent la *durée de la vie* des personnages ; Ils calculent la moyenne de vie de plusieurs d'entre eux.

GRAPHIQUE DES AGES DES MEMBRES DE LA FAMILLE

Observation — *Comparaison* avec la moyenne de vie actuelle (+ ou — 70 ans).

Commentaire critique de la croyance populaire à la longévité des générations passées (« Autrefois, les gens étaient bien plus solides que maintenant... Ils vivaient beaucoup plus longtemps que maintenant... leur nourriture était bien plus saine... etc.) Est-ce vrai ?
— Pourquoi ne vit-on pas vieux ? (rappel des conditions de travail et de nourriture) + extrait de la déclaration enregistrée de Fernand Caufriez sur les soins, sur les conditions de décès de son père, A. A. Caufriez.

Les loisirs.

Enregistrement des déclarations de Fernand Caufriez (texte IX).

Les travailleurs disposaient-ils de nombreux *loisirs,* très variés ? *Le cabaret* y joue-t-il un rôle important ?
Dia n° 15 : Pâturages.

Conclusion.

Le mineur est prisonnier

de sa *profession* (hérédité de fait),
de sa *journée de travail* (pénible et longue),
de sa *carrière* (absence de sécurité sociale),
de ses *conditions de vie :* logement - nourriture - santé (salaire insuffisant),
de ses *loisirs* mêmes (le cabaret),
de son *patron* (le livret).

L'amélioration de sa condition sera le *résultat de luttes* dures et longues, objet d'une nouvelle leçon.

Résumé

LA CONDITION OUVRIERE AU XIXe SIECLE
UN EXEMPLE REGIONAL : LE MINEUR BORAIN

A. - LES CONDITIONS D'EXISTENCE QUOTIDIENNE.

I. - Le personnage : un mineur.

— descendant de plusieurs générations de mineurs ;
— dont les frères et sœurs travaillent également « à fosse ».
CONCLUSION : *hérédité de la profession.*

II. - Il travaille.

A. *Vêtements.*

1. casque (calotte).
2. mouchoir de cou.
3. costume de toile ou « bleu ».
4. grosses chaussures de cuir ou sabots

et outils de travail

5. pic.
6. marteau.
7. lampe Davy (sécurité)

B. *Sa carrière :*

1. depuis l'âge de 11 ans.
2. au fond le la mine *(djambot d'huche).*
3. pendant de longues journées (12 à 17 heures) + déplacements à pied.
4. même le dimanche.
5. jusqu'au moment où l'âge ou la santé l'obligent à cesser le travail.
6. il change fréquemment de charbonnage : 40 fois (pourquoi ? recherche de meilleur salaire ? conflits avec les porions ?)

C. *Le livret d'ouvrier :*

1. Contient :

a) les principales dispositions légales rappelant à l'ouvrier sa sujétion à l'égard du patron.
b) l'état civil du mineur, les dates d'entrée et de sortie de ses différents emplois.

2. est obligatoire : sans ce livret signé par l'employeur précédent, aucun patron ne peut embaucher un ouvrier.

III. - Son travail ne suffit pas à faire vivre sa famille.

1. Il y a beaucoup de bouches à nourrir (7, 9, 4 enfants).
2. *La femme* du mineur va glaner du charbon sur les terrils « faire des ménages ».
3. *Le fils* s'efforce aussi de gagner quelques sous supplémentaires (vente de journaux pendant ses moments libres).
4. *Les jeunes filles* travaillent au fond avant leur mariage (elles tirent les wagonnets = *les hiercheuses).*

IV. - Il vit.

1. dans une *maison exiguë* — sans confort ni hygiène.
2. ses *vêtements* sont rapiécés — des sabots.
3. sa *nourriture :* à base de pain et de pommes de terre, très peu de viande.
4. *santé - longévité :*

a) en cas de maladie : pas d'indemnité.
b) en cas de blessure au travail : petite indemnité temporaire.
c) vie beaucoup plus brève qu'aujourd'hui (maladies-alcool) 47 ans - 70 ans.

V. - Ses loisirs.

1. Le cabaret (où parfois le mineur dépense une grosse partie de sa paie).
2. Le jeu de cartes - le tir à l'arc - billes - crossage.

Conclusion.

Le mineur, prisonnier
de sa profession,
de sa journée de travail,
de sa carrière,
de ses conditions de vie,
de ses loisirs mêmes,
de son patron,
devra mener des luttes dures et longues pour s'émanciper.

Vocabulaire.

— *Arbre* (tableau) *généalogique :*
Tableau schématisant les rapports de succession entre les membres d'une même famille.

— *Hérédité de la profession :*
Par suite d'une certaine organisation de la société, les enfants sont amenés à exercer le même métier que leur père et ne peuvent accéder à des professions mieux rémunérées.

— *Livret d'ouvrier :*
Voir leçon.

— *Instabilité de l'emploi :*
Ou bien l'ouvrier peut être licencié du jour au lendemain sans indemnité ni préavis, selon le bon plaisir du patron.
Ou bien l'ouvrier peut être amené à chercher du travail ailleurs pour différentes raisons (recherche d'un meilleur salaire, mise en chômage dans un emploi précédent, etc...).

— *Hiercheuse :*
Femme qui chargeait le charbon dans les wagonnets au fond de la mine.

— *Longévité :*
Durée de la vie.

— *Sécurité sociale :*
Ensemble des allocations (familiales, maladie, invalidité, chômage...) perçues par les salariés.

Questions d'examens.

1. Décrivez la tenue de travail du mineur.

2. A partir du personnage étudié (dans cette leçon), retracez la carrière-type d'un mineur borain au XIXe siècle.

3. Qu'est-ce que le livret d'ouvrier ? Que contient-il ? A quoi sert-il ? Que révèle-t-il de la condition ouvrière ?

4. Comment la famille du mineur subvient-elle à sa subsistance ? Comment expliquez-vous cette situation ?

5. Faites un tableau des aspects matériels de la vie du mineur borain au XIXe siècle.

6. Quels sont les loisirs du mineur borain au siècle dernier ? Qu'en pensez-vous par rapport aux loisirs dont vous disposez aujourd'hui ?

7. A quels différents titres peut-on dire que le mineur borain était un « prisonnier » ? Justifiez chaque partie de votre réponse.

Suggestions de coordination.

1. FRANÇAIS : étude d'un texte extrait de « Germinal » de Zola.

2. GEOGRAPHIE : l'industrie charbonnière en Belgique.

3. DESSIN : silhouette de mineur, maison typique du Borinage, coin de charbonnage.

4. Musique : chants de mineurs - à choisir dans le répertoire des chorales boraines.

5. ACTIVITES : visite d'un charbonnage, enquêtes auprès de vieux ouvriers (mineurs et autres).

ANNEXES.

I. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez, fils de Albert-Aimable Caufriez.

Q. — M. Caufriez, vous êtes descendu dans la mine. Pouvez-vous dire à quel âge ?

R. — J'avais 12 ans ; c'était le minimum à ce moment-là ; il fallait avoir 12 ans.

Q. — Auparavant, les enfants travaillaient déjà plus jeunes ?

R. — Oui, dans le temps, il y en avait qui travaillaient à 10 ans, et à 8 ans même, ils allaient au travail... et à ce moment-là, ils ne savaient rien faire, puisque à 8 ans, qu'est-ce que vous voulez, on n'a pas de force. On nettoyait les voies ou... les choses... comment dirais-je... on transporte le charbon. Et il y en avait d'autres... Il y a des portes, comme on dit, parce que pour empêcher l'air de venir, pour que l'air soit conduit, pour que l'air passe sur les ouvriers à l'abattage... alors, à ce moment-là, il y avait des « djambots d'huche » qu'on disait. Ils se mettaient derrière, et ils fermaient la porte quand le chariot était passé avec le charbon. Quand ils arrivaient, ils ouvraient la porte, pour que l'air ne soit pas perdu en arrière dans les voies qu'il n'y avait pas d'ouvriers.

II. - **Idem.**

Q. — M. Caufriez, voudriez-vous d'abord nous parler des conditions de travail, et plus exactement de la durée de la journée de travail. Est-ce que vous vous souvenez du nombre d'heures que votre père travaillait et du nombre d'heures que vous-même vous avez travaillé ?

R. — Bien, je peux vous dire ceci, c'est que, quand mon père est parti au travail, on travaillait à ce moment-là 12 heures et même plus par jour, parce que le charbon qui était abattu par les abatteurs, ceux qui abattent le charbon, il devait être enlevé au bout de la journée et les ouvriers qui travaillaient à l'enlèvement du charbon, à ce moment-là devaient travailler jusqu'au moment où il n'y avait plus de charbon ; donc il y en avait qui travaillaient 15 heures, 16 heures, même 17 heures ; ils ne travaillaient pas 15, 16 et 17 heures, mais ils restaient 15 heures, 16 heures, 17 heures au charbonnage au fond.

Q. — A quelle heure, en général, votre père partait-il au charbonnage ?

R. — Au moment où je l'ai connu, il partait à 5 heures ; il allait pour 5 heures au charbonnage ; donc il partait vers 4 heures, trois heures et demie ; c'est suivant le trajet qu'il avait à effectuer pour se rendre sur le lieu de travail.

Q. — Comment se rendait-il sur ce lieu de travail ?

R. — Il se rendait à pied hein ; et il n'avait même pas de chaussures, de bottines qu'on dit, et il partait en sabots à ce moment-là.

Q. — A quelle heure rentrait-il à la maison, le soir ?

R. — Ben, quand je l'ai connu, il rentrait, il était quatre heures et demie, 5 heures, le soir quand il rentrait. C'était au moment où je l'ai connu puisque je suis né moi, en 99 ; alors j'avais 5, 6 ans.

Q. — Est-ce que votre père et tous les ouvriers mineurs, à cette époque-là, bénéficiaient de congés ?

R. — Ah non ! A ce moment-là, il n'y avait pas de congé, il n'y avait rien du tout ! Il y en avait même qui travaillaient le dimanche pour se faire un petit pécule supplémentaire.

Q. — Quelle était la durée de la carrière d'un ouvrier mineur ?

R. — La carrière d'un ouvrier mineur n'avait pas de durée ; on travaillait jusqu'au moment où on savait travailler ; et on a seulement voté la loi sur les pensions un peu avant la guerre de 14 ; les pensionnés avaient 30 centimes par jour à l'âge de 65 ans.

III. Extraits du livret d'ouvrier d'A. A. Caufriez.

Arrêté du 9 Frimaire an XII.

TITRE PREMIER
Dispositions générales

Article premier. — A compter de la publication du présent arrêté, tout ouvrier travaillant en qualité de compagnon ou garçon devra se pourvoir d'un livret.

Art. 3. — Indépendamment de l'exécution de la loi sur les passeports, l'ouvrier sera tenu de faire viser son dernier congé par le maire ou son adjoint, et de faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre.

Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret ainsi visé sera réputé vagabond, et pourra être arrêté et puni comme tel.

Extrait du Code Pénal.

Art. 415. — Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins, et de trois mois au plus.

Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de 2 à 5 ans.

IV. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez.

Q. — Son salaire (celui du père) au moment où vous l'avez connu était-il suffisant pour nourrir la famille qu'il avait ?

R. — Ce que vous me posez là, c'est une question un peu... je ne pourrais pas vous dire si on savait vivre ou si on ne savait pas vivre avec ce salaire, mais je sais qu'on vivait misérablement.

Q. — Est-ce que, à cette époque-là, l'ouvrier mineur touchait lui-même son salaire ? Je me suis laissé dire que certains ouvriers mineurs devaient passer par une cantine du charbonnage éventuellement ou par le café pour toucher le salaire. Est-ce que c'est exact ?

R. — Non, ça c'était une coutume parce que l'ouvrier ne sachant pas toucher son salaire quand il remontait puisque la paie se faisait pendant la journée, ben, c'était à la cantine ou au café qu'il allait boire sa pinte quand il remontait, c'était la femme qui avait touché sa paie et il touchait quand il remontait, quand il allait au café qu'il avait fini sa journée.

Q. — Est-ce que cela ne présentait pas un danger pour la famille ?

R. — Ah si, ça présentait un danger. Parce qu'il y en a les trois quarts, si pas les neuf dixièmes, quand ils touchaient leur paie, il arrivait qu'ils étaient saoûls quand ils rentraient.

Q. — Et quel était le travail des femmes en général ?

R. — Bah ! le travail des femmes c'était en général, c'était des hiercheuses, des chargeuses de charbon dans les wagonnets.

Q. — Elles tiraient aussi les wagonnets, peut-être ?

R. — Oui, il y en a qui tiraient, mais bien souvent le travail c'était ... de charger des wagonnets.

Q. — Et jusqu'à quel moment les femmes travaillaient-elles dans la mine ?

R. — Ah ! à ce moment-là, elles travaillaient... il y en a qui ont travaillé jusqu'à l'âge de la pension, jusqu'à l'âge de la retraite. En général, elles travaillaient jusqu'au moment où elles se mariaient. Donc, comme les familles étaient assez grandes à ce moment-là, une fois mariées, elles ne savaient plus aller au charbonnage ; donc elles s'occupaient de leur famille.

Q. — Et est-ce qu'elles ne cherchaient pas aussi par un moyen ou par un autre à accroître les revenus de la famille ?

R. — Naturellement, elles allaient faire des journées, elles allaient faire des lessives où elles pouvaient aller... ou celles qui étaient à proximité d'un terril, elles partaient au terril pour avoir... récolter un peu de charbon sur le terril. Elles vendaient le charbon à ceux qui ne travaillaient pas au charbonnage, pour arriver à se faire un pécule supplémentaire.

...parlant de son père blessé au charbonnage...

Donc, au moment qu'il était blessé et qu'on lui a retiré sa pension, mon frère venait de descendre au charbonnage ; il gagnait 1,20 fr. par jour. Ma sœur travaillait dans un atelier de chaussures, elle avait 14 ans, donc elle gagnait 1 fr. par jour. Et j'ai dû, à ce moment-là, que j'étais âgé de 6 ans, à partir d'un peu plus de 6 ans, j'allais déjà faire des tours pour aller porter des journaux avec un type qui habitait près de chez nous. Quand j'ai eu connu la tournée, j'avais à peu près 7 ans, puisque je me souviens que je portais les journaux à ce moment-là — j'ai vu une pièce de 5 centimes — je me souviens très bien — une pièce de 5 centimes de 1906, une pièce de l'année. Donc, je me souviens très bien que je portais déjà des journaux à ce moment-là. Et je faisais tout Eugies, donc je portais une centaine de journaux, cent... cent cinquante, je ne saurais pas dire exactement. On m'avait fait une petite carnassière pour porter les journaux ; et le dimanche, et le jeudi, donc en semaine... le jeudi, c'était congé après-midi, je portais les journaux. Le dimanche, je partais je prenais le tram au quart avant 5 heures pour aller à la gare de Pâturages et là, nous triions tout... tous nos journaux pour faire une sélection, et je partais avec la partie qui me revenait et l'autre était au patron. Et à ce moment-là, il me donnait, le jeudi, il me donnait 50 centimes pour faire ma tournée. Le dimanche, il me donnait 1 franc, et j'en avais jusque 2, 3 heures de l'après-midi, et je partais à 5 heures du matin. En vacances, maintenant,

les jours, quand c'était les moments de vacances, au lieu d'aller me promener et jouer comme tous les autres gamins, les jours de vacances, je partais tous les jours faire ma tournée, ce qui nous faisait 50 centimes, parce que, en semaine, je ne faisais que le petit tour comme on dit et le dimanche, je partais... je prenais à la Serreuse, ici à Pâturages, près du chose, là, et je faisais tout... en descendant... Grand Bouillon, et ainsi de suite ; Donc c'était le grand tour pour moi. Donc je gagnais 4 francs pendant les vacances, je gagnais 4 francs.

Quand on compte 1,20 fr. et 1 fr. ça fait 2,20 fr... et 1,50 fr. en général que je gagnais, ça fait... (1) 6 fois 1,20 fr. et 6 fr., ça fait 13,20 fr...; 13.20 fr. et 1,50 fr ça ne faisait pas loin de 15 fr. pour 5 personnes... pour 6 personnes : mon père, ma mère et 4 enfants.

Q. — ...dont votre père qui demandait des soins ?

R. — Et mon père qui demandait des soins.

V. Budget des mineurs borains.

Rapports de l'enquête de la Commission du Travail en 1886. (d'après Fauvieau) pp. 215, 216.

A la question : « Quel était pour l'année 1885, le budget des dépenses d'une ou de plusieurs familles ouvrières et les conditions de chacune d'elles, en énumérant les âges et professions du père, de la mère et des enfants ? » L'on a entendu ceci : « Le père est houilleur, ouvrier à veine, âgé de 33 ans, la mère est âgée de 30 ans, elle va glaner sur le terril de la fosse pendant la journée et fait sa besogne de ménage pendant la nuit, l'aînée des enfants 9,5 ans, la deuxième 7 ans, la troisième 5 ans ; elles vont toutes trois à l'école des religieuses comme enfants d'indigents, c'est-à-dire payant dix centimes par semaine et par enfant.

Le père gagne en moyenne 2,70 fr. par jour, en travaillant 5 jours par semaine et en déduisant deux semaines pour grève et autres accidents qui surviennent continuellement, il reste 50 semaines de 5 jours, ce qui fait 250 journées de travail à 2,70 fr., total 675 fr. l'an, et il lui faut pour vivre, sans aucune distraction, sans fréquenter du tout le cabaret, en moyenne 1.471 fr. 60 suivant le détail ci-dessous. Il manque donc pour vivre 703 fr., C'est un modèle d'homme et la femme est courageuse.

L'année dernière, l'homme a été malade pendant 3 mois ; deux enfants durant cinq semaines, ce qui les a obligés à demander l'aumône, puisque personne ne les aidait.

---

(1) S'apercevant de son erreur, le témoin reprend le calcul par semaine.

Le père seul, en dehors du cas de maladie, peut gagner 675 fr. par an. La mère peut, en tout, avec son glanage au terril, rapporter 100 fr. par an en abandonnant sa maison.

Dépenses par semaine, d'un ménage de 5 personnes :

Location de maison	2,—
Effets et raccommodage	2,50
Fil, aiguilles, etc...	0,10
Couchage, paille	0,10
Chauffage	1,50
Eclairage	0,20
Blanchissage	0,70
Médicaments	0,20
Entretien de maison et mobilier	0,20
Pour l'instruction des enfants, école religieuse	0,50
Viande	1,50
Beurre	3,20
Pommes de terre	1,50
Légumes	0,70
Café	1,—
Bière	2,10
Lait	1,40
Eaux	0,30
Balai	0,10
Loque à reloqueter (serpillière)	0,10
Sucre par semaine	0,50
Chaussures, en sabots	0,50
Chaussures de cuir, en souliers et raccommodage	0,50
Chaussettes de laine et raccommodage	0,30
Pain	6,60
	28,30

Je dis 28,30 fr. par semaine pour une famille de 5 personnes.

Le salaire étant de 15 fr., il y a déficit de 13,30 fr. c'est-à-dire que pour faire face aux dépenses jugées nécessaires, le salaire est de plus de 47 % insuffisant.

VI. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez (suite)

Q. — Pouvez-vous préciser dans quelles conditions votre famille était logée, Monsieur Caufriez ?

R. — Ben, au moment où je me souviens, donc j'avais 5, 6 ans, nous habitions une maison qui avait 4 pièces. Il y avait une pièce... la cuisine, donc... la salle à manger-cuisine, comme ont dit, et à ce moment-là on disait : « la maison », donc le salon... c'était le salon, la « pièce de devant ». Il y avait une petite chambre sur le côté... donc du salon, une petite chambre qui n'était pas très grande : elle avait 2,50 m sur 4 m. ; donc c'était la chambre de mon père et de ma mère ; et il y avait une chambre en haut, donc à l'étage... il y avait une chambre et il y avait deux lits, donc... c'est-à-dire, il y avait deux lits... il y avait 3 lits parce qu'il y avait ma sœur qui avait son lit, et on habitait, les enfants, dans la même chambre... et je couchais avec mon frère, le plus vieux, et le jeune avait un petit lit.

Q. — En dehors de ces 4 pièces, est-ce que votre mère disposait d'annexes pour faire la lessive ou pour pouvoir faire sa toilette éventuellement ?

R. — Mais non... on faisait la lessive dans la cuisine... et les brosses et les ustensiles, on les mettait derrière, à la porte là dans un coin, puisque c'était, je vais dire, entouré avec une haie et il n'y avait rien du tout, c'était le jardin...

Q. — C'est ça... et pour faire sa toilette ? Il fallait la faire dans la « maison » aussi ?

R. — Oui, mais quand mon père était en train de se laver, quand il revenait de son travail, puisqu'il revenait noir, du charbonnage, on disait, si il faisait mauvais, « va-t'en chez Pauline, chez la voisine en attendant que ton père se lave », et s'il faisait bon : « va-t'en faire un tour à la porte en attendant, tu reviendras après ! »

VII. Extraits d'enquêtes parlementaires (publiés par Fauvieau).

Enquête de 1896 relativement à la commune de Pâturages.

« Les habitations ouvrières de la partie haute du village... contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas les plus saines, surtout quand elles ont été construites en vue d'un placement d'argent, parce que, dans ce cas, le propriétaire a cherché à avoir le plus

grand nombre de maisons — et par conséquent le plus grand revenu — pour un capital déterminé et il en est résulté que les conditions de salubrité, d'hygiène et de confort y ont été fort négligées. En général, du reste, les habitations de cette catégorie sont exiguës, ne comprennent que deux places en bas et des mansardes, quand elles en ont... et surtout des plafonds excessivement bas. Le ménage se fait dans la première place, donnant directement sur la voie publique...

Les lits, dont l'un se trouve assez souvent dans cette place, sont installés pour le surplus, dans la seconde chambre, laquelle est toujours plus petite que la première et souvent, encore plus basse.

L'aération n'en est que très imparfaitement assurée la plupart du temps, par une lucarne. Le sol, comme souvent celui de la première place du reste, est en béton grossier, ou en cendrée, sillonné de nombreuses fissures. Dans les maisons les moins mal construites, il en est en carreaux, ou tout au plus, en dalles polies par l'usage. Dans la plupart des cas, le nettoyage parfait en est difficile à cause des nombreux joints.

Quant aux mansardes, quand il y en a, elles ne sont pas planchéiées ; elles n'ont pas de plafond et se trouvent directement sous la couverture en pannes de la maison. C'est peut-être moins malsain que la chambre à coucher du rez-de-chaussée, mais à coup sûr, il y fait horriblement froid en hiver. Ces habitations n'ont généralement pas de jardin ou n'en ont qu'un fort petit, un are au maximum.

...Outre qu'en général, les habitations ouvrières laissent à désirer sous le rapport de la salubrité, ...il y a eu cette grande cause, cette cause déterminante, de l'emploi des eaux contaminées des ruisseaux, lesquels ont été le véhicule de la maladie et l'ont propagée sur tout leur parcours. »

VIII. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez (suite)

Q. — Pouvez-vous me dire aussi comment on était habillé ?

R. — Comment on s'habillait... Le dimanche, naturellement, on avait un petit costume... un costume, c'était pas fait par un tailleur ; c'était la couturière qui faisait le costume et on avait une paire de chaussures, mais en semaine, c'était des sabots.

On avait une culotte, ...et on mettait ses chaussures jusqu'au moment où elles étaient trop petites ; à ce moment-là on allait au cordonnier et on disait : « N'a nié moyé del ze rallonger d'deux, trois. poign's ? » Et les culottes ? On les mettait toujours propres naturellement, mais seulement on était rapiécé, quand il y avait un trou, on mettait une pièce. Ce n'est pas comme maintenant qu'on jette ça au chiffonnier.

IX. Idem.

Q. — Quel était l'ordinaire des repas à la maison, M. Caufriez ?

R. — L'ordinaire du repas, le matin, on mangeait une tartine avec du café et du petit café, comme on disait. On mangeait sa tartine avec. Et je me souviens quand j'avais mangé, — à ce moment-là, c'était des grands pains, des grandes tartines bien entendu, des pains de 2 kg, des « rwès d'car » qu'on disait à ce moment-là — on mangeait deux tartines, si on disait « j'ai encore faim », la mère disait « Co toudi ». Donc c'était pour le déjeuner. Pour le dîner, c'était une tartine quand j'arrivais de l'école, une tartine comme pour le déjeuner, soit avec un peu de confiture ou une tartine avec du fromage et c'était tout ! Quand mon père rentrait, s'il y avait quelques pommes de terre, — il n'y en avait pas toujours — il arrivait... « en grillade su'l gril » qu'on disot ; et on était trois, et il y avait un beefsteak pour mon père et il n'y en avait pas pour les enfants, et il coupait un petit bout de la grosseur d'une frite... à peu près de la grosseur d'une frite pour chaque enfant. Il disait : « Tiens ! ça c'est pour toi ; ça, c'est pour toi », et c'est tout ce qu'on avait. Le jeudi, et le dimanche — le jeudi, c'était le « petit dimanche » — à ce moment-là, on faisait du bouillon avec un peu de bouilli ; et il y avait un petit peu de viande ; le dimanche c'était la même chose. En dehors de ça, il n'y avait pas de viande, hein ! Les œufs, on n'en parlait pas non plus ! c'était la même chose que la viande !

X. Idem.

Q. — Dans les conditions de vie telles que vous venez de nous les exposer, M. Caufriez, comment les gens se portaient-ils ? Comment les gens se soignaient-ils ? Vivaient-ils vieux ? Ou mouraient-ils jeunes ? Est-ce que vous pouvez nous donner des éclaircissements sur ce sujet ?

R. — Comment ils se soignaient... ? Ils se soignaient un peu avec des remèdes de vieilles femmes. On n'allait pas au docteur ; il n'y avait vraiment que dans les cas vraiment graves qu'on allait au docteur, parce que une visite de docteur coûtait un franc à ce moment-là, et un franc, c'était cher ! c'était un tiers d'une journée de travail ! donc, on disait : il faut chercher à économiser et on se servait de remèdes vraiment... de remède de vieilles femmes, tiens !

Q. — Est-ce que les gens vivaient vieux ?

R. — Ah ! ...vivaient vieux ? On n'aurait pas su vivre vieux à ce moment-là, puisque comme je vous le dis, les soins de santé... on ne s'occupait pas de sa santé. Et puis, en grande partie, nous n'avions pas de loisirs comme maintenant. Le seul loisir, c'était d'aller jouer aux cartes dans les cafés et aller tirer à l'arc. Dans ces conditions, neuf fois sur dix, les hommes... ils buvaient et ils faisaient « des guinses » ; la poussière aidant, l'alcool aidant, et ainsi de suite, ils attrapaient des maladies. Maintenant, on dit : c'est la bronchite du mineur,

mais seulement, à ce moment-là, au bout de 4, 5, 6 ans, ...dix ans à ce régime-là, ben, ils étaient partis !

Q. — Quel était la grave maladie de ce moment-là ?

R. — Ben, la grave maladie... j'ai connu... c'était la tuberculose... j'ai connu des cas de typhus, mais c'était la maladie la plus courante, c'était la tuberculose. Aujourd'hui, on n'emploie plus le terme tuberculose, mais on dit en parlant des mineurs, c'est la maladie des mineurs, mais seulement, c'est la tuberculose puisqu'on dit : « la maladie du mineur au premier degré, au deuxième degré, au troisième degré et ainsi de suite. »

Q. — En ce qui concerne votre père, est-ce que ce fut son cas ? Est-ce que c'est la maladie du mineur qui l'a emporté ?

R. — Mon père... a été blessé au charbonnage en 1905, je crois, donc, il était pendant un bout de temps... 5, 6 mois, il avait touché une petite indemnité, donc de blessure comme blessé au charbonnage, parce que les accidents de travail... il y avait tout de même une indemnité pour les accidents de travail, mais au bout de 5, 6 mois, le docteur du charbonnage — parce qu'à ce moment-là, il y avait un docteur du charbonnage, et on devait passer... ce n'est pas comme maintenant qu'on a l'assurance libre, qu'on peut aller à n'importe quel docteur... là, c'était le médecin du charbonnage et il fallait se conformer — on lui a retiré sa pension et on l'a laissé sans rien du tout.

Q. — Et combien d'années est-il resté comme cela, blessé sans recevoir d'indemnité ?

R. — Il est resté jusque 1910... presque 5 ans... 4 ans et des poussières.

Q. — Vous avez parlé tantôt d'indemnité d'accident. Est-ce qu'on avait effectué des retenues sur son salaire ?

R. — Ah non ! A ce moment-là on ne retirait pas de retenue... le salaire... le salaire tel qu'on le gagnait ...on touchait... le salaire tel qu'on le gagnait.

Nous n'avions pas d'assurances sociales, nous n'avions rien... ni... et celui qui voulait être assuré, à ce moment-là, il existait déjà tout de même des mutuelles... puisque je me souviens — que j'avais une dizaine d'années — j'avais un oncle qui était dans la mutuelle des Francs Mineurs à Pâturages ; je sais qu'il payait 1,25 fr. par mois. Mais il n'y en avait pas tellement qui étaient assurés. Pour la plupart, ils n'étaient pas assurés.

XI. - La vie que vous nous décrivez nous montre des gens qui doivent, hélas, consacrer presque toute leur existence au travail et à assurer leurs besoins, leur subsistance. Que deviennent les loisirs alors, dans une vie semblable ? Est-ce que le dimanche, les jours de fête — vous nous avez déjà parlé tout à l'heure du jeu de cartes et du cabaret — est-ce qu'il y avait d'autres genres de festivités ou de distractions ?

R. — Ah !... des distractions ! Mais il y en avait... les vieux allaient tirer ; il y avait des tirs à la perche. Mais seulement, les jeunes, la

seule distraction qu'on avait... on jouait à la balle dans la rue. Et on jouait au chose... avec des billes là... au biscayen qu'on disait à ce moment-là ; c'est tout ce qu'il y avait...

TABLEAU DES CHARBONNAGES OU A TRAVAILLE ALBERT - AIMABLE CAUFRIEZ

Du 17 mai 1877 au 12 mars 1902 (= 25 ans)

A Pâturages et Wasmes	11 fois
Au Sud de Quaregnon	8 fois
A Bonne Veine (Quaregnon)	3 fois
Au Rieu du Cœur (Quaregnon)	3 fois
A Belle et Bonne (Flénu)	2 fois
A l'Agrappe (Frameries)	2 fois
Au Borinage Central (Pâturages)	2 fois
Aux Mines de Liévin (Pas-de-Calais)	1 fois
Au Midi de Mons, à Ciply	1 fois
Aux Mines de Lens (Pas-de-Calais)	1 fois
Au Levant de Flénu (division de Crachet)	1 fois
Au Grand Buisson (Wasmes)	1 fois
A Hornu et Wasmes	1 fois
Au n° 7 de l'Escouffiaux (Hornu)	1 fois
Au n° 8 de l'Escouffiaux (Wasmes)	1 fois
Aux Produits (Cuesmes)	1 fois

1 seul charbonnage en 1877, en 1878, en 1879, en 1889, en 1881, en 1882, en 1883, en 1888, en 1891, en 1895, en 1899, en 1901 (= 12 années).

2 charbonnages en 1885, en 1886, en 1897, en 1902 (= 4 années)
3 charbonnages en 1884, en 1887, en 1898 (= 3 années).
4 charbonnages en 1889, en 1890, en 1896, en 1900 (= 4 années).
6 charbonnages en 1892, en 1893 (= 2 années).
8 charbonnages en 1894 (= 1 année).

Changements les plus fréquents : entre 1889 et 1894 (sauf 1891).

Lucas DESAEVRE.

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Un condamné à mort s'est échappé (le vent souffle où il veut), France 1956. Robert BRESSON. D'après le récit d'un jeune prisonnier : Devigny.

Inspiré par une évasion réelle, Bresson montre un homme presque seul dans sa cellule aux murs nus et réalise un film de gestes et d'objets ; une épingle servant à ouvrir la serrure, des menottes, une cuillère devenue ciseau à bois, une porte de prison démontée, une corde patiemment tressée. Les gros plans de mains et de visages ne prennent pourtant toutes leurs significations qu'en rapport avec un montage sonore très riche et d'une grande complexité, qui donne la sensation d'être en prison. Bruits de gamelles, de pas, de clefs, de serrures, d'un train qui passe, etc...

L'évasion était celle d'un résistant emprisonné au fort de Mont-Luc à Lyon, en 1943, qui réussit à s'évader avec un jeune prisonnier. Ce film traduit avec une rare vérité l'atmosphère de la France occupée et l'esprit de la résistance.

Pourquoi nous combattons, Frank KAPRA, Etats-Unis, 1942.

Pour le *War départment orientation Branch.* Onze courts métrages de 20 à 30 minutes chacun.

Cette série de films fut réalisée pour initier les jeunes mobilisés à la politique mondiale. Ils étaient produits par le Pentagone et supervisés avec attention par le haut commandement américain.

Ils n'en furent pas moins retirés de la circulation vers 1950, lorsque la guerre froide bannit tout esprit rooseveltien. Suivant les méthodes employées par « la marche du temps » Kapra amalgama reportages, documentaires, montages d'anciennes actualités, mises en scène, séquences reconstituées en studio pour créer une œuvre originale qui pourrait être étudiée avec profit par les cinéastes et par les historiens. Par les historiens notamment pour la critique historique et dénoncer le danger d'un film de montage.

La Marseillaise, France 1938. Jean RENOIR. Entrepris en plein front populaire et financé par une souscription de la C.G.T., ce film important fit l'objet d'attaques politiques plus qu'artistiques. Il contient de fort belles séquences : le réveil de Louis XVI à Versailles, le 15 juillet 1789, les maquis en Provence, une séance dans un club à Mar-

seille, la marche des volontaires marseillais vers Paris, une réunion d'émigrés à Coblence, la prise des Tuileries et le départ de la famille royale, le début de la bataille de Valmy. Louis XVI tel que le conçurent Jean et Pierre Renoir n'est nullement (et traditionnellement) un faible imbécile, mais un homme intelligent et sensible gardant les qualités d'un monarque absolu mais dépassé par l'histoire et ses événements.

Josette DEBACKER.

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

NOTES et glanures

MOYEN AGE

J. C. RUSSELL, *Aspects démographiques des débuts de la féodalité*, dans *Annales*, t. 20, p. 1116-1127, Paris, Colin, 1965.

La féodalité se caractérise par l'usage de la force, la place prépondérante du chevalier, la lutte pour les *honneurs*, la qualité fluide des relations entre personnes. En se fondant sur des tables de mortalité anglaises du XIIIe siècle, l'auteur suppute les chances de la dynastie carolingienne où cinq générations de rois régnèrent plus de vingt-cinq ans en lignée directe et estime la probabilité à 1 sur 12.500 : un des hasards les plus stupéfiants de l'histoire. Si la primogéniture a été exigée des suzerains de leurs vassaux pour rassembler les devoirs dans les mêmes mains, vis-à-vis des plus puissants d'entre eux, l'inverse est vrai aussi. Il faudrait donc chercher le succès de cette situation de fait dans un facteur démographique. L'étude de la composition des familles démontre que avant l'an mil l'aîné a toute chance de consolider sa position au moment de la mort du père avant que son cadet ne soit en âge de le gêner. Après l'an mil le droit est acquis. Les familles comptent alors plus d'enfants en raison peut-être de l'utilisation de nourrices qui permettent à l'épouse une plus grande fécondité. Ainsi se constitue une importante réserve humaine qui se déversera dans diverses directions. L'aventure tente les cadets par goût juvénile, par nécessité matérielle, et cela malgré un important épongeage par le clergé. La décentralisation caractéristique de la féodalité laisse libre cours à l'initiative individuelle et constitue un important facteur de dynamisme. A noter que les forces armées féodales sont en général faibles en raison de leur composition peu homogène d'où la tendance des princes les plus riches à mobiliser des mercenaires dont les troupes sont plus efficaces.

R. V. S.

★

Jean FAVIER, *Un conseiller de Philippe le Bel, Enguerrand de Marigny*. Mémoires et Documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, t. XVI, p. 254, in-8°, Paris, P.U.F., 1963.

Une biographie, oui, mais ni une histoire romancée ni une apologie. Sans parti pris, l'A. étudie la vie, la carrière politique, l'ascension et la chute du célèbre conseiller de Philippe le Bel. A travers des documents qui ne sont ni nombreux ni explicites, M. F. reconstitue les étapes de la carrière d'Enguerrand de Marigny, évalue sa fortune foncière, étudie ses interventions tant dans les affaires intérieures du royaume que dans les affaires extérieures. Principal conseiller financier du roi (1313 - 1314), Marigny joua un rôle non négligeable dans les affaires concernant l'Angleterre, l'Artois, la Flandre et la Papauté. La fin du conseiller est bien connue. Après une enquête sur sa gestion financière, il fut condamné à la pendaison et resta pendant deux ans au gibet de Montfaucon. La cause de sa disgrâce est évidente : la fortune de Marigny avait suscité, sans nulle doute des rancœurs, des envies, une impopularité très grande tant chez les petits que chez les grands et les princes du royaume. L'auteur va au-delà de l'étude du cas de Marigny et examine la politique institutionnelle du dernier grand Capétien. Travail bien difficile d'autant plus qu'il s'agit d'une période de transition.

Retenons la conclusion de l'auteur (p. 224) « Marigny était d'abord un modeste chevalier dont l'élévation sociale fut aussi rapide et réelle dans la hiérarchie féodale que dans la réalité politique, mais

on ne saurait dire qu'elle fût démesurée. Cette ascension montre la souplesse d'un système social que l'on a parfois considéré comme rigide. Conseiller du roi, il sut étendre son influence à la plupart des affaires pour être, à la fin, le principal conseiller de Philippe le Bel. Ainsi, sur le plan politique, le pouvoir de Marigny était-il supérieur à celui des princes de la famille royale et des grands officiers et, se situait-il en marge des institutions gouvernementales existantes, de même qu'il n'était justifié par aucun titre. Comme souvent dans l'Histoire de France, le roi était conseillé et servi par un homme qui tenait de lui seul son pouvoir et son rang. Une ligue de la féodalité en fut normalement la conséquence et la chute du conseiller suivit de près la disparition de celui qui l'avait élevé.

P. B.

★

BAUTIER Robert Henri, *Les grands problèmes politiques et économiques de la Méditerranée médiévale*, dans *Revue historique*, t. 234, p. 1-28, Paris, PUF, 1965.

L'Empire romain c'est une domination assise tout autour de la mer, empire commercial et naval tout autant que politique et militaire. Il s'effondre au début du Ve siècle sous la poussée de peuples continentaux tournant le dos à la mer, seuls les Vandales s'occupent de marine. Champ de bataille et de querelle, la Méditerranée cesse d'être le cœur de la civilisation, elle subit les influences orientales. Dès le IIIe siècle, il y a eu coupure des relations entre Orient et Occident méditerranéen. Un repli continental se manifeste. Sous Charlemagne, l'Empire d'Occident est aux mains d'un souverain germanique presque illettré dont le patrimoine est essentiellement foncier et dont les relations commerciales se limitent à du troc avec les peuples d'Europe centrale. Le seul trafic international décelable contourne la masse continentale ruralisée et appauvrie et par la Scandinavie, les fleuves de l'Est, la Mer Noire gagne Byzance, Perse et Arabie. Maintes monnaies coufiques jalonnent cet itinéraire jusqu'au Gotland et à Hedeby (Haithabu), fort peu au contraire de monnaies carolingiennes : l'économie occidentale est exsangue. Les côtes de la Méditerranée occidentale forment le front où se heurtent Francs et Musulmans. Au Xe siècle, Venise assume la charge de commissionnaire. En relation avec l'Empire germanique par le Brenner, elle se fait concéder en 992 une bulle d'or lui donnant libre accès à Constantinople. Les marins de Gaëte de leur côté gagnent le Caire dès 973. En 977, un voyageur arabe affirme que Amalfi est la ville la plus opulente des pays lombards. Les hôpitaux de Jérusalem et d'Antioche sont amalfitains. Le premier droit maritime (*Tables d'Amalfi*) aussi. A toute époque des pèlerins se rendirent à Rome et aux Lieux Saints, des hôpitaux nombreux des VIIe et VIIIe siècles en témoignent (*xenodichia*). Au Xe siècle, des raisons économiques, politiques (Otton et l'Italie), religieuses et culturelles (le pèlerinage de Saint-Jacques date de 950. Sylvestre II est pape vers l'an mil, Cluny rayonne en Occident) multiplient les relations avec le Midi. Après 950, la pression sarrasine se relâche, en 1015 Génois et Pisans écrasent la flotte musulmane des Baléares, en 1034 Pise s'empare de Bône, les Normands s'installent en Pouille et en Sicile, ils s'avancent vers l'Epire et l'Illyrie. Gênes, Pise, Gaëte, Salerne et Amalfi, par une croisade s'emparent, en 1087, de Madhia en Tunisie. Ils négocient des privilèges commerciaux. Les marins de Bari ramènent le corps de saint Nicolas de Myre, en Cilicie. L'empire abbasside s'affaise depuis la dissidence iranienne, le schisme fatimide du Caire le terrasse. Jean Tzimiscès, le Byzantin, ravage en 975 les *échelles du Levant*. Les Turcs n'ont pas d'ambition maritime, leurs entreprises continentales se conjuguent avec les conquêtes normandes dans les Balkans et même en Anatolie (1074, Hervé et Roussel de Bailleul). La croisade de Godefroid de Bouillon attribue à Gênes, Pise, Venise, Amalfi et Ancône des privilèges commerciaux exorbitants. Leur marine a eu un rôle essentiel dans la victoire. En 1123, la dernière flotte musulmane (égyptienne) est anéantie par Venise. Gênes s'installe au Maghreb. La disloqation de l'empire almohade amène Gênes au XIIIe siècle à une volte-face vers l'Orient. Elle appuie les Grecs contre les Latins qui perdent Byzance en 1262. C'est l'époque où le Vénitien Marco Polo voyage en Chine, où les franciscains bâtissent un *foundouk* à Ts'uan-chou ou deviennent archevêques de Pékin. Les Gênois Vivaldi tentent de contourner l'Afrique. La perte d'Acre n'a pas d'incidence économique. L'Occident reprend la frappe des espèces d'or : le florin en 1252, le ducat en 1284. L'hy-

perpère d'or byzantin blanchit sous les alliages tandis que l'or occidental titre 24 carats. Le besant sarrasinois disparaît, l'argent se surévalue pour commercer avec les Mongols. Le solde excédentaire est payé en pierres précieuses dont regorgent les coffres des princes occidentaux. L'or du Soudan s'écoule vers Gênes et vers l'Espagne. Au XIVe siècle, la Méditerranée a retrouvé sa fonction de liaison de l'Antiquité romaine, mais seules quelques places en profitent grâce au grand commerce, à la banque et aux transports concentrés entre les mains d'un nombre réduit de patriciens.

Mais un retour de conjoncture survient la prépondérance des Etats-Villes passe aux puissances impérialistes : les Angevins de Naples et la couronne d'Aragon. Les premiers possèdent des ressources agricoles et la puissante marine d'Amalfi, de Gaëte, de Naples, d'Ancône. Les seconds écartés de l'Espagne continentale fondent leur politique sur l'expansion de Barcelone. Une lutte sans merci s'engage sur mer, elle mine des adversaires éprouvés par la Guerre de cent ans, la Grande Peste, le recul social.

Au XVe siècle, les Catalans l'emportent. Depuis 1380, les Allemands font de Barcelone le centre de leurs affaires. Jacques Cœur s'appuie sur les Catalans. La lutte consume cependant le vainqueur, la progression de la natalité est catastrophique pour les exportations, l'avance des Turcs en Orient arrache aux Aragonais leurs positions levantines et byzantines. Les villes italiennes retrouvent alors une certaine activité. Raguse assure la liaison avec l'Islam. L'Atlantique entre en Méditerranée. Séville et Cadix deviennent marchés de l'or soudanais en attendant celui des Amériques. En 1529 Barberousse s'empare d'Alger et rétablit sur le Maghreb l'étendard vert du Prophète. De part et d'autre deux Empires s'observent. Le lac méditerranéen sillonné par les barbaresques flambe de partout. Lépante ne sera qu'un coup d'arrêt provisoire.

R. V. S.

★

RUNCIMAN S., *The Fall of Constantinople 1453,* Londres, Cambridge University Press, 1965. 256 p. 8° 1 carte, 8 ill., 4 pl.

Le mardi 29 mai 1453, après un siège de huit semaines, Constantinople tombait aux mains du sultan Mohammed II. L'auteur nous présente tout d'abord un historique succinct de l'empire byzantin décadent et de la puissance croissante du sultanat, puis une biographie de l'empereur Constantin XI et du sultan Mohammed II. L'ouvrage comporte ensuite toute une série de détails des plus intéressants sur les opérations militaires : les préparatifs et le début du siège (aux 100.000 Turcs et à l'armada de 130 navires qui l'assiégèrent, la grande cité opposa moins de 7.000 soldats et 26 vaisseaux), la perte de la Corne d'Or, l'énergique résistance des assiégés, la valeur de leurs chefs (l'empereur lui-même et le Génois Giustiniani Longo), les derniers jours et la chute de la cité. L'auteur évoque alors le sort des vaincus (beaucoup de massacres, la ville livrée au pillage trois jours durant, Sainte-Sophie transformée en mosquée...), les réactions en Europe, les survivants du drame. Le sultan fit, malgré tout, preuve d'une certaine tolérance ; admirateur du savoir grec, il fit rebâtir la ville plus grande et plus belle et permit à ses nouveaux sujets de conserver leur religion, la moitié seulement des églises furent transformées en mosquées. Mohammed II fit élire un nouveau patriarche (Georges Scholarius Gennadius), les Grecs formèrent alors un *milet,* c'est-à-dire une communauté se gouvernant elle-même dans le cadre même de l'empire sous l'autorité de son chef religieux, le patriarche, qui était responsable devant le sultan de la bonne conduite de ses sujets. Le sultan se réservait le droit de lever des taxes et de prélever des enfants mâles pour son régiment de Janissaires.

D'après S. Runciman, la chute de Constantinople n'eut pas dans le cours de l'histoire les conséquences importantes qu'on lui attribue généralement :

1. Sur le plan politique, les Turcs étaient déjà arrivés sur les rives du Danube et menaçaient l'Europe Centrale bien avant la chute de Constantinople. L'empire byzantin réduit à une ville affaiblie ne pouvait résister à l'empire ottoman comprenant la plus grande partie de la péninsule balkanique et l'Asie Mineure, empire solidement gouverné et possédant la meilleure armée de l'époque. Le seul prince européen qui eût été en mesure de porter secours à la cité assiégée était Philippe le Bon, mais il se rappelait sans doute les mésaventures de son père

vaincu et fait prisonnier par les Turcs à Nicopolis en 1396, si bien que malgré le Vœu du Faisan, la croisade n'eut jamais lieu.

2. Du point de vue commercial, contrairement à l'opinion admise, la présence des Ottomans à Byzance ne tua pas le commerce des villes italiennes (malgré le blocus de l'accès à la mer Noire). La conquête ottomane de l'Egypte fut plus désastreuse pour le commerce vénitien que la prise de Byzance et si Gênes fut sévèrement frappée par le contrôle du sultan sur les détroits, ce fut sa position précaire en Italie plutôt que la perte du commerce étranger qui occasionna sa décadence. La décadence des ports italiens fut due principalement à la découverte des routes océaniques.

3. Du point de vue culturel, la Renaissance se développa en Italie longtemps avant 1453. Byzance y apporta bien entendu sa collaboration, l'auteur nous apprend que déjà plus de cinquante ans avant la chute de la grande cité, des savants byzantins avaient quitté leur patrie appauvrie pour rechercher des chaires de professeurs en Italie ; quant aux savants grecs qui les suivirent après 1453, ils n'étaient pas des réfugiés fuyant l'infidèle, mais des étudiants originaires des îles contrôlées par Venise.

4. Sur le plan religieux, l'idée de Moscou héritière de l'orthodoxie grecque n'était pas nouvelle. Les armées russes refoulaient l'infidèle (les Tartares) vers les steppes et les ducs de Moscovie se déclaraient ainsi les champions de l'orthodoxie.

Toutes ces graines avaient donc déjà été semées, la chute de Constantinople ne fit qu'accélérer la récolte.

En fait, l'événement ne fut réellement important que pour deux peuples. Pour les Turcs, la prise de la ville impériale leur procurait une capitale nouvelle et garantissait le maintien de leur empire européen (actuellement les Turcs restent présents en Europe grâce à la possession d'une partie de la Thrace).

Pour les Grecs, héros tragiques du récit, c'était la fin de la splendide civilisation byzantine héritière de l'ancienne Grèce et de Rome et le début du règne de l'Anté-Christ.

Ajoutons pour terminer que l'ouvrage comporte des plans (4) et gravures (8) qui constituent une documentation de tout premier choix, ainsi qu'une abondante bibliographie du plus haut intérêt.

C. D.

★

Jean-Pierre CHRETIEN, *Le moyen âge, âge d'or de l'Afrique,* dans *l'Information historique,* t. 27, p. 185-195, Paris, 1965.

En Afrique, peut-être plus qu'ailleurs, une collaboration étroite est indispensable entre les différentes sciences humaines : histoire, géographie, sociologie, économie. Il faut rendre son honneur à l'agriculture et penser avec M. Bloch que le premier vitrail a été préparé « par le hoyau et la serpe du défricheur ». L'or africain, recherché par les Génois et les Vénitiens, eut sa part au succès de l'Afrique noire médiévale. Dès le Ve siècle, des activités métallurgiques sont pratiquées en Afrique méridionale (Transvaal) par les « bush-boskopoïdes ». Il se pourrait d'ailleurs que la métallurgie du fer ait été mise au point dès le premier millénaire avant J.-C. par les forgerons de la civilisation de Nok en Afrique occidentale, où l'on honore la « Montagne de fer » véritable Magnitogorsk africain.

Une caractéristique de la civilisation africaine est son caractère urbain. Dans le Sud les villes sont entourées d'enceintes et pourvues d'Acropoles (Zwimbabwé). Le commerce y fleurit. Les migrations vers l'Afrique australe sont une conséquence possible de l'assèchement du Sahara qui produit un cru démographique dans les Soudans. Le témoignage d'Ibn Batouta atteste de la perfection de l'administration qui garantit notamment dans le Mali (Afrique occidentale) la sécurité des transactions commerciales. La traite est la conséquence de l'attachement des Noirs à leur religion. Ils auraient pu s'en débarrasser par la conversion au Christianisme. La faiblesse des relations extérieures des Etats noirs procède de leur sujétion à l'égard des pays musulmans.

R. V. S.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

André LATREILLE, *La seconde guerre mondiale,* Paris, Hachette, 1966, 365 pages, 240 fr. b.

« Rédigé à l'intention du grand public, ce livre peut être aussi un livre pédagogique et un livre d'histoire.

On y trouve d'abord un récit vivant : dix chapitres bien distribués qui s'enchaînent. Il est étonnant que M. Latreille ait réussi à raccourcir en quelque 350 pages une période aussi chargée d'événements puisqu'il débute en 1933 et qu'il finit après les deux capitulations en 1945 pour en donner les conséquences.

Une bibliographie, dressée par chapitre, accompagne l'ouvrage.

Après une introduction intitulée « la faillite de la paix » où M. Latreille note la situation de la vieille Europe, des Etats-Unis en face de la montée du Nazisme, le chapitre I montre les forces en présence, le chapitre II la guerre à l'Ouest l'effondrement de la France où l'auteur parle de la capitulation française et de la *Révolution nationale* qui, dit-il, a remis le pouvoir à Philippe Pétain, révolution nationale dont les slogans et les symboles se voulaient d'inspiration française et chrétienne.

Chapitre III, la Grande-Bretagne contre l'Axe, l'épreuve pour la communauté des peuples britanniques allait durer 12 mois.

Chapitre IV, offensive hitlérienne contre l'U.R.S.S., juin-décembre 1942.

Chapitre V, le conflit du Japon et des Etats-Unis décembre 1941 - août 1942.

Chapitre VI, le renversement de la marée, septembre 1942 septembre 1943.

Chapitre VII, l'Europe d'Hitler : l'Europe occupée sous le joug nazi, la Pologne esclave, le sort des Juifs, la question se pose, y aura-t-il un second front ?

Chapitre VIII, la libération de l'Europe, la capitulation du Reich, novembre 1943 - avril 1945 : à l'est l'U.R.S.S. prend l'offensive en 1943, l'Allemagne capitule en 1945.

Chapitre IX, premier bilan : révélation de l'univers concentrationnaire, l'abomination nazie, pertes en hommes, l'U.R.S.S., la Pologne et l'Allemagne dévastées, transfert de populations, ruines économiques, l'U.R.S.S. prête pour un nouveau départ, la question allemande, pas de traité de paix en vue, vers l'apaisement et la collaboration internationale.

L'auteur termine par une phrase de l'historien belge Léon E. Halkin : « Tous ceux qui, libres ou captifs, fidèles à leur idéal, ont choisi de vivre dangereusement sont aujourd'hui plus grands. »

J. D.

★

Marc BLOCH, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940,* Armand Colin. Paris, 1967, 262 pages. Prix, 55 fr. fr.

Ce témoignage a été écrit en juillet 1940 et mis à l'abri par ce grand historien et ce grand résistant que fut Marc Bloch. Il a, dit-il, écrit ce texte en « pleine rage », en pleine débâcle, consciemment et a voulu donner à sa pensée une « sérénité intelligente ».

Ce livre semble une explication, un réquisitoire, une analyse extraordinaire. Le capitaine Marc Bloch trace du Haut Commandement français des portraits qui correspondent hélas trop à la réalité. Dans sa présentation du témoin, l'historien explique pourquoi il estime « nécessaire d'écrire ses impressions ». Il parle de son métier, « écrire et enseigner l'histoire », il essaie d'expliquer qu'il est peut-être plus français que ceux qui sont nés en France, il n'hésite pas à dire qu'il est juif, il explique ses situations diverses pendant la guerre de 14 - 18 et pendant la guerre de 1940, avant de passer à la description des trois semaines de débâcle.

En disant que le triomphe des Allemands fut essentiellement une victoire intellectuelle et que c'est peut-être là ce qu'il y a eu en lui de plus grave, Marc Bloch explique la carence de l'armée française. Les chefs, ou ceux qui agissaient en leurs noms, n'ont pas su penser à la guerre.

Malgré les dures leçons de la campagne du Nord, les chefs militaires fran-

çais n'ont pas voulu comprendre que le rythme de la guerre avait changé.

L'auteur explique que, lorsque Pétain annonça qu'il demandait l'armistice, il n'est pas vrai de dire que toute défense était devenue impossible. Depuis que les événements s'étaient précipités, une frontière tendait à séparer les générations d'officiers. Les chefs n'appartenaient malheureusement pas à la nouvelle génération. En traitant du réembarquement de Dunkerque, Marc Bloch s'efforce d'avoir une vue objective sur l'aide apportée aux Français par les Britanniques. A travers les erreurs de stratégie, de méthodes, l'auteur analyse les sentiments humains, les rapports entre les hommes et la compréhension mutuelle.

Ses pages sur la pseudo-discipline ou le pseudo-dressage sont extrêmement émouvantes. Il ose parler du courage personnel qui, dit-il, n'est pas affaire de carrière ni de caste. Dans la déposition d'un vaincu, il prend la défense de l'histoire, car, on a parfois jeté le soupçon sur l'enseignement soi-disant historique des officiers. Cet enseignement n'était pas l'histoire, cette science est par essence, science du changement. Elle sait et elle enseigne que deux événements ne se produisent jamais tout à fait semblables. Elle reconnaît cependant dans l'évolution humaine des éléments sinon permanents du moins durables. L'historien sait bien que deux guerres qui se suivent, si la structure sociale, les techniques, la mentalité ont changé, ne seront jamais la même guerre. Or, dit-il, l'enseignement pratiqué dans les Ecoles Militaires est tout le contraire : aux chefs de 14 il a persuadé que la guerre serait celle de Napoléon ; aux chefs de 39 que la guerre serait celle de 14. Les officiers, dit-il, n'ont même pas « profité de l'exemple de la campagne de Pologne ». Il accuse les chefs d'avoir été prêts d'avance à désespérer du pays même qu'ils avaient à défendre et du peuple qui leur fournissait des soldats.

Ce livre se termine par des « écrits clandestins » : le testament de Marc Bloch, « *Pourquoi je suis républicain* », et quelques notes « pour une révolution de l'enseignement ». Dans ce dernier chapitre, Marc Bloch, à nouveau, prend la défense de l'histoire pour laquelle il demande un enseignement largement conçu, un choix neuf, une revision raisonnée des valeurs. Il termine par un conseil aux professeurs : il importe bien davantage à un futur citoyen français de se faire une juste image des civilisations de l'Inde ou de la Chine que de connaître, sur le bout des doigts, la suite des mesures par où « l'Empire autoritaire, se mua dit-on, en « Empire libéral ».

J. D.

★

Alexandre WERTH, *La Russie en guerre*, 2 volumes. Tome I, *La patrie en danger*. Tome II, *De Stalingrad à Berlin*. Collection « Témoins de notre temps ». Stock, Paris, 1965. 810 pages. Prix 450 fr. b.

Alexandre Werth est né à Saint-Petersbourg dans l'ancienne Russie et revint en U.R.S.S. moins de deux semaines après l'invasion allemande de juin 1941. Il y demeura pendant toute la guerre et plusieurs années ensuite. Correspondant de guerre du « Sunday Times », il fut le témoin des grandes batailles mais il a aussi vu vivre l'U.R.S.S. au cours d'une des plus terribles tragédies qu'un peuple ait jamais vécue. C'est pourquoi son livre est extrêmement intéressant et attachant parce qu'il nous livre l'U.R.S.S. à travers les témoignages d'écrivains, de maréchaux, d'hommes d'Etat, de combattants, de paysans, de petites ouvrières. Il nous montre la complexité des rapports entre la guerre et les hommes, entre l'Armée Rouge et l'action du Parti communiste, entre la stratégie russe et des personnages comme Joukov, Molotov, Kroutchev et avant tout Staline.

Le chapitre concernant le siège de Stalingrad semble être fait avec beaucoup d'objectivité et nous livre les témoignages des généraux allemands comme les témoignages des différents chefs d'armées soviétiques. Alexandre Werth nous éclaire sur la question polonaise, les rapports entre l'U.R.S.S. et les alliés, le partage de l'Europe où chacun a sa part de responsabilités.

Les derniers chapitres « Yalta, et la suite... » nous permettent de voir germer la guerre froide ; le panorama du monde contemporain, le péril des bombes atomiques. L'auteur analyse l'angoisse et la stupeur que la bombe atomique d'Hiroshima devait engendrer en Russie.

Si les espoirs mis pendant la guerre dans une paix des Trois Grands se sol-

dent par la guerre froide et le rideau de fer, si les illusions nées en 1944 s'en allèrent en fumée, il semble certain que l'idée d'une autre guerre fait horreur au peuple russe.

D'abondantes photos, des cartes illustrent ce livre qui se termine par une bibliographie : documents diplomatiques et officiels, discours officiels soviétiques, témoignages et documents divers en Union Soviétique, en Pologne, en Finlande, une liste de journaux et périodiques, un choix d'ouvrages allemands sur la guerre en Russie, et quelques œuvres littéraires importantes parues pendant ou immédiatement après la guerre, une place est faite aussi à la musique et au cinéma.

J. D.

★

Léon GOURE, *Le siège de Léningrad.* Collection « Témoins de notre temps », Stock, Paris, 1966. 350 pages. Prix 250 fr. b.

S'appuyant sur une documentation en grande partie inédite, Léon Goure fait revivre d'une façon magistrale le siège de Léningrad. Son livre est d'autant plus émouvant qu'il laisse les faits exprimer leur propre horreur. Les sources employées sont, à la fois, soviétiques et allemandes, de même que des souvenirs, des mémoires d'une multitude de survivants. La tâche que l'auteur s'est assignée consiste à expliquer pourquoi et comment Léningrad a survécu.

Si les écrivains soviétiques ont tendance à considérer le magnifique courage et l'héroïsme des habitants de Léningrad comme une preuve des vertus supérieures du système soviétique, Léon Goure est d'avis que l'explication de leur conduite est beaucoup plus complexe. Il est vrai qu'à aucun moment il n'y eut de soulèvement contre les autorités communistes pas plus qu'il n'y eut de velléités de se rendre aux nazis. Mais à travers le livre, on s'aperçoit que certains envisageaient une occupation de la ville par les nazis, qu'il y eut des déserteurs occasionnels. Et ce sont aussi des échos des atrocités nazies, qui contribuèrent à renforcer la volonté de résistance et le patriotisme des habitants de la belle cité.

Il faut cependant remarquer la force de l'appareil de direction communiste à Léningrad qui sut ne pas s'effondrer devant le danger. Si l'efficacité de cet appareil laissa beaucoup à désirer et si la population eut à souffrir inutilement à cause de ses erreurs, il ne perdit pas courage et garda fermement les commandes en main. La haine de l'ennemi, l'amour du pays, l'attachement à la cause communiste, la crainte du pouvoir et le simple désir de vivre, tels furent les facteurs qui ont joué un rôle actif.

Comme le fait remarquer Merle Fainod dans son introduction, le livre de Léon Goure ouvre de nouvelles perspectives à notre entendement de la nature du totalitarisme moderne et mérite d'être lu par de nombreux lecteurs. Les divergences de vues entre Hitler et son Etat-Major, ou du moins certains membres de son Etat-Major, devant le siège de Léningrad sont extrêmement bien analysées.

De nombreuses photos inédites illustrent ce livre. Pour les historiens, l'abondante bibliographie, la liste des documents militaires allemands saisis et sélectionnés parmi les archives des différents Etats-Majors ou des unités de l'armée allemande, leur classification, pourraient à elles seules constituer un outil de travail.

J. D.

★

L. BEZYMENSKI, *Les généraux allemands avec Hitler et sans lui.* Edition du Progrès, Moscou, 583 pages. 1965. Prix : 110 fr.

D'une façon magistrale et presque jour par jour, l'auteur retrace l'histoire de la Wehrmacht depuis 1933 jusqu'à nos jours. Ce livre est, à nouveau, une mise en garde pour la sauvegarde de la paix. L'auteur se dit persuadé de la volonté de paix du peuple allemand mais il pense aussi qu'il faut connaître les méthodes, les plans et les procédés des ennemis de la paix. C'est pourquoi, systématiquement, il a essayé d'établir la vérité sur les généraux allemands, leurs relations avec Hitler et son régime, sur le rôle de l'Etat-Major Général allemand dans les événements internationaux du dernier quart de siècle.

Des statistiques nous apprennent la structure des cadres supérieurs de la Reichswehr de même que pour la Wehrmacht. La liaison économique entre les grands trusts allemands et Hitler est clairement établie, chiffres à l'appui.

L. Bézymenski a pu consulter les archives de la Défense Nationale de la R.D.A., de l'Institut Allemand d'Histoire Contemporaine, de l'Institut Allemand d'Economie.

Le dernier chapitre traite du passage de la Wehrmacht à la Bundeswehr. Ici l'auteur se laisse peut-être parfois emporter par son idéologie soviétique mais il est troublant de lire certains documents révélés dans cet ouvrage. La place de la Bundeswehr dans la structure des troupes de l'O.T.A.N. semble inquiétante selon lui.

Une note personnelle de l'auteur termine ce livre : « Hitler et ses généraux ont essuyé une défaite écrasante pendant la seconde guerre mondiale, les généraux sans Hitler peuvent et doivent être battus avant qu'ils n'aient réussi à déclencher la troisième guerre mondiale. »

Ce livre peut être très utile aux historiens si l'on tient compte de la subjectivité de l'auteur, car les chiffres, les documents, les statistiques qu'il utilise sont explicites et intéressants.

J. D.

★

Yvan MAISKY, *Qui aidait Hitler ?* Collection « Essais et Documents ». Edition de Moscou. 1965. 260 pages. Prix : 70 fr. b.

L'auteur du livre, Yvan Maïsky, membre de l'Académie des Sciences, occupait de 1932 à 1943 le poste d'ambassadeur de l'U.R.S.S. en Grande-Bretagne. Il a fréquenté des hommes d'Etat et personnalités politiques de l'Occident mêlés directement aux événements internationaux avant et pendant la guerre.

En se basant sur des documents et ses souvenirs personnels, l'auteur nous donne des portraits intéressants de ceux qui, en Angleterre, en France et en Amérique, par leur politique basée sur la peur du communisme ont peut-être aidé Hitler à déclencher la seconde guerre mondiale. On lit avec intérêt les positions et les décisions des hommes d'Etat anglais et leurs différents points de vue.

L'auteur explique l'échec de ses efforts de rapprochement franco-soviétique, la politique de Chamberlain et en arrive à la conclusion du pacte de non-agression germano-soviétique. C'est en citant des faits et des chiffres qu'il réfute ici les arguments des politiciens de l'Occident sur l'attitude de l'U.R.S.S. à la veille de la guerre. Il n'hésite pas à dire que le pacte germano-soviétique était loin d'être un modèle de perfection mais qu'il retarda de presque deux ans l'agression de l'Allemagne contre l'U.R.S.S. facilitant la défense des principaux centres du pays et le passage des forces armées soviétiques à une contre-offensive victorieuse.

Il termine son livre par des citations appartenant à deux camps opposés : un discours de Khrouchtchev à Eisenhower en 1958 et les *Mémoires* de Churchill. Malgré toutes les différences qui séparent les auteurs de ces citations, ils sont unanimes à dire que la seconde guerre mondiale aurait pu être prévenue si l'Angleterre, la France et les Etats-Unis avaient formé rapidement un mur efficace à l'agression fasciste. L'auteur, bien entendu, ne rejette pas la faute à l'Union Soviétique mais en tout premier lieu il accuse Neville Chamberlain et Daladier.

J. D.

★

G. ROSANOV, *L'agonie du IIIe Reich.* Collection « Essais et Documents ». Edition de Moscou, 1965. 306 pages. Prix : 70 fr. b.

Ce livre embrasse la dernière période de la guerre en Europe, de juillet 1944 à mai 1945.

A l'aide d'une abondante documentation, l'auteur nous fait revivre l'effondrement progressif de l'Allemagne nazie, la fin de Hitler, la prise de Berlin. Dans son idéologie marxiste, ce livre fait une large place à la lutte qu'a menée l'élément démocratique allemand en dépit du régime de terreur instauré par les hitlériens. En commençant par l'attentat contre Hitler, le 20 juillet 1944, l'auteur explique qu'il ne s'agit pas d'une révolte du peuple allemand ni des patriotes mais bien de certains généraux dont l'objectif essentiel était d'atténuer la crise politique croissant dans le pays, de miner le mouvement anti-fasciste en isolant la classe ouvrière et le parti communiste allemand et de maintenir, sous une enseigne nouvelle, le régime fasciste réactionnaire. Nulle part les conjurés n'indiquaient la nécessité d'en finir avec le parti nazi et avec le régime des camps de concentration.

A travers les archives allemandes, l'auteur nous retrace l'activité diplomatique des hitlériens pendant l'hiver 1944-45 dans plusieurs directions : Einsenhower, Montgomery. D'après l'auteur, cette manœuvre diplomatique avait pour but de parvenir, sous le couvert des pourparlers en cours, à un armistice réel avec l'Ouest et au transfert à l'Est de toutes les forces aptes au combat. Un chapitre nous raconte la prise de Berlin, le désarroi, l'inconscience et le désespoir d'Hitler. Désespoir et désarroi qui se marquent peut-être d'une façon atroce à partir de janvier 1945 où les S.S. se mirent à exterminer systématiquement les anti-fascistes déportés des pays occupés en appliquant l'ordre « Nuit et brouillard ».

La fin de Hitler, de son Etat-Major et de leurs espoirs, nous est retracée avec force détails et notamment la jalousie entre Goering et l'Amiral Dönitz concernant la succession de Hitler. Celui-ci, dans son testament, a désigné Dönitz. Il est intéressant de voir que, même le jour de la signature de l'accord entre Dönitz et Montgomery, paraît une directive secrète signée Keitel disant que déposer les armes signifie la fin de la lutte contre l'Occident mais à l'Est la guerre continue.

Ce livre se termine par quelques observations personnelles concernant la mentalité de l'Allemagne de l'Ouest, de ses généraux, et concernant également le problème de Berlin. L'auteur pose la question : la leçon si instructive de l'histoire a-t-elle servi aux milieux dirigeants des pays impérialistes ? Les faits disent que non. Il est bien entendu qu'ici il s'agit d'idées personnelles de l'auteur sur la question.

J. D.

★

Henri AMOUROUX, *Quatre ans d'histoire de France*. Librairie Hachette. Paris, 1966. Album de 300 pages.

Cet album divisé en 13 chapitres, commence à la signature du pacte de Munich en 1938 et se termine à la libération de Paris en 1944. Il s'agit, d'après l'auteur, de montrer 4 années d'histoire de France avec pour décor les camps de prisonniers, les villes pavoisées aux couleurs nazies, les boulangeries sans pain, les fusillades dans les cours des prisons. La guerre partout présente galopant de pays en pays et sautant de continent à continent. Il ne s'agit pas, ici, de tout raconter date après date, il s'agit de montrer par l'image le véritable visage de ces quatre années de vie quotidienne, de ces 4 années après lesquelles plus rien ne sera pareil. Les documents photographiques sont très intéressants et les reproductions sont excellentes. Tous sont des documents d'époque tirés de différentes archives, soit archives de la guerre, soit actualités françaises, soit agences de presse, soit de musées de camps de concentration. Pour le professeur qui s'intéresse à la seconde guerre mondiale, cet album représente une source d'illustration à ne pas négliger.

J. D.

★

Alan BULLOCK, *Hitler* — Encyclopédie contemporaine. Culture arts loisirs. Académie du livre. Tournai, 542 pages.

Ce gros livre veut raconter la vie privée d'Hitler, étudier son caractère et sa psychologie, à travers l'histoire de l'Allemagne de 1929 à 1945. L'auteur dit qu'il a écrit cette œuvre sans but intéressé et sans cause à défendre. Son intention n'a été ni de réhabiliter Hitler ni de l'accabler. Il faut remarquer cependant que d'après Alan Bullock la conception du parti nazi, la propagande qui devait lui attirer le peuple allemand et la tactique par laquelle il arriverait au pouvoir, tout cela fut incontestablement l'œuvre de Hitler. La chance et la désunion de ses adversaires expliquent beaucoup de ses succès, mais pas tous. D'après l'auteur encore Hitler se lança dans la politique avec de sérieux handicaps et il devait posséder, pour faire ce qu'il a fait, des talents sortant de l'ordinaire dont la somme faisait de lui un véritable génie politique, génie malfaisant certes, mais un génie. Une bibliographie termine cet ouvrage, bibliographie qui tient compte essentiellement des sources de première main et comprend également les journaux et les mémoires. Elle ne cite des ouvrages secondaires que lorsque ceux-ci emploient un matériel original non publié jusqu'alors. Il est à regretter que les illustrations, les photos, et les documents soient si mal reproduits, de plus certaines photos sur fond noir ou sur fond rouge sont réellement à déplorer dans un livre qui pourrait servir aux historiens. Il

ne s'agit pas ici d'une critique concernant l'auteur mais concernant l'édition.

J. D.

★

Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale. (Paris).

Cette publication trimestrielle éditée aux Presses universitaires de France est très utile à tous les historiens et professeurs qui s'intéressent spécialement à cette question. Dirigée par Monsieur Henri Michel, avec un comité de rédaction où nous trouvons les noms de MM. Duroselle, Labrousse, Renouvin, elle contient des articles généraux, souvent groupés d'après un thème, une documentation intéressante, des comptes rendus et une bibliographie réalisée par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine. Le n° 64 d'octobre 1966 est consacré à la propagande. Nous y trouvons les directives de Goebbels, l'organisation de la propagande allemande en France, y compris les actualités cinématographiques, l'opinion publique devant la propagande allemande et l'invasion de l'U.R.S.S., parmi d'autres articles tout aussi intéressants.

J. D.

★

HENRI MICHEL, *Vichy, année 1940.* — Collection « L'histoire que nous vivons », Robert Laffont, Paris 1966, 440 pages.

L'auteur retrace la collaboration, l'idée que s'en faisait le gouvernement de Vichy, en étudiant la politique de ce gouvernement replacée « dans la sombre lumière du moment où elle fut conçue ». Certaines questions nous semblent intéressantes : Le gouvernement de Vichy pouvait-il pratiquer une autre politique ? L'a-t-il tenté ? Y a-t-il seulement pensé ?

J. D.

★

Georges COGNIOT, *La révolution d'octobre et la France.* — Collection « Notre temps ». Editions sociales. Paris, 1966. 25 fr. b.

Dans ce petit livre Georges Cogniot essaye de montrer l'influence de la révolution socialiste d'octobre 1917 sur le mouvement ouvrier français, en étudiant des problèmes clairement mais succinctement qui demeurent d'actualité mondiale : problème de la paix, de la conquête de l'Etat, de la nature du socialisme. Préfacé par Waldeck Rochet ce petit livre se place bien entendu dans la doctrine du parti communiste français, et étudie tous ses problèmes à partir de ce point de vue.

J. D.

★

HISTOIRE DE L'EGLISE

R. TAVENEAUX, *Jansénisme et Politique.* A. Colin, coll. U., Paris, 1965, in 8°.

Le jansénisme ne se présente pas comme un système théologique fermé, mais, au contraire, s'intègre aux ensembles les plus complexes de la Contre-Réforme. Mouvement fort diversifié, il est cependant un courant spirituel à l'intérieur du catholicisme. Stricte doctrine théologique, à l'origine, le jansénisme deviendra tributaire de l'univers mental et des structures économiques de son temps, et ce, d'autant plus que l'imbrication était étroite entre l'autorité spirituelle et le pouvoir temporel (p. 11). De nombreux problèmes se posèrent au jansénisme : 1) quelle place donner à la nation dans l'Europe chrétienne ; 2) comment accorder l'Eglise au cadre national ; 3) quelle est l'origine et quelle doit être la forme du pouvoir politique ; 4) le chrétien est-il étranger au monde ou l'artisan de son développement ; 5) les économies nationales sont-elles au service de l'individu ou de l'Etat ; 6) les hiérarchies temporelles procèdent-elles d'une volonté providentielle ou de la nature déchue, les transformations sociales sont-elles à proscrire, à favoriser, à ignorer ?

Au début du XVIIe siècle, le jansénisme est un mouvement d'opposition au nationalisme étatique de Richelieu lors du conflit qui l'opposa à Saint-Cyran. Celui-ci s'était rapproché du parti dévot de Bérulle qui rejetait le primat absolu de la raison d'Etat. Le jansénisme devient donc un parti d'opposition qui se rapproche de la Fronde. La doctrine se rattache de manière plus ou moins directe à l'individualisme bourgeois sans cependant coïncider avec la naissance de la bourgeoisie. Les affinités entre le jansénisme et la bourgeoisie sont d'ailleurs à rechercher dans la bourgeoisie de robe et non celle du grand capital. Le calvi-

nisme a été à l'origine du développement de l'esprit d'entreprise et conduira à l'essor de l'esprit capitaliste alors que le jansénisme refuse le monde. Pendant le règne de Louis XIV, les Jansénistes entrent dans l'action politique. Port-Royal polarise l'opposition sous toutes ses formes : aristocratie déçue, bourgeoisie atteinte dans ses intérêts, noblesse de robe aux ambitions politiques inassouvies. C'est donc de cette époque que date le rapprochement du jansénisme et du Parlement, qui fera naître la crainte d'une union de l'opposition religieuse et de l'opposition politique. Au XVIIIe siècle, la doctrine se modifie et va s'affaiblissant pendant la révolution pour rester sans influence politique au XIXe siècle. La doctrine a contribué à développer l'individualisme, la morale et la conscience, le libéralisme mais a rejeté les valeurs bourgeoises fondées sur la seule recherche du bonheur temporel, sur la réussite terrestre et sur l'accumulation des biens. Son attitude de refus à l'égard du prêt à intérêt va dresser contre lui le monde capitaliste. En conclusion, le jansénisme est proche de la bourgeoisie par ses aspirations politiques mais s'en éloigne par son idéal social.

Notons l'évolution du mot *républicain :* individualiste impénitent, au loyalisme douteux, ce mot ne revêt pas cependant un sens politique très précis ; il désigne des individus suspects, indociles, portés à l'opposition ; on l'applique aux libertins et aux sceptiques, aux parlementaires révoltés et aux jansénistes.

Ce petit volume comprend une cinquantaine de pages d'introduction et de très nombreux textes répartis en plusieurs chapitres accompagnés d'excellentes notices explicatives.

P. B.

★

A. Th. VAN DEURSEN, *Professions et métiers interdits. Un aspect de l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes,* Groningue, 1960.

La révocation de l'édit de Nantes et ses conséquences ont déjà fait l'objet de nombreuses études, mais surtout à propos de problèmes touchant à l'histoire religieuse. L'originalité de ce livre consiste dans le fait que l'auteur s'est attaché aux conséquences et au relevé des mesures prises par Louis XIV et ses successeurs pour exclure les protestants du pouvoir judiciaire, du notariat, du barreau, de l'enseignement, des corporations d'apothicaires et de chirurgiens. Cette étude scientifique très poussée et un peu sèche, s'étend sur une période qui va de 1598 à 1789 et intéressera également le professeur d'histoire par l'excellente bibliographie relative à l'édit de Nantes et à l'histoire de l'Eglise aux temps modernes et aux textes remarquables publiés en annexe. Un index des noms cités complète cet excellent ouvrage.

R. R.

★

Les Jeunesses numismatiques. Publication du Cercle d'Etudes numismatiques.

Le Cercle d'Etudes numismatiques s'est penché sur le cas des jeunes qui sont parfois intéressés ou attirés par la monnaie. La perplexité des jeunes est grande : comment s'informeront-ils, comment connaîtront-ils les premiers éléments de la numismatique puisque les travaux savants ne sont pas à leur portée ? Le but des jeunesses numismatiques est quadruple :

1. Donner les éléments qui permettront aux jeunes d'acquérir des bases générales sûres ;

2. Donner des renseignements précis, clairs, détaillés sur tous les problèmes qui se posent à eux ;

3. Apporter une réponse aux questions nombreuses qui ne manqueront pas de se présenter ;

4. fournir un moyen de communication entre tous les jeunes intéressés par la numismatique.

Ce programme peut paraître ambitieux mais c'est, sans doute, à long terme, le meilleur moyen de former de véritables numismates. Nous renvoyons donc les jeunes amis des monnaies à cette petite revue qui paraît dix fois par an et dont l'abonnement ne coûte que 60 francs à verser au C.C.P. 9572.61 du Cercle d'Etudes numismatiques à Bruxelles. En dehors de la publication de la revue, les J.N. organisent aussi des réunions mensuelles. Maître M. Colaert, 20, rue de l'Anémone, Bruxelles 18, s'occupe de cette section. Cette dernière initiative nous paraît également digne d'intérêt.

P. B.

INSTRUCTIONS POUR LA REDACTION DES MANUSCRITS D'ARTICLES ET DE LEÇONS TYPES.

1. Tous les manuscrits seront dactylographiés.

2. Les textes à imprimer en italique seront soulignés d'un trait continu. Toute citation de texte sera transcrite en italique. Les textes cités seront accompagnés de références complètes de même que les documents iconographiques cités.

3. Les textes en capitales courantes seront soulignés de deux traits continus, les grandes capitales seront soulignées trois fois. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les titres et les sous-titres.

4. Les références bibliographiques et les appels de notes seront rédigés selon les modèles suivants :
   MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101 coll. « Destin du Monde », Paris, A. Colin, 1957.
   CHAUNU Pierre, *La Population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)*, dans *Revue Historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964.

5. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant :
   HALKIN Léon, E. *La technique de l'Edition, Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 6e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Le Livre d'enseignement, 14, rue des Comédiens, 1960.

6. Les leçons types seront rédigées selon le plan suivant :
   — Titre de la leçon
   — Niveau d'enseignement
   — Brève introduction motivant le sujet choisi, sa place dans le cours, les différents aspects du problème, les difficultés, etc...
   — Bibliographie : sources
   ouvrages généraux
   ouvrages particuliers
   — Matériel didactique
   — Marche de la leçon
   — Synthèse au tableau
   — Questionnaire de revision et d'examen
   — Coordination
   — Textes.

LISEZ « CLIO XXe, NOUVELLES DU PASSE »

VOTRE JOURNAL D'HISTOIRE, CELUI DE VOS ELEVES
EN VERSION MODERNISEE
INFORMATIONS RECENTES, VISIONS NOUVELLES,
MATERIEL DOCUMENTAIRE PRECIEUX

Voici les thèmes des numéros de 1967-1968 :

N° 39 : Echos d'octobre 1917.
N° 40 : Orient - Occident.
N° 41 : Exploration et aventure.
N° 42 : Croissance et déclin économiques.
N° 43 : Les années sociales terribles.
N° 44 : L'homme et la ville.
N° 45 : La Chine.
N° 46 : Art et Société.

Si vous employez, d'une façon continue ou discontinue « Clio XXe » en classe, faites-nous part de votre expérience et de vos suggestions ! Merci d'avance !

15 fr. le numéro.

Nous vous informons de nos nouvelles conditions de vente :

100 fr. l'abonnement couvrant 8 exemplaires.
à virer au C.C.P. 20.86.80 des **Editions Labor**, 342, rue Royale Bruxelles 3.

TABLE DES MATIERES

Pages

TRIBUNE LIBRE.

CRUBELLIER M., *A quoi sert l'histoire ?* . . . 5

DIALOGUE avec...

TESSARO-KOSIMOVA Irène, *Coopération du Musée historique de la ville de Varsovie avec les écoles* 15

INFORMATION HISTORIQUE.

DEROISY A., *Deux conceptions de la fonction publique dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle* 25

CRAEYBECKX J., *La Révolution brabançonne* . . . 37

INFORMATION PEDAGOGIQUE.

ALLARD Marie-Claire, *Règlements et privilèges des XXXII métiers de la Cité de Liège - Les fèvres* 55

DIEUDONNE Y., *L'Omalien* 60

VAN BINST G., *L'« Affaire Law »* 65

DESAEVRE L., *Un mineur borain au XIXe siècle* . 81

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE 101

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE.

NOTES ET GLANURES 105

IMPRIME EN BELGIQUE.